### BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - Nº 50

**VENDREDI 29 JUIN 2018** 



### BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE	Liberte - Egali	te - Fraternite	ISSN 0152 0377
SOMMAIRE DU 29 JUIN 2018	Pages	Liste principale, par ordre de mérite, admis·e·s au concours interne agent ploitation des transports ouvert, à par pour trois postes	t·e de maîtrise ex- rtir du 9 avril 2018,
ARRONDISSEMENTS  CAISSES DES ÉCOLES		Liste complémentaire, par ordre candidates admisses au concours maîtrise exploitation des transports 9 avril 2018, pour trois postes	interne agent∙e de ouvert, à partir du
Caisse des Ecoles du 8° arrondissement. – Find du scrutin du mercredi 13 juin 2018 relatif à l'un d'administrateurs au Comité de Gestion de la des Ecoles	élection Caisse	Nom du candidat déclaré reçu au co titres pour l'accès au corps des maîtr de l'Ecole Supérieure de Physique et C de la Ville de Paris dans la discipline partir du 21 mai 2018, pour un poste	es de conférences Chimie Industrielles e optique ouvert, à
Mairie du 19° arrondissement. — Arrêté n° 201 portant délégation de signature dans les fo d'officier de l'état civil (Arrêté du 22 juin 2018)	onctions	Liste complémentaire, par ordre de mé admis au concours sur titres pour l'a maîtres de conférences de l'Ecole S sique et de Chimie Industrielles de la la discipline optique ouvert, à partir du un poste	ccès au corps des upérieure de Phy- Ville de Paris dans 121 mai 2018, pour
VILLE DE PARIS  STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIO	NS	Liste d'admissibilité, par ordre a candidat·e·s à l'examen professionne grade d'animateur·rice principal·e de nistrations parisiennes (année 2018) 30 mai 2018, pour dix postes	el pour l'accès au 1 <sup>re</sup> classe d'admi- ouvert, à partir du
Nouvelle organisation de la Direction de l'Immobili Logistique et des Transports (Arrêté du 21 juin 20 Délégation de signature de la Maire de Paris (Cal la Maire de Paris) (Arrêté modificatif du 22 juin 20	018) 2532 binet de	Liste d'admissibilité, par ordre a candidat·e·s à l'examen professionne grade d'animateur·rice principal·e de nistrations parisiennes (année 2018) 30 mai 2018, pour trente quatre poste	el pour l'accès au 2º classe d'admi- ouvert, à partir du
RECRUTEMENT ET CONCOURS		RESSOURCES HUMA	INES
Nom du candidat déclaré admis au concours d'adjoint technique principal maintenance de publique ouvert, à partir du 26 mars 2018, po postes	la voie our trois	Désignation d'un représentant du γ au sein de la Commission Admir n° 038. — Agents d'accueil et de sur sion du 20 juin 2018)	nistrative Paritaire veillance. — (Déci-
Liste principale, par ordre de mérite, des candidat au concours externe d'adjoint technique principatenance de la voie publique ouvert, à partir du 2018, pour sept postes	al main- 26 mars	<b>Désignation</b> d'un représentant du pe au sein de la Commission Admir n° 038. — Agents d'accueil et de surv sion du 20 juin 2018)	nistrative Paritaire reillance. – (Déci-
Liste principale, par ordre de mérite, des cand admis·e·s au concours externe agent·e de exploitation des transports ouvert, à partir du	maîtrise	Désignation des représentant·e·s du p au sein de la première section du Cor	personnel siégeant

Abonnement annuel: 34,50 €. Prix au numéro: 0,35 €. Parution tous les mardis et vendredis. Les abonnements et réabonnements partent des 1er et 16 de chaque mois. Adresser le montant net par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Régie des Publications nº 1062 », au Service des Publications administratives - Régie - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris Cedex 04 (Téléphone : 01.42.76.54.02). Adresser tous les textes et avis au Service des Publications administratives - Bureau du B.M.O. - Bureau 267 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris Cedex 04 (Téléphone : 01.42.76.52.61).

Administrations Parisiennes (Arrêté du 25 juin 2018) ...... 2537

Désignation des représentant·e·s du personnel appelé·e·s siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (Arrêté du 25 juin 2018)	Arrêté n° 2018 T 12049 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Charlot, à Paris 3° (Arrêté du 22 juin 2018)
de la Ville de Paris hors classe, au titre de l'année 2018 2538	Saint-Paul, à Paris 4 <sup>e</sup> (Arrêté du 22 juin 2018)
<b>Tableau d'avancement</b> au choix au grade de professeur de la Ville de Paris de classe exceptionnelle au titre du 1 <sup>er</sup> vivier de l'année 2018	Arrêté n° 2018 T 12052 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue Schomberg et boulevard Morland, à Paris 4° (Arrêté du 22 juin 2018)
<b>Tableau d'avancement</b> au choix au grade de professeur de la Ville de Paris de classe exceptionnelle, au titre du 2° vivier de l'année 2018	Arrêté n° 2018 T 12059 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de Brosse, à Paris 4° (Arrêté du 22 juin 2018)
<b>Tableau de bonification</b> d'ancienneté d'un an des professeurs de la Ville de Paris au 8° échelon, au titre de l'année 2018	Arrêté n° 2018 T 12072 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Fessart, à Paris 19° (Arrêté du 21 juin 2018)
<b>Tableau de bonification</b> d'ancienneté d'un an des professeurs de la Ville de Paris au 6° échelon, au titre de l'année 2018	Arrêté n° 2018 T 12075 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues des Pavillons et Pixerécourt, à Paris 20° (Arrêté du 21 juin 2018)
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	Arrêté nº 2018 T 12082 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Caillaux, à Paris 13° (Arrêté
<b>Arrêté</b> n° 2018 E 12095 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement dans diverses voies du 5° arrondissement (Arrêté du 21 juin 2018) 2539	du 22 juin 2018)
Arrêté nº 2018 T 11919 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue	du stationnement gênant la circulation générale rue des Fougères, à Paris 20° (Arrêté du 21 juin 2018)
Archereau, à Paris 19° (Arrêté du 21 juin 2018)	Arrêté nº 2018 T 12085 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation boulevard et place Saint-Michel, à Paris 5e (Arrêté du 21 juin 2018)
règles de la circulation générale et du stationnement rue du Colonel Moll et rue des Colonels Renard, à Paris 17° (Arrêté du 25 juin 2018)2540	Arrêté n° 2018 T 12090 modifiant, à titre provisoire les règles de stationnement avenue du Docteur Arnold Netter, à Paris 12e (Arrêté du 21 juin 2018)
Arrêté nº 2018 T 12022 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue d'Hautpoul, à Paris 19°. — Régularisation (Arrêté du 21 juin 2018)	Arrêté nº 2018 T 12091 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue de Dijon, à Paris 12°. — Régularisation (Arrêté du 21 juin 2018) 2550
<b>Arrêté nº 2018 T 12023</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues Saint-Maur, Jean-Pierre Timbaud et rue Oberkampf, à Paris 11e (Arrêté du 21 juin 2018)	Arrêté n° 2018 T 12092 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Domrémy, à Paris 13° (Arrêté du 21 juin 2018)
Arrêté nº 2018 T 12024 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de	Arrêté n° 2018 T 12096 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation rue de Malte, à Paris 11° (Arrêté du 21 juin 2018)
la Vistule, à Paris 13° (Arrêté du 22 juin 2018)	Arrêté nº 2018 T 12097 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale boulevard Masséna, à Paris 13° (Arrêté du 22 juin 2018)
Prony, à Paris 17° (Arrêté du 21 juin 2018)	Arrêté n° 2018 T 12098 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation, rue des Batignolles, à Paris 17°. — Régularisation (Arrêté du 21 juin 2018) 2551
de la circulation générale rue Payenne, à Paris 3° (Arrêté du 22 juin 2018) 2543	Arrêté nº 2018 T 12099 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation boulevard
<b>Arrêté nº 2018 T 12041</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vieille du Temple, à Paris 4º (Arrêté du 25 juin 2018) 2543	Pereire, à Paris 17 <sup>e</sup> . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 21 juin 2018)2552
Arrêté n° 2018 T 12042 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Mare, à Paris 20° (Arrêté du 21 juin 2018)	Arrêté nº 2018 T 12106 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Moulin des Près, à Paris 13°. — Régularisation (Arrêté du 22 juin 2018)
Arrêté n° 2018 T 12044 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de la Perle, à Paris 3°. — Régularisation (Arrêté du 22 juin 2018) 2544	Arrêté n° 2018 T 12108 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue Pierre Castagnou, à Paris 14° (Arrêté du 22 juin 2018) 2552
Arrêté nº 2018 T 12046 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de Turenne, à Paris 3°. — Régularisation (Arrêté du 22 juin 2018)	Arrêté n° 2018 T 12112 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Le Brun, à Paris 13° (Arrêté du 22 juin 2018)
<b>Arrêté nº 2018 T 12048</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Payenne, à Paris 3° (Arrêté du 22 juin 2018)	Arrêté n° 2018 T 12113 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Regnault, à Paris 13° (Arrêté du 22 juin 2018)

Arrêté n° 2018 T 12115 prorogeant l'arrêté n° 2017 T 12652 du 28 novembre 2017 modifiant, à titre provisoire, la vitesse de circulation dans diverses voies du 14° arrôté de la contraction de l	POSTES À POURVOIR
dissement dans le cadre d'une expérimentation (Arrêté du 25 juin 2018)	Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur cadre supérieur en chef d'administrations parisiennes 2582
les règles de circulation générale rue de Rungis, à Paris 13°. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 22 juin 2018) 2554	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A
<b>Arrêté nº 2018 T 12122</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation boulevard Saint-Marcel et rue de la Collégiale, à Paris 5° (Arrêté du	(F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité
25 juin 2018)	Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité
PRÉFECTURE DE POLICE	Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité architecture et urbanisme
PREFECTORE DE POLICE	Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance
TEXTES GÉNÉRAUX	de deux postes de catégorie A (F/H). — Ingénieurs et architectes (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité
Arrêté nº 2018-00451 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 21 juin	Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de
2018)	vacance de quatre postes de catégorie A (F/H). — Ingé- nieurs et architectes (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité2582
2018)	Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance
ORDRE PUBLIC ET CIRCULATION	d'un poste d'ingénieur et attaché (F/H)
Arrêté nº 2018-00468 relatif aux mesures d'ordre public et de sécurité applicables à l'occasion d'une opération prévue le mercredi 27 juin 2018. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 26 juin 2018)	tion. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)
TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC	poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 2583
Arrêté nº 2018 T 11965 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Léo Delibes, à Paris 16e (Arrêté du 21 juin 2018)	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste de conseiller socio-éducatif (F/H)
Arrêté nº 2018 T 11994 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Le Nôtre et avenue Albert de Mun, à Paris 16º (Arrêté du 21 juin 2018) 2557	<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance de quatre postes de professeur contractuel des conservatoires (F/H)
Arrêté n° 2018 T 12008 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Cambon, à Paris 1er. — Régularisation (Arrêté du 22 juin 2018)	Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de trois postes d'assistant contractuel spécialisé enseignement artistique (F/H)
COMMUNICATIONS DIVERSES	Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 2583
URBANISME	Caisse des Ecoles du 17° arrondissement. — Avis de vacance de cent sept postes d'agent de restauration scolaire (F/H)
Avis aux constructeurs	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de
Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1er juin et le 15 juin 2018	vacance de quatre postes (F/H)2584 1er poste : Directeur·trice de projet « Bulle Solidaire ». —
<b>Liste</b> des demandes de permis de construire déposées entre le 1er juin et le 15 juin 2018	Attaché principal
Liste des demandes de permis de démolir déposées entre	<u>2º poste</u> : Chef·fe du Bureau des Services Sociaux — Attaché·e confirmé ou principal2558
Liste des demandes de déclarations préalables déposées	3º poste : Chef de projet Maîtrise d'Œuvre (MOE) et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
entre le 1 <sup>er</sup> juin et le 15 juin 2018	4º poste : Directeur·trice Adjoint·e à Compétence Admi- nistrative (DAA) du Centre d'Action Sociale du 18º arron- dissement
Liste des permis de construire autorisés entre le 1er juin et le 15 juin 2018	Paris Musées. — Avis de vacance d'un poste de
Liste des permis de démolir autorisés entre le 1er juin et le	Conseiller·re sécurité de l'établissement public adminis- tratif Paris Musées2588

### **ARRONDISSEMENTS**

### CAISSES DES ÉCOLES

Caisse des Ecoles du 8° arrondissement. — Résultat du scrutin du mercredi 13 juin 2018 relatif à l'élection d'administrateurs au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles.

La Caisse des Ecoles du 8e arrondissement :

Election des 4 administrateurs au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 8° arrondissement.

Sont proclamés élus à l'issue du scrutin du mercredi 13 juin 2018 :

- M. Jean-Marie DEDEYAN
- Mme Antoinette ISNARD
- Mme Yvette PERE
- Mme Marine PICHOT.

Fait à Paris, le 18 juin 2018

Le Chef des Services Economiques de la Caisse des Ecoles du 8° arrondissement

Jean-Christophe DUBÉDAT

#### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

### Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement. — Arrêté nº 2018.19.28 portant délégation de signature dans les fonctions d'officier de l'état civil.

Le Maire du 19e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-26 et L. 2511-28 ;

#### Arrête:

Article premier. — Les fonctions d'officier de l'état-civil du Maire du 19e arrondissement sont déléguées à :

Mme Firmine RICHARD, Conseillère d'arrondissement, le vendredi 29 juin 2018.

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement prévus à cet effet.

En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- $-\ \mbox{\sc Mme}$  la Maire de Paris (Secrétariat Général du Conseil de Paris) ;
- M. le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris ;
- M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires ;
  - L'élue nommément désignée ci-dessus.
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

François DAGNAUD

### **VILLE DE PARIS**

#### STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

### Nouvelle organisation de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports.

La Maire de Paris,

Vu la loi nº 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention du 22 janvier 1985 relative au concours apporté par la Commune de Paris au Département de Paris pour l'exercice de ses compétences ;

Vu l'arrêté municipal en date du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures des services de la Ville ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié, portant organisation de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports :

Vu l'avis du Comité Technique de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports en date du 15 février 2018 :

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris :

### Arrête:

Article premier. — La Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT) est chargée de fournir des services et des moyens à l'administration parisienne. Elle assure la gestion et l'optimisation des implantations administratives centrales et de certains services déconcentrés (hors locaux techniques). Elle gère les baux pris après négociation par la Direction de l'Urbanisme. La DILT assure, parallèlement, la gestion des implantations (gestion administrative, financière et technique) et les services logistiques (notamment courrier, ménage, manutentions, prêts de matériels, archivage, auto partage). Enfin, elle fournit les moyens de transport nécessaires aux services de la Ville de Paris, ainsi que les dotations vestimentaires dont les agents ont besoin dans l'exercice de leurs métiers.

La Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports est composée d'un·e Directeur·trice, d'un·e Directeur·trice Adjoint·e, du Service des Ressources Fonctionnelles, de la Sous-direction des Prestations Bâtiment, de la Sous-direction des Prestations aux Occupants, du Service des Prestations aux Directions et du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

- Art. 2. Est directement rattaché·e à la Directrice un·e chargé·e de mission Pilotage par la maîtrise des risques et un chargé de mission Gestion des risques bâtimentaires.
- Art. 3. Le Service des Ressources Fonctionnelles met en œuvre les orientations de la Direction en matière de ressources humaines, de budget, de marchés publics, de communication et de prévention des risques professionnels. Il est également au service de la Direction, des Sous-directions et services dans les domaines juridique et informatique. Il est ainsi l'interlocuteur privilégié de la Direction des Ressources Humaines (DRH), de la Direction des Finances et des Achats (DFA), de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) et de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI).

Il est composé de trois bureaux et de trois missions, placés sous l'autorité d'un·e chef·fe de service :

 Le Bureau des Ressources Humaines a pour mission de veiller à la meilleure affectation des personnels, en s'assurant des fonctions confiées à chaque agent et des évolutions statutaires des différents corps. Il veille à la reconnaissance de chaque métier. Il définit et met en place la politique de formation. Il veille au respect du droit de chacun, à l'égalité femmes/hommes, à l'équité dans la gestion du temps de travail, à la bonne intégration des personnels handicapés. Il est l'interlocuteur privilégié des organisations syndicales.

- Le Bureau du Budget et des Marchés est responsable de l'élaboration et du suivi d'exécution des budgets de la Direction. Il pilote également le suivi de l'activité achats marchés au sein de la DILT : appui aux services pour l'expression de leurs besoins, suivi de la programmation, rédaction et passation des marchés relevant de la Direction. Il est par ailleurs responsable de l'introduction des projets de délibération dans Paris Délib.
- Le Bureau du Budget et des Marchés est composé de quatre pôles :
  - Le pôle comptable fournitures, services, immobilier ;
  - Le pôle comptable travaux ;
  - Le pôle budget ;
  - Le pôle marchés et Paris Délibération.
- Le Bureau de Prévention des Risques Professionnels veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail et à la qualité des conditions de travail des agents de la DILT. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des agents et des sites relevant de la Direction.
- La mission Communication met en place la politique de communication de la Direction. Elle assure la conception et la diffusion des publications internes de la Direction ainsi que la mise à jour du site intranet de la Direction. Elle pilote également l'ensemble des manifestations de la DILT à destination de ses agents : vœux, cérémonie de médailles, accueil des nouveaux arrivants....
- La mission Expertise juridique est chargée d'établir en interne à la Direction un premier niveau de réponse sur un certain nombre de questions juridiques dans les domaines de compétences de la Direction (immobilier notamment) et de jouer un rôle d'interface utile avec la Direction des Affaires Juridiques sur les problématiques plus complexes.
- La mission Méthode et maîtrise d'ouvrage informatique vient en appui des services et sous-directions de la DILT pour l'analyse de leurs besoins et la formalisation de leurs procédures, assure en continu l'analyse de l'adéquation des applicatifs et équipements aux métiers de la Direction, définit les axes de progression, de rationalisation, de simplification et de sécurisation, et assure la chefferie de projets, le cas échéant.
- Art. 4. Les grandes missions de la Sous-direction des Prestations Bâtiment sont centrées sur l'analyse des besoins fonctionnels des Directions, l'aménagement des espaces de travail, l'optimisation des implantations administratives et la conduite du changement.

Elle est composée de trois entités placées sous l'autorité d'un·e Directeur·trice Adjoint·e, chargé·e de la Sous-direction, auquel le·la chargé·e de mission Gestion des Risques bâtimentaires apporte son soutien sur les affaires générales de la Sous-direction :

- Le service de l'Optimisation de l'Occupation des Sites Administratifs qui, sur la base d'une connaissance fine des données d'occupation des sites administratifs, des coûts et des besoins des Directions occupantes, propose des scénarios d'occupation des sites permettant de répondre au double objectif de rationalisation du parc immobilier et d'amélioration des conditions de travail. Le service compte deux bureaux :
- Le Bureau Analyse et Exploitation des Données Bâtiment (BAEDB) met à jour les données d'occupation des implantations administratives et analyse ces données.
- Le Bureau Analyse des Besoins Fonctionnels et des Coûts Immobiliers (BABFCI) a en charge les relations avec l'ensemble des Directions en amont des phases opérationnelles

d'aménagement et de déménagement. Il analyse les besoins fonctionnels immobiliers des Directions et réalise des analyses économiques.

- Le Service de l'Aménagement assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement des espaces de travail dans les implantations administratives depuis la réalisation des études jusqu'à l'emménagement des agents à leur poste de travail. Il assure la coordination opérationnelle de différents partenaires, prestataires et fournisseurs et veille à la qualité des conditions de travail.
- Le Bureau de l'Expertise en Gestion Immobilière assure la gestion administrative et financière des baux pris, des biens en copropriété qui sont confiés à la DILT et de la fiscalité afférente. Il veille aux intérêts juridiques et financiers de la collectivité dans les immeubles dont il a la charge et au respect de ses obligations de locataire et de copropriétaire.
- Art. 5. La Sous-direction des Prestations aux Occupants est une Sous-direction opérationnelle au service des occupants des bâtiments ou des sites immobiliers de la collectivité parisienne. Elle est pilotée par une équipe composée d'un·e Sous-directeur·trice, de deux adjoints·es, dont un·e en charge des processus et des procédures de gestion immobilière, à qui est directement rattaché un·e chargé·e de mission.
- La Sous-direction regroupe trois services centraux et quatre agences de gestion.

Les services centraux regroupent trois bureaux responsables de trois grandes missions :

- le Bureau de Nettoyage des Locaux pilote les actions de nettoyage des locaux de plus de 600 sites dont une centaine qui sont dans le périmètre des agences de gestion. Le bureau s'appuie sur un service en régie et des prestataires de nettoyage;
- le Bureau d'Organisation du Courrier pilote l'organisation (outils de gestion, acheminement, dématérialisation) du courrier interne (entre services de la Ville) et externe (en provenance et en direction des interlocuteurs, partenaires et usagers de la Ville) jusqu'au pied des immeubles administratifs, la distribution au sein des bâtiments relevant de la responsabilité des agences de gestion (cf. ci-dessous);
- le Bureau des Travaux et de la Sécurité est chargé du recensement, de la programmation et du suivi des travaux d'entretien, de la supervision de l'application des règles de sécurité et de mises aux normes des immeubles gérés par la DILT. Il assiste, par son expertise technique, les Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) existants. Il assure la maintenance des dispositifs de sécurité incendie sur l'ensemble des implantations gérées par la DILT.

Les services territoriaux regroupent les quatre agences de gestion qui ont pour mission de :

- coordonner, au sein des bâtiments administratifs et au service de leurs occupants, les missions générales de la Direction, notamment courrier, ménage, manutentions, etc;
- assurer la gestion d'immeuble en lien avec les Directions partenaires comme la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture ou encore la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Prévention : travaux d'entretien, maintenance multitechnique, relations avec les propriétaires, etc.

Les agences de gestion se répartissent ainsi sur le territoire :

- l'Agence de Gestion Centre a en charge les services aux occupants et la gestion des immeubles situés dans les quatre premiers arrondissements, dont l'Hôtel de Ville, ainsi que dans les 5°, 6°, 7° et 15° arrondissements;
- l'Agence de Gestion Est a en charge les services aux occupants et la gestion des immeubles des 11°, 12° et 20° arrondissements;
- l'Agence de Gestion Sud a en charge les services aux occupants et la gestion des immeubles des 13 $^{\circ}$  et 14 $^{\circ}$  arrondissements :

- l'Agence de Gestion Nord a en charge les services aux occupants et la gestion des immeubles localisés dans les 8°, 9°, 10°, 16°, 17°, 18° et 19° arrondissements.
- Art. 6. Le Service des Prestations aux Directions répond à une logique transversale de service aux Directions de la Ville de Paris. Il est piloté par un·e chef·fe de service en charge également du Bureau de l'Habillement et un·e Adjoint·e en charge du Bureau de la Logistique et de l'Economie Circulaire.
- Il est composé de quatre entités qui assurent quatre grandes missions :
- le Bureau de l'Habillement est chargé de la définition, de l'achat et de la distribution de l'ensemble des tenues de travail proposées aux Directions de la Ville de Paris;
- le Bureau de la Logistique et de l'Economie Circulaire coordonne les mouvements de personnels et de mobiliers, le réemploi du mobilier administratif et le stockage du matériel électoral. Par ailleurs, l'atelier de reprographie de la DILT rattaché au bureau propose aux Directions la prise en charge des travaux de reprographie de tous types de documents;
- la Mission Patrimoine Professionnel recense, sélectionne et protège le patrimoine professionnel de l'ensemble des Directions;
- la Mission Elise est responsable, en lien avec la DSTI, du déploiement dans les Directions et dans les Mairies d'arrondissement du logiciel éponyme de dématérialisation du courrier. Par ailleurs, elle anime le réseau des utilisateurs à travers un service d'assistance.
- Art. 7. Le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux met en œuvre la politique de transports internes à la Ville de Paris. Il est constitué d'un·e chef·fe de service et d'un·e adjoint·e.
- Le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux est composé de trois divisions opérationnelles, de trois divisions « support », d'une agence, d'une mission et d'un·e conseiller·ère en prévention des risques professionnels placés sous l'autorité d'un·e chef·fe de service.
- la Mission Ressources Humaines et Relations Sociales, directement rattachée au·à la chef·fe de service, assure le relais des informations entre le Bureau des Ressources Humaines de la Direction et les agents des TAM et le suivi des relations avec les syndicats ;
- le·la conseiller·ère en prévention des risques professionnels met en œuvre la politique d'hygiène et de sécurité sur l'ensemble des agents et des sites relevant de la compétence des TAM, il·elle est également chargé·e de la démarche qualité;
- la Division des Offres de Déplacements (DOD) regroupe l'activité des pools de conduite et des conducteurs en pied auprès des personnalités, ainsi que l'offre d'auto partage de véhicules municipaux;
- la Division des Locations de Véhicules (DLV) regroupe les véhicules standards de moins de 3,5 tonnes sans conducteur, mis à disposition des services municipaux sous forme de locations, en courte, moyenne ou longue durée. La DLV est responsable de l'acquisition, l'entretien ainsi que la réparation et la mise à disposition des véhicules légers sans conducteurs;
- la Division de la Logistique et des Transports (DLT) est chargée de la gestion de l'entretien et du renouvellement du parc des poids lourds et des véhicules de transports en commun de personnes exclusivement conduits par des chauffeurs municipaux, ainsi que des services (transports, manutentions et logistique) associés à ces engins. Elle intègre, également, l'équipe motocycliste chargée du transport de plis urgents ou signalés ;
- la Division Informatique et Téléphonie, gère le système automatisé d'informations ainsi que le parc téléphonique des TAM :
- la Division des Prestations Administratives est chargée de la comptabilité, des Achats et des marchés, du contrôle de gestion, des contrats d'assurance, du suivi des contentieux, et des affaires générales;

- la Division des Travaux et de l'Environnement est chargée du recensement, de la programmation et du suivi des travaux nécessaires à l'entretien des sites ainsi que de l'approvisionnement et de la distribution des carburants. Elle assure un rôle d'expertise, de coordination, de pilotage des actions du service dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- l'agence TAM propose et met en œuvre une politique destinée à faire connaître aux interlocuteurs des TAM, au sein et à l'extérieur de la Ville de Paris, les prestations qu'ils peuvent attendre du service. Elle analyse les besoins ponctuels, gère et coordonne les opérations logistiques dans le domaine de l'événementiel.
- Art. 8. L'arrêté susvisé du 28 juillet 2016 modifié est abrogé.
- Art. 9. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
- Art. 10. La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et la Directrice de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Anne HIDALGO

### Délégation de signature de la Maire de Paris (Cabinet de la Maire de Paris). — Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-27, 1er alinéa et L. 2121-28 et L. 2122-25 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 12 octobre 2017 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 2 février 2017 portant délégation de signature au sein du Cabinet de la Maire de Paris ;

Vu les arrêtés des 10 février 2017, 5 juillet 2017, 22 août 2017 et 26 mai 2018 modifiant la délégation de signature au sein du Cabinet de la Maire de Paris ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 28 mai 2018 nommant M. Sylvain LEMOINE, Directeur adjoint du Cabinet de la Maire de Paris, à compter du 30 avril 2018 ;

### Arrête:

Article premier. — A l'article 2 de l'arrêté du 2 février 2017 modifié *substituer* la mention M. Rémi BOURDU par M. Sylvain LEMOINE. *Le reste sans changement*.

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ilede-France et du Département de Paris ;
  - aux intéressées.

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Anne HIDALGO

### RECRUTEMENT ET CONCOURS

Nom du candidat déclaré admis au concours interne d'adjoint technique principal maintenance de la voie publique ouvert, à partir du 26 mars 2018, pour trois postes.

1 — M. TRAORE Macire.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 19 juin 2018

Le Président du Jury

Guy LELIÈVRE

Liste principale, par ordre de mérite, des candidats admis au concours externe d'adjoint technique principal maintenance de la voie publique ouvert, à partir du 26 mars 2018, pour sept postes.

- 1 M. DIAYOKA Arsene Fabien
- 2 M. SAD Boutlelis
- 3 M. OLIVEIRA LOPES Luis Carlos
- 4 M. SAIBOU Sylano
- 5 M. RIVES Alexis
- 6 M. DA COSTA Neto
- 7 M. CAMARA Bakary.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 19 juin 2018

Le Président du Jury

Guy LELIÈVRE

Liste principale, par ordre de mérite, des candidat·e·s admis·e·s au concours externe agent·e de maîtrise exploitation des transports ouvert, à partir du 9 avril 2018, pour un poste.

1 - M. LE PARQUIER Romain.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 19 juin 2018

La Présidente du Jury

Françoise LAMAU

Liste principale, par ordre de mérite, des candidat·e·s admis·e·s au concours interne agent·e de maîtrise exploitation des transports ouvert, à partir du 9 avril 2018, pour trois postes.

- 1 M. HUMBERT Ludovic
- 2 M. BEKKARI Abdelkrim
- 3 M. LEPINE Richard.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 19 juin 2018

La Présidente du Jury

Françoise LAMAU

Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidat·e·s admis·e·s au concours interne agent·e de maîtrise exploitation des transports ouvert, à partir du 9 avril 2018, pour trois postes.

- 1 M. ORVILLE Olivier
- 2 M. BAITECHE Rabah
- 3 M. BERKANI Saad
- 4 Mme MIDOUX Gaëlle
- 5 M. NOUNOUSS Youssef
- 6 M. DIAKITE Youssouf.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 19 juin 2018

La Présidente du Jury Françoise LAMAU

Nom du candidat déclaré reçu au concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris dans la discipline optique ouvert, à partir du 21 mai 2018, pour un poste.

- M. THOUVENIN Olivier.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 20 juin 2018

La Présidente du Jury

Agnès MAITRE

Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidats admis au concours sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris dans la discipline optique ouvert, à partir du 21 mai 2018, pour un poste.

- 1 M. MANCEAU Mathieu
- 2 M. VEST Benjamin
- 3 M. LOSQUIN Arthur.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 20 juin 2018

La Présidente du Jury

Agnès MAITRE

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat·e·s à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'animateur·rice principal·e de 1<sup>re</sup> classe d'administrations parisiennes (année 2018) ouvert, à partir du 30 mai 2018, pour dix postes.

- 1 Mme BIQUE Alizée
- 2 M. BOUDET Stéphane
- 3 Mme BOUDIER-RICHA Régina, née BOUDIER
- 4 Mme CHOSE Aurélie
- 5 M. CISSE Anthiomane
- 6 Mme DASSIER Nadine

- 7 Mme DELAGE Sylvie
- 8 Mme DELBOIS Anaïs, née ROUSSEAU
- 9 Mme DIAZ SALDARRIAGA Nelly
- 10 Mme DUCRET Adeline
- 11 M. KHELIFA-ZOUBIR Benzerga
- 12 Mme LEGENDRE Julia
- 13 M. LEGER Nicolas
- 14 Mme LEROYER Laure
- 15 Mme MARTINEZ Maria
- 16 Mme MERCIER Lydia, née DJARAOUANE
- 17 Mme NITOT Carole
- 18 M. PENA Raphaël
- 19 M. PERRIN Guillaume
- 20 M. POKOU Kouamé
- 21 M. REMINI Mouhsine
- 22 Mme SEGUIN Odile.

Arrête la présente liste à 22 (vingt-deux) noms.

Fait à Paris, le 25 juin 2018

La Présidente du Jury

Martine DEBIEUVRE

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat·e·s à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'animateur·rice principal·e de 2e classe d'administrations parisiennes (année 2018) ouvert, à partir du 30 mai 2018, pour trente quatre postes.

- 1 M. AIT-BRAHAM Karim
- 2 Mme BENARD Clarisse
- 3 Mme BENASSI Thérèse
- 4 M. BENDJEBBOUR Mustafa
- 5 Mme BOBIN Sandrine
- 6 Mme BOUSSARD Emilie
- 7 Mme CALMELS Sandrine
- 8 M. CIRCAUD Jean-Marc
- 9 M. CREUSOT William
- 10 Mme DE ALMEIDA Béatrice, née PIGEON
- 11 M. DJAYJI Fouad
- 12 M. DRAME Mamadou
- 13 Mme DUMAS Françoise
- 14 Mme DURAND Hélène, née SERVIN
- 15 Mme DURANTHON Valérie
- 16 M. FRERE Tristan
- 17 Mme FREY Caroline
- 18 Mme GONTIER Gwennaëlle
- 19 Mme GOUVERNEUR Emeline
- 20 M. KHERCHOUCH Abdenbi
- 21 M. LASSERRE Claude
- 22 M. LENOIR Thibault
- 23 Mme LESPERT Férial
- 24 M. MALE Alexandre
- 25 M. MERDACI Kamel
- 26 M. MERZI Mathias

- 27 M. OUAZENE Farouk
- 28 Mme PARPAILLON Aurélie
- 29 Mme PHILIPPART Catherine
- 30 Mme RAUX Florence, née JOLY
- 31 M. RIVOT Thierry
- 32 Mme ROZÉ Dominique
- 33 M. THIEBLOT Jean-Claude
- 34 Mme WILLIAMS Patricia, née PETIT.

Arrête la présente liste à 34 (trente-quatre) noms.

Fait à Paris, le 25 juin 2018

La Présidente du Jury

Martine DEBIEUVRE

#### **RESSOURCES HUMAINES**

Désignation d'un représentant du personnel titulaire au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 038. — Agents d'accueil et de surveillance.

Vu le décret nº 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret nº 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires et notamment son article 9 ;

Vu le courriel en date du 24 mai 2018, par lequel M. Girjanan PULTOO (n° d'ordre : 0661311) présente sa démission de son mandat de représentant du personnel (compte tenu de sa mise à la retraite) ;

#### Décision:

— M. Mohamed AHAMED M'ZE (n° d'ordre : 1082928), agent d'accueil et de surveillance principal de 2° classe, est désigné représentant du personnel titulaire, en remplacement de M. Girjanan PULTOO, représentant du personnel titulaire démissionnaire.

Fait à Paris, le 20 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Désignation d'un représentant du personnel suppléant au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 038. — Agents d'accueil et de surveillance.

Vu le décret nº 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret nº 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires et notamment son article 9 :

Considérant que M. Mohamed AHAMED M'ZE, représentant suppléant, a été désigné représentant titulaire, à la suite de la démission de son mandat de représentant du personnel de M. Girjanan PULTOO (n° d'ordre : 0661311);

### Décision:

— M. Dominique PIRE, (n° d'ordre : 1044824), agent d'accueil et de surveillance principal de 2° classe, est désigné représentant du personnel suppléant, en remplacement de M. Mohamed AHAMED M'ZE, désigné représentant titulaire.

Fait à Paris, le 20 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Désignation des représentant·e·s du personnel siégeant au sein de la première section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes.

La Maire de Paris,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret nº 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH 19 des 16, 17 et 18 mars 2015, fixant les règles de fonctionnement du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2018 fixant la liste des représentant·e·s du personnel siégeant au sein de la première section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes ;

Vu la demande du syndicat UNSA en date du 22 juin 2018 ;

### Arrête:

Article premier. — La liste des représentant·e·s du personnel siégeant au sein de la première section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes est fixée comme suit :

### En qualité de représentant·e·s titulaires :

- Mme Maria DA COSTA PEREIRA
- M. Régis VIECELI
- Mme Frédérique LAIZET
- M. Jules LAVANIER
- M. Ivan BAISTROCCHI
- M. Olivier HOCH
- M. Dominique BASSON
- M. Bertrand VINCENT
- M. Jean-Pierre ARNAULT
- M. Alain ARHUIS
- M. Benjamin POIRET.

### En qualité de représentant·e·s suppléant·e·s :

- M. Fausto CATALLO
- Mme Delly DELYON
- M. Alain DERRIEN
- M. Philippe SALOME
- M. Frédéric AUBISSE
- M. Jean SILLET
- Mme Christine SOLAIRE
- M. Joël MARION
- M. Jean-Pierre CONSUEGRA
- Mme Brigitte CHAPELON
- Mme Marie-Laure RISTERUCCI
- M. Patrick LEMAN

- Mme Françoise RIOU
- Mme Myriam ALLEAUME
- Mme Fabienne DEFENDI
- M. Christophe DEPARIS
- M. Yves BORST
- M. Alain BORDE
- M. Paul LEGAL
- M. Hervé TEMPIER
- Mme Margarida PRESENCIA
- M. Laurent HOHL.
- Art. 2. L'arrêté du 27 avril 2018 fixant la liste des représentant·e·s du personnel siégeant au sein de la première section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes est abrogé.
- Art. 3. La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe du Bureau des Relations Sociales

Catherine GOMEZ

Désignation des représentant·e·s du personnel appelé·e·s siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

La Maire de Paris,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118:

Vu le décret nº 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2014 DRH-1027 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentant·e·s du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2018 désignant les représentant·e·s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

Vu la demande du syndicat UNSA en date du 22 juin 2018;

#### Arrête:

Article premier. — Sont désigné·e·s comme représentant·e·s du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

### En qualité de représentant · e · s titulaires :

- GASTAUD Rémy
- RAINE Philippe
- MOUSSION Guy
- LAVANIER Jules

- BRIAND Françoise
- LASNE Thierry
- QUIGNON Stéphane
- FOFANA Mahamane
- DUMONT Benoit
- ARHUIS Alain.

### En qualité de représentant·e·s suppléant·e·s :

- KERN Paul
- BERTRAND Emmanuel
- LAPLACE Nathalie
- COULIBALY Malaly
- GALOUZEAU DE VILLEPIN Geoffroy
- THERON Stéphane
- JEANNOT Florent
- MATEUS Rosa
- BORDE Alain
- PICOT Jean-Michel.
- Art. 2. L'arrêté du 7 mars 2018 désignant les représentant·e·s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est abrogé.
- Art. 3. La Directrice des Ressources Humaines et la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement sont chargé·e·s, chacun·e en ce qui le·la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Cheffe du Bureau des Relations Sociales

Catherine GOMEZ

## Tableau d'avancement au choix au grade de professeur de la Ville de Paris hors classe, au titre de l'année 2018.

Etabli après avis de la CAP réunie le 29 mai 2018 :

- 1 Mme CHARRAT-EYRAUD Annick
- 2 M. MOREL Eric
- 3 Mme DETRUIT Odile
- 4 Mme BECHEREAU Catherine
- 5 Mme FEUILLADE-BRETTE Anny
- 6 M. MOUCHES Philippe
- 7 Mme TIXADOU Sonia
- 8 Mme PRICAUPENKO Anna
- 9 M. UGUET Jean Luc
- 10 Mme ZUNINO Sophie
- 11 Mme VERSCHEURE Isabelle
- 12 M. KLIN Gilles
- 13 M. BESSIOUD Karim
- 14 M. RAVEL Pascal
- 15 M. RAYNAL Pierre
- 16 Mme RAYMOND-BUSSEUIL Nathalie
- 17 Mme BLIN Patricia
- 18 Mme VUIDEPOT Anne
- 19 M. BOURLIER François

- 20 M. FORT Patrice
- 21 M. CORNILY Eric
- 22 Mme ROBERT Cécile
- 23 Mme LEANDRI Nathalie
- 24 M. MALLARD Dominique
- 25 M. BOIVIN Frédéric
- 26 Mme TISSANDIER Isabelle
- 27 M. CARRE Christophe
- 28 Mme THOMAS Karine
- 29 Mme GUIEU-MEDEDJI Florence
- 30 Mme BROUARD Cécile
- 31 Mme BIZIEN Laure
- 32 Mme SADLER Christine
- 33 Mme MARGARIA Cécile
- 34 Mme AUBLE Nathalie
- 35 M. GARCHER Denis.

Liste arrêtée à trente-cinq (35) noms.

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Tableau d'avancement au choix au grade de professeur de la Ville de Paris de classe exceptionnelle au titre du 1<sup>er</sup> vivier de l'année 2018.

Etabli après avis de la CAP réunie le 29 mai 2018 :

- 1 M. CABANNES Benoît
- 2 M. LOCQUENEUX Philippe
- 3 Mme CASENAVE Monique
- 4 M. POLLOLI François
- 5 M. ERNOTTE Jean-François
- 6 M. PETEX Luc
- 7 Mme POINSOT-MOUYNA Evelyne
- 8 Mme LARBRE Catherine
- 9 M. VALLET Philippe
- 10 Mme MIAILLE-VONCK Isabelle
- 11 Mme VILLAIN Françoise.

Liste arrêtée à onze (11) noms.

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Tableau d'avancement au choix au grade de professeur de la Ville de Paris de classe exceptionnelle, au titre du 2° vivier de l'année 2018.

Etabli après avis de la CAP réunie le 29 mai 2018 :

1 - Mme BAUDEQUIN Béatrice

2 - M. COLBUS Christian.

Liste arrêtée à deux (2) noms.

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

### Tableau de bonification d'ancienneté d'un an des professeurs de la Ville de Paris au 8° échelon, au titre de l'année 2018.

Etabli après avis de la CAP réunie le 29 mai 2018 :

- 1 Mme DELOUVRIER Stéphanie
- 2 M. DELAFORGE Matthieu
- 3 M. VECLIN Frédéric
- 4 Mme FIZET Marion
- 5 M. DORE Julien
- 6 M. RAULT Loïc
- 7 M. CHAMOULAUD Stéphane.

Liste arrêtée à sept (7) noms.

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

## Tableau de bonification d'ancienneté d'un an des professeurs de la Ville de Paris au 6° échelon, au titre de l'année 2018.

Etabli après avis de la CAP réunie le 29 mai 2018 :

- 1 Mme DA COSTA Nathalie
- 2 Mme AFFICHARD Virginie
- 3 M. ROBIN Ruddy
- 4 Mme DARRICAUX Cécile
- 5 Mme BRUCELLE Anne
- 6 Mme TOUFFET Stéphanie
- 7 M. JACQUOT Pierre
- 8 M. BAUDOIN Ludovic
- 9 M. FORTES Ludovic
- 10 Mme FLORENTIN Julie.

Liste arrêtée à dix (10) noms.

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

### VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

### Arrêté n° 2018 E 12095 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement dans diverses voies du 5° arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la cérémonie d'entrée au Panthéon de Simone et Antoine VEIL, à Paris 5° arrondissement, le dimanche 1er juillet 2018;

Considérant que pour assurer la bonne tenue de cette cérémonie, il importe d'adapter les règles de stationnement et de circulation ;

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- PLACE DU PANTHÉON, 5° arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 9, sur 48 places, jusqu'au 5 juillet 2018, 20 h :
- PLACE DU PANTHÉON, 5° arrondissement, côté impair, entre le n° 11 et le n° 19, sur 28 places, du 28 juin, 8 h au 2 juillet 2018, 20 h;
- PLACE DU PANTHÉON, 5° arrondissement, côté pair, entre le n° 6 et le n° 8, sur 40 places, du 25 juin, 8 h au 4 juillet 2018, 20 h (10 places seront réservées uniquement du 28 juin au 2 juillet 2018);
- PLACE SAINTE-GENEVIÈVE, 5° arrondissement, sur 12 places, du 28 juin, 8 h au 2 juillet 2018, 20 h;
- RUE PAILLET, 5° arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 4 places, du 25 juin, 8 h au 2 juillet 2018, 20 h ;
- RUE SOUFFLOT, 5° arrondissement, côté pair, et impair, à l'intersection avec PLACE DU PANTHÉON, sur 4 places, du 29 juin, 20 h au 2 juillet 2018, 8 h;
- RUE SOUFFLOT, 5° arrondissement, côté pair et impair, sur 50 places, du 28 juin, 8 h au 2 juillet 2018, 8 h;
- RUE VICTOR COUSIN, 5° arrondissement, côté impair, au droit du n° 17, sur 4 places, du 25 juin, 8 h au 2 juillet 2018, 20 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des opérations en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

- Art. 2. A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :
  - PLACE EDMOND ROSTAND, 5° arrondissement;
- RUE LE GOFF,  $5^{\rm e}$  arrondissement, entre la RUE SOUFFLOT et la RUE MALEBRANCHE ;
  - RUE PAILLET, 5e arrondissement;
- RUE SAINT-JACQUES, 5° arrondissement, entre la RUE CUJAS et la RUE MALEBRANCHE;
  - RUE SOUFFLOT, 5° arrondissement;
- RUE TOULLIER, 5° arrondissement, entre la RUE SOUFFLOT et la RUE CUJAS;
- RUE VICTOR COUSIN, 5° arrondissement, entre la RUE SOUFFLOT et la RUE CUJAS.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Ces mesures s'appliquent par séquences, du 30 juin au 2 juillet 2018.

- Art. 3. Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Sud

Magali CAPPE

### Arrêté n° 2018 T 11919 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Archereau, à Paris 19°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de déplacement au droit du n° 36, rue Archereau, du Trilib installé au droit des n° 35-37, rue Archereau, à Paris 19° arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Archereau;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 18 juin 2018 au 30 novembre</u> 2019 inclus) :

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE ARCHEREAU, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 36.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

La Chef de la Section Territoriale de Voirie Nord-Est

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12006 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue du Colonel Moll et rue des Colonels Renard, à Paris 17°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de recalibrage et de rénovation de la rue du Colonel Moll il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Colonel Moll et rue des Colonels Renard, à Paris 17°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 25 juin 2018 au 31 août 2018 inclus</u>);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

- RUE DU COLONEL MOLL, 17° arrondissement, entre la RUE SAINT-FERDINAND et la RUE DES COLONELS RENARD, du 9 juillet au 31 août 2018;
- RUE DU COLONEL MOLL, 17e arrondissement, sur la totalité de la voie, les 22 et 23 août 2018.
- Art. 2. A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :
- RUE DES COLONELS RENARD, 17e arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 6, <u>du 25 juin au 31 août 2018 inclus</u> ;
- RUE DU COLONEL MOLL, 17° arrondissement, côté pair et impair, sur la totalité de la voie, <u>du 25 juin au 31 août</u> 2018 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

- Art. 4. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 5. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 6. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Nord-Ouest

Farid RABIA

Arrêté nº 2018 T 12022 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue d'Hautpoul, à Paris 19°. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0345 du 15 juillet 2014, désignant les emplacements réservés aux opération de livraisons (aires de livraisons permanentes) sur des voies de compétence municipale, à Paris 19°;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par la Direction de la Voirie et des Déplacements, de travaux de réfection de la chaussée de la rue d'Hautpoul, au droit des  $n^{os}$  45 à 45 bis, à Paris 19° arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue d'Hautpoul ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 27 au 28 juin 2018 inclus</u>);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE D'HAUTPOUL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 43 et le n° 45.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE D'HAUTPOUL, à Paris  $19^{\rm e}$  arrondissement, côté pair, au droit du n° 40.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant, très gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — A titre provisoire, est supprimé l'emplacement réservé au stationnement et/ou à l'arrêt des véhicules de livraison RUE D'HAUTPOUL, à Paris 19° arrondissement, côté pair, au droit du n° 44.

Les dispositions de l'arrêté 2014 P 0345 du 15 juillet 2014, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne la zone de livraison située au droit du n° 44, RUE D'HAUTPOUL.

- Art. 4. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 5. Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 6. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Chef de la Section Territoriale de Voirie Nord-Est

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12023 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues Saint-Maur, Jean-Pierre Timbaud et rue Oberkampf, à Paris 11°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-26, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11°;

Considérant que des travaux de CPCU nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Saint-Maur, à Paris 11°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 juillet au 31 août 2018 inclus) ;

### Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, il est interdit aux véhicules de plus de 3.5 T de tourner à gauche sur la RUE SAINT-MAUR, à l'angle de la RUE OBERKAMPF.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Ces dispositions sont applicables le 20 juillet 2018.

- Art. 2. A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-MAUR, côté pair, et impair.
  - au droit du nº 88, sur 2 places de stationnement payant ;
- entre les nº 95 et nº 97, sur 3 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons;
- au droit du  $n^{\circ}$  100, sur 1 zone de livraisons et 1 zone motos :
- entre les n° 109 et n° 111, sur 1 zone motos et 1 zone vélos ;
- entre les nº 129 et nº 131, sur 3 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD, côté impair, au droit du n° 65, sur 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

- Art. 4. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 5. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 6. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Nord-Est

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12024 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de la Vistule, à Paris 13°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ESSONNE AMENAGEMENT, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de la Vistule, à Paris 13°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 28 juin 2018 au 27 juillet 2018 inclus</u>);

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE LA VISTULE, 13° arrondissement, côté impair, entre le n° 7 et le n° 13, sur 10 places.

Cette disposition est applicable du 28 juin 2018 au 27 juillet 2018

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DE LA VISTULE,  $13^{\rm e}$  arrondissement.

Cette disposition est applicable :

- la nuit du 28 juin 2018 au 29 juin 2018;
- la nuit du 2 juillet 2018 au 3 juillet 2018;
- les nuits du 4 juillet 2018 au 21 juillet 2018 ;
- la nuit du 23 juillet 2018 au 24 juillet 2018 ;
- les nuits du 25 juillet 2018 au 27 juillet 2018 ;
- le 24 juillet 2018 et le 26 juillet 2018 de 7 h à 17 h.
- Art. 3. Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.
- Art. 4. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 5. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 6. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12027 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue de Villiers et rue de Prony, à Paris 17°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue de Villiers et rue de Prony, à Paris 17°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 18 juin 2018 au 8 juillet 2018 inclus</u>);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

 AVENUE DE VILLIERS, 17º arrondissement, côté impair, au droit du n° 89, sur 2 places.

Cette disposition est applicable <u>du 18 juin 2018 au 24 juin</u> 2018 inclus.

 RUE DE PRONY, 17° arrondissement, côté pair, au droit du n° 76, sur 2 places.

Cette disposition est applicable <u>du 26 juin 2018 au 8 juillet 2018 inclus</u>.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.
- Art. 4. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Nord-Ouest

Maël PERRONNO

## Arrêté n° 2018 T 12040 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Payenne, à Paris 3°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre d'une autorisation de déménagement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Payenne, à Paris 3°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée du déménagement (dates prévisionnelles : <u>du 6 juillet 2018 au 7 juillet 2018 inclus</u>);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE PAYENNE, 3° arrondissement.

Ces mesures sont applicables le 6 juillet 2018 de 12 h à 20 h et le 7 juillet 2018 de 8 h à 12 h.

- Art. 2. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin du déménagement et la dépose de la signalisation.
- Art. 3. Pendant la durée du déménagement, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

### Arrêté n° 2018 T 12041 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vieille du Temple, à Paris 4°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de levage réalisés par l'entreprise MONTAGRUES, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vieille du Temple, à Paris 4°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 1er juillet 2018 au 22 juillet 2018 inclus)

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE VIEILLE DU TEMPLE,  $4^{\circ}$  arrondissement.

Ces dispositions sont applicables uniquement le dimanche.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

## Arrêté n° 2018 T 12042 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Mare, à Paris 20°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de l'assainissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Mare, à Paris 20°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 au 30 juillet 2018 inclus);

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA MARE, côté pair, au droit du n° 76, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

- Art. 2. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Nord-Est

Florence FARGIER

## Arrêté nº 2018 T 12044 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de la Perle, à Paris 3°. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de levage d'un climatiseur, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Perle, à Paris 3°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 23 juin 2018);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE LA PERLE, 3° arrondissement.

Ces dispositions sont applicables de 8 h à 18 h.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

## Arrêté n° 2018 T 12046 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de Turenne, à Paris 3°. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0280 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 3°;

Considérant que des travaux entrepris par la Section de l'Assainissement de Paris et par Eau de Paris pour réparation de la bouche d'égout, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Turenne, à Paris 3°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 26 juin 2018);

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE TURENNE, 3° arrondissement, côté pair, au droit du n° 120, sur la zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

### Arrêté n° 2018 T 12048 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Payenne, à Paris 3°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux entrepris pour le Musée Carnavalet pour la restauration de la façade, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Payenne, à Paris 3°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 juillet au 17 août 2018 inclus) ;

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- RUE PAYENNE, 3° arrondissement, côté impair, au droit du n° 7 (1 place sur le payant);
- RUE PAYENNE, 3º arrondissement, côté pair, en vis-àvis du nº 7 (1 place sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

## Arrêté n° 2018 T 12049 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Charlot, à Paris 3°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de pose d'un échafaudage entrepris par la société DENGLER, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Charlot, à Paris 3°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : <u>le 14 septembre</u> 2018) ;

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CHARLOT, 3° arrondissement, côté impair, au droit du n° 77 (3 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

### Arrêté n° 2018 T 12051 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Paul, à Paris 4°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux entrepris par la RATP, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Paul, à Paris 4°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 27 août 2018 au 5 juillet 2019</u> inclus) ;

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-PAUL, 4° arrondissement, côté pair, au droit du n° 6, (3 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12052 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue Schomberg et boulevard Morland, à Paris 4°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux entrepris par ENEDIS, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue de Schomberg et boulevard Morland, à Paris 4°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet au 3 août 2018 inclus) ;

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

RUE DE SCHOMBERG, 4<sup>e</sup> arrondissement.

Cette disposition est applicable  $\underline{\text{du } 16 \text{ au } 25 \text{ juillet } 2018}$  inclus.

- BOULEVARD MORLAND, 4e arrondissement.

Cette disposition est applicable <u>du 25 juillet au 3 août 2018</u> inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

- Art. 2. A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :
- RUE DE SCHOMBERG,  $4^{\rm e}$  arrondissement, sur une file de circulation ;
- BOULEVARD MORLAND,  $4^{\rm e}$  arrondissement, sur une file de circulation.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

### Arrêté n° 2018 T 12059 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de Brosse, à Paris 4°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8;

Considérant que des travaux entrepris par la Section de l'assainissement de Paris, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de Brosse, à Paris 4°:

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 au 26 juillet 2018 inclus) ;

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE BROSSE, 4° arrondissement.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Centre

Vincent GUILLOU

# Arrêté n° 2018 T 12072 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Fessart, à Paris 19°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral nº 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de levage, avec un camion-grue, au droit du n° 18 bis, rue Fessart, à Paris 19° arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Fessart;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 1er juillet 2018 de 8 h à 14 h);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE FESSART, à Paris 19° arrondissement, au droit du n° 18 b.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE FESSART, à Paris 19° arrondissement, depuis la RUE DE LA VILLETTE jusqu'au n° 18.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

- Art. 3. Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Chef de la Section Terarritoriale de Voirie Nord-Est

Florence FARGIER

# Arrêté n° 2018 T 12075 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues des Pavillons et Pixerécourt, à Paris 20°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral nº 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2013 P 0954 du 28 décembre 2013 portant création d'une zone 30 « Télégraphe », à Paris 20° ;

Considérant que des travaux GrDF nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rues des Pavillons et Pixerécourt, à Paris 20°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 26 juin au 27 juillet 2018 inclus</u>);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES PAVILLONS, dans sa partie comprise entre la RUE PIXERÉCOURT et le n° 7.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

- Art. 2. A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DES PAVILLONS, dans sa partie comprise entre l'IMPASSE DES CHEVALIERS et le  $n^{\circ}$  7.
- Art. 3. A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE DES PAVILLONS, côté pair, dans sa partie comprise entre l'IMPASSE DES CHEVALIERS jusqu'à la RUE PIXERÉCOURT.

Les dispositions de l'arrêté n° 2013 P 0954 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PIXERÉCOURT, côté impair, entre les n° 47 et n° 49, sur 4 places de stationnement payant et en visà-vis des n° 47 et n° 49, sur 6 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

- Art. 5. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 6. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 7. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Nord-Est

Florence FARGIER

### Arrêté n° 2018 T 12082 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Caillaux, à Paris 13°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Caillaux, à Paris 13°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 25 juin 2018 au 25 septembre</u> 2018 inclus) ;

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

RUE CAILLAUX, 13° arrondissement, côté impair, au droit du n° 27, sur 6 mètres.

Cette disposition est applicable du 25 juin 2018 au 25 septembre 2018.

RUE CAILLAUX, 13° arrondissement, côté impair, au droit du n° 25, sur 8 mètres.

Cette disposition est applicable du 28 juin 2018 au 13 juil-let 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

# Arrêté n° 2018 T 12083 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Fougères, à Paris 20°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection du marquage au sol et fouille d'arbres, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Fougères, à Paris 20°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 au 27 juillet 2018 inclus);

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES FOUGÈRES, côté pair, et impair, entre les n° 2 et n° 20, sur 30 places de stationnement payant et 2 G.I.G./G.I.C. et entre les n° 7 et n° 29, sur 32 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Nord-Est

Florence FARGIER

### Arrêté n° 2018 T 12085 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation boulevard et place Saint-Michel, à Paris 5°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de chantier du 18 juin 2018 cosigné par le représentant du Préfet de Police et le représentant de la Maire de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2000-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies réservées à certains véhicules ;

Considérant que des travaux de Bouygues Télécom nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation des véhicules de transport en commun boulevard et place Saint-Michel, à Paris 5°;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 1er juillet 2018) ;

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la voie réservée à la circulation des véhicules de transports en commun est supprimée, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 5° arrondissement, côté impair, depuis la RUE SAINT-SÉVERIN vers et jusqu'à la PLACE SAINT-MICHEL incluse.

Les dispositions de l'arrêté n° 2000-10110 du 24 janvier 2000 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Sud

Magali CAPPE

### Arrêté n° 2018 T 12090 modifiant, à titre provisoire les règles de stationnement avenue du Docteur Arnold Netter, à Paris 12°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de toiture, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Docteur Arnold Netter, à Paris 12°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 10 août 2018 inclus);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE DU DOCTEUR ARNOLD NETTER, 12° arrondissement, côté impair, au droit du n° 79, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

## Arrêté nº 2018 T 12091 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue de Dijon, à Paris 12°. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue de Dijon, à Paris 12<sup>e</sup>;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : 26 juin 2018 inclus) ;

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DE DIJON, 12° arrondissement, côté impair, depuis la RUE JOSEPH KESSEL jusqu'à la PLACE LACHAMBAUDIE.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

## Arrêté n° 2018 T 12092 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Domrémy, à Paris 13°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0341 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 13°;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Domrémy, à Paris 13°:

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 19 juin 2019 inclus);

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE DOMRÉMY, 13° arrondissement, côté impair, au droit du n° 9, sur 5 places réservées au stationnement des véhicules deux roues motorisés.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0341 du 15 juillet 2014 susvisé sont suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit du n° 9, RUE DE DOMRÉMY.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

## Arrêté n° 2018 T 12096 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation rue de Malte, à Paris 11°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0036 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires permanentes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11°;

Considérant que, dans le cadre de l'installation d'emprises sur chaussée et trottoir, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Malte, à Paris 11°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 2 juillet 2018 au 26 avril 2019 inclus</u>);

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE MALTE, côté pair, et impair, au droit du n° 58, sur 1 place de stationnement payant et entre les n° 61 et n° 63, sur 2 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0036 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

- Art. 2. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Nord-Est

Florence FARGIER

## Arrêté n° 2018 T 12097 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale boulevard Masséna, à Paris 13°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société EXTERION Média, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale boulevard Masséna, à Paris 13°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : <u>le 5 juillet 2018</u>);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite BOULEVARD MASSÉNA, 13° arrondissement, dans la contre-allée entre la RUE LACHELIER et la RUE EMILE LEVASSOR.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

## Arrêté nº 2018 T 12098 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation, rue des Batignolles, à Paris 17°. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8;

Vu le procès-verbal de chantier du 24 mai 2018 cosigné par le représentant du Préfet de Police et le représentant de la Maire de Paris ;

Considérant que les travaux de voirie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale rue des Batignolles, à Paris 17°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux : la nuit du 28 au 29 juin 2018 de 22 h à 6 h;

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES BATIGNOLLES, 17° arrondissement, entre la RUE DES DAMES et la PLACE DU DOCTEUR FELIX LOBLIGEOIS.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Nord-Ouest

Maël PERRONNO

## Arrêté n° 2018 T 12099 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation boulevard Pereire, à Paris 17°. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu le procès-verbal de chantier du 24 mai 2018 cosigné par le représentant du Préfet de Police et le représentant de la Maire de Paris :

Considérant que les travaux de levage pour la S.N.C.F. nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement boulevard Pereire, à Paris 17<sup>e</sup>;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux : la nuit du 27 au 28 juin 2018.

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD PEREIRE, 17° arrondissement, entre la RUE DE TOCQUEVILLE et la RUE JOUFFROY D'ABBANS.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD PEREIRE, 17e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur une place et une zone de livraison

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant, très gênant.

- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, Le Chef de la Section Territoriale de Voirie Nord-Ouest

Maël PERRONNO

Arrêté nº 2018 T 12106 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Moulin des Près, à Paris 13°. – Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Moulin des Près, à Paris 13°:

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 25 juin inclus);

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DU MOULIN DES PRÉS, 13° arrondissement, côté impair, entre le n° 67 et le n° 65, sur 8 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DU MOULIN DES PRÉS, 13° arrondissement, depuis n° 67 jusqu'au n° 65.
- Art. 3. Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.
- Art. 4. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 5. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 6. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

### Arrêté n° 2018 T 12108 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue Pierre Castagnou, à Paris 14°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant qu'une expérimentation est menée pour tester de nouveaux usages de l'espace public, type espace détente et jeux avec mise en place de mobiliers urbains nouveaux, rue Pierre Castagnou, à Paris 14°, à compter du 4 juillet 2018 ;

Considérant que pour assurer la bonne tenue de cette expérimentation, il importe d'adapter les règles de stationnement et de circulation ;

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PIERRE CASTAGNOU, 14° arrondissement, côtés pair et impair, entre la RUE MOUTONDUVERNET et la RUE BRÉZIN.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'expérimentation en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE PIERRE CASTAGNOU, 14° arrondissement, entre la RUE MOUTON-DUVERNET et la RUE BRÉZIN.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux cycles.

- Art. 3. Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Sud

Magali CAPPE

### Arrêté n° 2018 T 12112 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Le Brun, à Paris 13°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Le Brun, à Paris 13°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus</u>);

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

 RUE LE BRUN, 13° arrondissement, depuis la RUE DE LA REINE BLANCHE jusqu'à la RUE NICOLAS RORET.

Cette disposition est applicable du 25 juin 2018 au 25 juil-let 2018.

 RUE LE BRUN, 13° arrondissement, depuis la RUE DE LA REINE BLANCHE jusqu'à la RUE PIRANDELLO.

Cette disposition est applicable du 2 juillet 2018 au 25 juillet 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

### Arrêté nº 2018 T 12113 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Regnault, à Paris 13°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Regnault, à Paris 13°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 2 juillet 2018 au 14 septembre</u> 2018 inclus) ;

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE REGNAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 26, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,

L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12115 prorogeant l'arrêté n° 2017 T 12652 du 28 novembre 2017 modifiant, à titre provisoire, la vitesse de circulation dans diverses voies du 14° arrondissement dans le cadre d'une expérimentation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017 T 12652 du 28 novembre 2017 modifiant, à titre provisoire, la vitesse de circulation dans diverses voies du 14° arrondissement dans le cadre d'une expérimentation :

Considérant que l'expérimentation de dépose de la signalisation lumineuse tricolore à divers carrefours du 14e arrondissement se poursuit ;

Considérant qu'il convient en conséquence de proroger la limitation de vitesse dans les voies concernées ;

### Arrête:

Article premier. — L'arrêté n° 2017 T 12652 susvisé est prorogé jusqu'au 31 décembre 2018.

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Directrice de la Voirie et des Déplacements

Caroline GRANDJEAN

Arrêté nº 2018 T 12116 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue de Rungis, à Paris 13°. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 :

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue de Rungis, à Paris 13°;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 25 juin 2018 inclus) ;

### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DE RUNGIS, 13° arrondissement, depuis la PLACE DE RUNGIS jusqu'à la RUE DE L'AMIRAL MOUCHEZ.

- Art. 2. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 3. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12122 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation boulevard Saint-Marcel et rue de la Collégiale, à Paris 5°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10, et R. 417-11;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la Régie Autonome des Transports Parisiens nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation boulevard Saint-Marcel et rue de la Collégiale, à Paris 5°;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : <u>du 2 juillet au 31 août 2018</u> inclus) ;

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué BOULEVARD SAINT-MARCEL,  $5^{\circ}$  arrondissement, depuis la RUE MICHEL PETER vers l'AVENUE DES GOBELINS.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA COLLÉGIALE, 5° arrondissement, côté pair, entre le n° 6 et le n° 8, sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 5. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Sud

Magali CAPPE

### Arrêté n° 2018 T 12124 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lacépède, à Paris 5°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la clinique Saint-Hilaire nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lacépède, à Paris 5°;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 28 septembre 2018);

#### Arrête:

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LACÉPÈDE, 5° arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

- Art. 2. Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 3. Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Art. 4. La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation, La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Sud

Magali CAPPE

### PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

### Arrêté n° 2018-00451 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police.

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

### Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix stagiaires dont les noms suivent affectés au sein de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation :

- Mme Maeva RE, née le 4 mars 1993 ;
- M. Kévin MEHUYS, né le 30 septembre 1994.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Michel DELPUECH

### Arrêté n° 2018-00453 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police.

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

#### Arrête:

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

- Capitaine Hugues BONNET, né le 8 juin 1988, 28  $^{\rm e}$  Compagnie d'incendie et de secours ;
- Adjudant Mathieu RÉGERAT, né le 7 juin 1979, 11° Compagnie d'incendie et de secours;
- Sergent Timothée KUGLER, né le 18 février 1991, 17e Compagnie d'incendie et de secours;
- Sergent Grégory VACCHETTA, né le 5 août 1982,
   8° Compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal-chef Christophe MELLINAS, né le 17 octobre 1986, 17° Compagnie d'incendie et de secours;
- Caporal Lucas ARBOGAST, né le 3 février 1995, 5° Compagnie d'incendie et de secours;
- Caporal Bastien LE GALLO, né le 3 août 1991, 17° Compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal Ewen WASSMER, né le 17 avril 1996, 8° Compagnie d'incendie et de secours;
- Sapeur de 1<sup>re</sup> classe Alexandre PLOQUIN, né le 9 août 1990, 6<sup>e</sup> Compagnie d'incendie et de secours.
- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Michel DELPUECH

ORDRE PUBLIC ET CIRCULATION

Arrêté nº 2018-00468 relatif aux mesures d'ordre public et de sécurité applicables à l'occasion d'une opération prévue le mercredi 27 juin 2018. — Régularisation.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2512-13 ;

Vu le Code pénal;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-18, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance no 71.16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 juin 2018 ;

Considérant la tenue d'une opération spéciale impactant l'échangeur de la Porte de la Chapelle ;

Considérant que le bon déroulement de cette opération nécessite, pour des raisons de sécurité des personnes et des biens et afin d'assurer au mieux la fluidité du trafic, la prise de mesures de restriction de la circulation sur le secteur de la Porte de la Chapelle ;

Sur proposition du Directeur de l'Ordre Public et de la circulation ;

#### Arrête:

Article premier. — Les bretelles d'accès au BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE suivantes sont neutralisées du mercredi 27 juin 2018 à 6 h 30 au jeudi 28 juin 2018 à 6 h :

Bretelle d'accès n° 1, sens autoroute A1/boulevard Périphérique Intérieur ;

Bretelle d'accès  $n^{\circ}$  3 b, sens Paris/boulevard Périphérique Intérieur.

Art. 2. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3. — Le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et, compte tenu de l'urgence affiché aux portes de la Mairie et du Commissariat de l'arrondissement concerné, ainsi qu'à celles de la Préfecture de Police. Ces mesures prendront effet après leur affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 26 juin 2018

Pour le Préfet de Police et par délégation, Le Préfet, Directeur du Cabinet

Pierre GAUDIN

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

### Arrêté n° 2018 T 11965 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Léo Delibes, à Paris 16°.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Léo Delibes, à Paris dans le 16° arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier de la société civile immobilière Galilée, pendant la durée des travaux de surélévation d'un immeuble de Bureaux, 7, rue Léo Delibes, à Paris dans le 16° arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 15 décembre 2018);

Considérant qu'à l'occasion de ce chantier il convient de réserver une zone pour l'installation des bennes et le déchargement, et d'assurer le cheminement des piétons ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

#### Arrête:

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE LÉO DELIBES, 16° arrondissement.

#### côté impair:

- au droit du n° 5, sur une place de stationnement payant ;
- au droit du  $n^{\circ}$  7, sur la zone de livraison et une place de stationnement payant ;
- au droit du nº 9, sur la zone de stationnement 2 roues sur un linéaire de 5 mètres.

### côté pair :

- au droit du n° 6, sur 1 place de stationnement payant ;
- au droit du n° 10, sur 1 place de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 3. Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour le Préfet de Police et par délégation,

Le Sous-Directeur des Déplacements et de l'Espace Public

Guillaume QUENET

## Arrêté n° 2018 T 11994 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Le Nôtre et avenue Albert de Mun, à Paris 16°.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Le Nôtre et l'avenue Albert de Mun relèvent de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux de branchement au réseau électrique place de Varsovie ainsi qu'avenues Albert de Mun et des Nations Unies, à Paris dans le 16° arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : du 22 juin 2018 au 12 juillet 2018);

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, il convient d'installer le cantonnement du chantier en vis-à-vis du n° 1, rue Le Nôtre, à Paris dans le 16° arrondissement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

#### Arrête:

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire :

- AVENUE ALBERT DE MUN, 16e arrondissement, en visà-vis du no 6, sur 3 places de stationnement payant;
- RUE LE NÔTRE, 16° arrondissement, en vis-à-vis du n° 1, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

- Art. 2. La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.
- Art. 3. Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour le Préfet de Police et par délégation, Le Sous-Directeur des Déplacements et de l'Espace Public

Guillaume QUENET

# Arrêté n° 2018 T 12008 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Cambon, à Paris 1er. — *Régularisation*.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment son article R. 411-25;

Vu l'arrêté préfectoral nº 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Cambon, à Paris dans le 1er arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier concernant des travaux de grutage effectués par les entreprises Bovis et Bouygues dans le cadre du retrait d'œuvre d'art, 39, rue Cambon, à Paris dans le 1er arrondissement (date prévisionnelle des travaux : <u>le 24 juin 2018</u>);

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

#### Arrête:

Article premier. — La circulation est interdite, à titre provisoire, RUE CAMBON, 1er arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE DES CAPUCINES et la RUE SAINT-HONORÉ le dimanche 24 juin 2018.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Pour le Préfet de Police et par délégation,

Le Sous-Directeur des Déplacements et de l'Espace Public

Guillaume QUENET

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

**URBANISME** 

#### Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

### Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T.: Surface du Terrain.

I.S.M.H.: Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1: 1er permis modificatif.

M2: 2e permis modificatif (etc.).

### Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juin 2018.

10° arr. (PA-075-110-18-V0004). — Rue du Château Landon. — Pét.: Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Création d'une piste cyclable bidirectionnelle avec aménagement de zones de livraison, de places pour handicapés et pour deux-roues. — Date d'enregistrement: 04-06-2018.

14° arr. (PA-075-114-18-V0001). — Place Victor et Hélène Basch. — Pét.: Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Réaménagement de la place et partiellement de l'avenue du Général Leclerc, rénovation de l'éclairage public, création de couloirs de bus et de refuges piétons, aménagement d'une piste cyclable. — Date d'enregistrement: 04-06-2018.

### Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1er juin et le 15 juin 2018.

1er arr. (PC-075-101-16-V0041-M01). — 2 au 4, rue de Viarmes. — Pét.: M. SANCHO Daniel, S.A.S. COLLECTION PINAULT-PARIS. — Arch.: M. MARCA Thibault, 1, boulevard de Belleville, 75011 PARIS. — Modification ponctuelle de la distribution et aménagements intérieurs, des niveaux altimétriques intérieurs, des équipements techniques en toiture et de certains châssis de désenfumage dans le cadre de la reconversion de la Bourse de Commerce en musée. Surface supprimée: 6 195 m². Surface créée: 3 910 m². Monument Historique inscrit le 15-01-1975. Modificatif au PC n° 075-101-16-V-0041 délivré le 10-05-2017. — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

1er arr. (PC-075-101-18-V0014). — 9 au 11, rue des Lavandières Sainte-Opportune. — Pét. : M. REVILLON Claude, S.A.R.L. WALTER GESTION. — Arch. : S.A.R.L. MCH-GB ROY, 107, rue de Paris, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravalement des façades sur rue et cour. Monument historique inscrit le 12-04-1974. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

1er arr. (PC-075-101-18-V0015). — 38, rue du Mont Thabor. — Pét.: Mme COMBAREL Dominique, S.C.I. MAK2. — Arch.: ECDM ARCHITECTES, 38, rue du Mont Thabor, 75001 PARIS. — Création d'un local vélos et d'un local poubelles au rez-de-chaussée en fond de cour après démolition d'un local de bureau et réalisation d'un serre horticole sur une toiture-terrasse. Surface créée: 57,75 m². — Date d'enregistrement: 15-06-2018.

2° arr. (PC-075-102-15-V0035-M01). — 3, boulevard Montmartre — Pét.: M. AZNAR Alfredo, S.A.S. HOTEL FRANÇOIS. — Arch.: M. VIRON Jean Marie, 7, rue Bachaumont, 75002 PARIS. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue et du local poubelle au sous-sol d'un hôtel de tourisme. Modificatif au PC n° 075-102-15-V-0035 délivré le 08-11-2016. — Date d'enregistrement: 04-06-2018.

2° arr. (PC-075-102-18-V0016). — 55, rue Sainte-Anne. — Pét.: M. RIAL Jean-François, S.A. VOYAGEURS DU MONDE. — Arch.: Mme AIDA Djahandari, 16, rue Moreau, 75012 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'une construction de 5 étages. Surface créée: 55 m². — Date d'enregistrement: 04-06-2018.

2º arr. (PC-075-102-18-V0017). — 34 au 36, passage Choiseul. — Pét.: CASTIN GILLES VILLARET, S.C.I. CL. — Ravalement, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture et travaux intérieurs d'un immeuble d'habitation avec modification de la devanture d'un local commercial à rez-de-chaussée. Monument Historique inscrit le 07-07-1971. — Date d'enregistrement: 06-06-2018.

3° arr. (PC-075-103-18-V0008). — 7, rue Charles-François Dupuis. — Pét. : Mme LEGROS Mariane, S.A.R.L. RIVALY 2. — Arch. : LAB 123, 242, BOULEVARD VOLTAIRE, 75011 PARIS. — Rénovation de locaux de commerce, réfection de la couverture en fond de cour avec création de fenêtres de toit et changement de destination d'une partie du commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

4° arr. (PC-075-104-18-P0011). — 1 au 19, rue Beaubourg, 31 au 37, rue du Renard. — Pét.: Mme NARBEY Julie, CENTRE POMPIDOU. — Arch.: S.A.R.L. BUNKER PALACE, 52, rue Bichat, 75010 PARIS. — Aménagement d'un accès temporaire au centre Pompidou côté rue du Renard. Surface créée: 96 m². — Date d'enregistrement: 12-06-2018.

5° arr. (PC-075-105-15-V0004-M01). — 10 B au 12, rue du Sommerard, 1 au 3, rue Thenard, 55 au 61, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. Serge EYROLLES, S.A. GROUPE EYROLLES S.A. — Arch. : ATIC ARCHITECTES, 14 bis, boulevard du Roi, 78000 VERSAILLES. — Modification des éléments techniques en toiture-terrasse, transformation d'une fenêtre en porte à rez-de-chaussée sur cour et redistribution

intérieure. Modificatif au PC n° 075-105-15-V-0004 autorisé le 16-10-2015. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

5° arr. (PC-075-105-18-V0011). — 33 au 33 B, rue Henri Barbusse. — Pét. : M. LUCY Stéphane. — Arch. : SOCIETE ADL, 134, rue du temple, 75003 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'une maison de ville à usage d'habitation de R + 2 avec modification de la façade sur cour et création de châssis de toit. Surface créée : 30,03 m². S.T. : 348 m². — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

5° arr. (PC-075-105-18-V0012). — 22, rue d'Ulm, 9 au 11, rue Pierre et Marie Curie. — Pét.: M. GRESLIN Jean-Robert, INSTITUT CURIE. — Arch.: M. GALLOIS Philippe, 165, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Redistribution de locaux de recherche en génétique et biologie du développement aux 2° et 3° niveaux de sous-sol avec remplacement de places de stationnement par des réserves et locaux de préparations biologiques. Surface créée: 427 m². — Date d'enregistrement: 08-06-2018.

5° arr. (PC-075-105-18-V0013). — 34 au 40, boulevard de Port-Royal. — Pét. : M. VALVASORI Arnaud, S.A.S. TECHNICAL. — Arch. : S.A.R.L. PALISSAD ARCHITECTURES, 10, rue de La Fontaine à Mulard, 75013 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureau de R + 6 sur 1 niveau de sous-sol incluant des démolitions. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

7° arr. (PC-075-107-16-V0037-M01). — 69, quai d'Orsay. — Pét. : AMERICAN UNIVERSITY OF PARIS. — Arch. : S.A.R.L. BAILLON-HENRION, 207, rue Galliéni, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Modification de la verrière, des liaisons verticales et réaménagement intérieur. Modificatif au PC n° 075-107-16-V-0037 autorisé le 22-02-2017. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

7° arr. (PC-075-107-18-V0027). — 31, avenue Bosquet. — Pét.: M. PASTOR David, S.C.I. BOSQUET 31. — Arch.: M. VAN KEMMELBEKE Jean-Marc, 42, rue Trébois, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Restructuration d'un bâtiment de bureau de 2 à 4 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel avec surélévation partielle d'un étage, modification après démolition des façades sur cour, ravalement de la façade, création d'une toiture-terrasse au 5° étage sur rue, prolongement de l'escalier principal du 2° au 5° étage, création d'un escalier extérieur du 4° au 5° étage sur cour, de trémies d'ascenseur à tous les niveaux, démolition ponctuelle de planchers et murs intérieurs et extension du sous-sol. Surface à démolir : 165 m². Surface créée : 318 m². S.T. : 321 m². Hauteur du projet : 23 m. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

 $7^{\rm e}$  arr. (PC-075-107-18-V0028). — 40 au 40 A, rue de Sèvres. — Pét. : M. DUPLAIX Jean-Marc, S.A. KERING. — Arch. : M. TEQUI Louis, 10, rue du paradis, 75010 PARIS. — Création de locaux de stockage en remplacement de places de parking aux R – 1 et R – 2 d'un immeuble à usage de bureau. Surface créée : 154,3 m². S.T. : 15 727 m². — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

7° arr. (PC-075-107-18-V0029). — 40 T au 42, rue Fabert. — Pét.: M. BONY Henri. — Arch.: M. BONY Henri, 15, rue du Cardinal Lemoine, 75005 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment R + 4 sur un niveau de sous-sol sur cour à usage d'habitation avec ravalement de la façade. Surface créée: 37 m². S.T.: 181 m². — Date d'enregistrement: 15-06-2018.

8° arr. (PC-075-108-18-V0025). — 3, rue de Lisbonne. — Pét.: VILLE DE PARIS. — Arch.: M. BRAVACCIO Aristide, 42, rue de la Comète, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE. — Remplacement des menuiseries extérieures et travaux intérieurs. Monument Historique inscrit le 16-12-1982. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

8° arr. (PC-075-108-18-V0026). — 34 au 38, rue de Liège, 4, rue de Saint-Pétersbourg, 1 au 11, rue de Turin. — Pét. : M. LIEVAIN Stéphane, S.A.S. CLINIQUE TURIN. — Arch. :

S.A.R.L. ART ARCHITECTURE, 3, boulevard de l'Yerres, 91000 EVRY. — Fermeture d'un patio au rez-de-chaussée sur cour et déplacement d'un groupe de climatisation sur terrasse au R + 6. Surface créée : 31,09 m². S.T. : 1 965 m². — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

9° arr. (PC-075-109-18-V0020). — 9, rue du Helder. — Pét.: Mme LAFFINEUR Séverine, S.N.C. BARINGS VALUE ADD I HELDER S.N.C. — Arch.: SOCIETE ARC AME, 62, rue Planchat, 75020 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau et d'habitation de 5 étages sur un niveau de sous-sol avec surélévation partielle d'un niveau, ravalement de toutes les façades, modification des liaisons verticales, suppression de la loge de gardien à l'entresol, rénovation de la verrière et création d'un ascenseur. Surface supprimée : 224,2 m². Surface créée : 238,8 m². S.T.: 415 m². — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

9° arr. (PC-075-109-18-V0021). — 6, square de l'Opéra Louis Jouvet. — Pét. : S.A. CFP GROUPAMA IMMOBILIER. — Arch. : FARCOT & ASSOCIES, M. Alain FRANÇOIS, 60, rue La Boétie, 75008 PARIS. — Rénovation complète d'un bowwindow au R + 3 sur cour. Monument Historique inscrit le 13-06-2005. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

10° arr. (PC-075-110-18-V0016). — 153, avenue Parmentier. — Pét.: M. MADAR Alain, S.A.R.L. PARDES PATRIMOINE. — Arch.: M. ABISROR OHAD – COGNITIVE STUDIO, 48, rue des Francs Bourgeois, 75003 PARIS. — Création d'un sous-sol en vue d'extension d'un restaurant avec modification de la devanture, réfection de la verrière sur cour, création d'un conduit d'extraction et d'un escalier desservant le R + 1. Surface créée: 80 m². — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

10° arr. (PC-075-110-18-V0017). — 234, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét.: Mme BOCAGE Dorothée, MEILLANT ET BOURDELEAU ADM DE BIENS. — Arch.: M. MEDINA Félix, 118, avenue Jean Jaures, 75019 PARIS. — Restauration de la porte cochère, de son fronton et d'une partie de la façade sur rue. Monument Historique inscrit le 29-06-2011. — Date d'enregistrement: 12-06-2018.

10° arr. (PC-075-110-18-V0018). — 71 au 77, passage Brady. — Pét. : Mme LECKRAZ Anusha, S.A.R.L. ANGEL BEAUTE. — Modification de la devanture d'un institut de beauté. Monument Historique inscrit le 07-03-2002. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

11° arr. (PC-075-111-13-V0051-M02). — 12, rue de la Croix Faubin. — Pét. : COURS DIDEROT. — Arch. : M. AUJOULAT Patrick, 309, avenue du Général de Gaulle, 34400 LUNEL. — Réaménagement du sous-sol avec la suppression des jardinières gradins, diminution de la cour du patio intérieur, installation d'une chaufferie dans le sous-sol existant et en rez-de-chaussée, création de deux chambres et d'une terrasse au-dessus de la chaufferie. Modificatif au PC n° 075-111-13-V-0051 délivré le 04-04-2014. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

11° arr. (PC-075-111-17-V0024-M01). — 3, villa du Moulin Dagobert, 19, cité Voltaire. — Pét. : S.C.I. CITE ARMAND MARQUISET. — Arch. : ARC MOE, Mme Séverine de LONGCAMP, 83, avenue François Arago, 92000 NANTERRE. — Remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments A et B, modification de l'isolation, prolongement de l'ascenseur au R + 6 jusqu'en terrasse, surélévation de l'édicule et de l'escalier principal, végétalisation de la toiture, création de zones techniques, modification des liaisons verticales. Modificatif au PC n° 075-111-17-V-0024 autorisé le 22-09-2017. Surface supprimée : 278 m². Surface créée : 288 m². — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

11° arr. (PC-075-111-18-V0024). — 44, rue Oberkampf, 9, rue Ternaux. — Pét. : Mme DEBACQ DE MAULMIN Virginie. — Arch. : Mme STOKLOSA Agnieszka, 43, avenue Reille, 75014 PARIS. — Changement de destination d'un local artisanal en extension d'un logement existant au rez-de-

chaussée sur cour avec création d'une mezzanine et réalisation d'un affouillement et modification des menuiseries extérieures. Surface créée : 44 m². S.T. : 492 m². — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

11° arr. (PC-075-111-18-V0025). — 9, passage du Cheval Blanc. — Pét.: M. DELPLANQUE Ludovic, S.A.R.L. ALDEBARAN PROMOTION. — Arch.: M. MARTINS Michel – Architecte, 127, boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment de deux étages en fond de cour après démolition de bâtiment à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement: 14-06-2018.

11° arr. (PC-075-111-18-V0026). — 87, boulevard Voltaire. — Pét.: M. DAHAN Jean, S.C.I. LEON BLUM. — Arch.: Mme FRATI Benedetta, 52, rue de Basfroi, 75011 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier avec modification extérieure sur cours. Surface créée: 32,5 m². — Date d'enregistrement: 15-06-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0024). — 94, rue du Faubourg Saint-Antoine, 85, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. D'YVOIRE Gabriel, GIE IPSO. — Arch. : D'YVOIRE BRUNO, 5, quai Jean-Jacques Rousseau, 69350 LA MULATIERE. — Changement de destination de locaux d'artisanat, de commerce et d'entrepôt en bureau en vue d'installation d'un cabinet médical au rezde-chaussée sur cour avec modification des façades. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0025). — 276, rue de Charenton. — Pét. : M. BARGIARELLI Pascal, S.N.C. 2B VALORISATION. — Arch. : Mme MARTEL Soraya, 19, rue des Ecoles, 92330 SCEAUX. — Transformation d'un garage en habitation avec modification de l'aspect extérieur en vue d'extension d'une habitation. Surface créée : 30 m². — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0026). — 4, rue du Rendez-Vous. — Pét.: S.C.I. DU RENDEZ-VOUS. — Arch.: M. DESCHAMPS Raphaël, 8, rue de l'Yser, 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE. — Changement de destination de locaux de commerce en habitation (1 logement créé) avec réfection de la couverture et création d'une verrière en remplacement d'une double porte à rez-dechaussée sur cour. — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0027). — 8, rue de Madagascar. — Pét.: M. MELKA Eric. — Arch.: M. CHENEVOY Stéphane, 1, rue d'Enghien, 75010 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur rue avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement: 15-06-2018.

13° arr. (PC-075-113-12-V0006-M01). — 8, impasse Damesme. — Pét. : M. Guillaume COUPARD. — Arch. : M. Laurent PILLAUD, 41, rue du Moulin de la Pointe, 75013 PARIS. — Surélévation d'un étage d'une maison de ville de 1 étage + combles, sur impasse, après démolition de la toiture. Surface de plancher créée : 23 m². S.T. : 50 m². — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

13° arr. (PC-075-113-13-V1016-M02). — 2, rue Alphonse Boudard, 151, avenue de France. — Pét.: M. PITON Guillaume, S.N.C. ICADE PROMOTION TERTIAIRE. — Arch.: M. Marc MIMRAM, 21, rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS. — Modification des façades, du projet paysager et changement des effectifs ainsi que des surfaces. Surface créée: 16 100 m² au lieu de 16 170 m². Modificatif au PC n° 075-113-13-V1016 délivré le 04-12-2013 et du PC n° 075-113-13-V1016 autorisé le 19-09-2014. — Date d'enregistrement: 05-06-2018.

13° arr. (PC-075-113-14-V0050-M01). — 70 au 78, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : M. BEGUIN Gilles, 43, rue de Nantes, 75019 PARIS. — Abattage et replantation de 4 arbres. Modificatif au PC n° 075-113-14-V-0050 délivré le 11-03-2015. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-V0032). — Rue Paul Bourget. — Pét.: M. PICHET Benoît, S.C.C.V. ALTO PIANO. — Construction d'un bâtiment de 6 étages à destination d'habitation. Surface créée: 4 615 m². — Date d'enregistrement: 01-06-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-V0033). — 61, avenue de France. — Pét.: MM. CAPITANT BRUNEL Guillaume et Frédéric, S.C.C.V. PARIS 61-75, AVENUE DE FRANCE. — Arch.: Mme DORMOY Catherine, 22, passage de la Folie Regnault, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment du rez-de-chaussée au R + 11 à usage de commerce au rez-de-chaussée et habitation. Surface créée : 8 890 m². S.T. : 4 432 m². — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-V0034). — 25, rue Abel Hovelacque. — Pét.: Mme QUEMERE Véronique, EPIC ICF HABITAT LA SABLIERE. — Arch.: M. COULON Baptiste, 190, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Création d'un local de tri sélectif dans un ensemble immobilier. Surface créée: 30 m². — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

14° arr. (PC-075-114-10-V0011-M02). — 4, rue Montbrun, 5, passage Montbrun. — Pét. : Mme DESCOMPS Emilie, S.C.I. PARIS 4, RUE MONTBRUN. — Arch. : CABINET E. COMBAREL-D. MARREC, 38, rue du Mont Thabor, 75001 PARIS. — Modification des façades sur rue et cour et déplacement du local vélos à rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-114-10-V-00011 délivré le 04-11-2010 et PC n° 075-114-10-V-0011-T01 transféré le 16-10-2014 de la société OGIC à la S.C.I. PARIS 4, rue Montbrun représentée par M. FERNANDEZ. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

14° arr. (PC-075-114-18-V0028). — 3, rue de la Cité Universitaire. — Pét.: M. RENATO Cypel. — Arch.: M. TRIBEL François, 70 ter, allée Darius Milhaud, 75019 PARIS. — Création de deux châssis de toit versant cour et pose de stores au 8° étage en façade sur cour. Monument Historique Inscrit le 22-10-2007. — Date d'enregistrement: 08-06-2018.

14° arr. (PC-075-114-18-V0029). — 3, rue de la Cité Universitaire. — Pét. : M. TANGUY Benoît. — Arch. : M. DENIS Fabien, 105, rue de Sèvres, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Création de deux châssis de toit versant cour et pose de stores au 8° étage en façade sur cour. Monument Historique inscrit le 22-10-2007. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

15° arr. (PC-075-115-12-V0031-M01). — 60 au 70, rue Emeriau, 12 au 18, rue Gaston de Caillavet, 21 au 31, rue Robert de Flers. — Pét.: M. ROUSSEAU Bernard, S.A.S. MONOPRIX EXPLOITATION. — Arch.: CABINET O'ZONE ARCHITECTURES, 42, rue Sedaine, 75011 PARIS. — Modification de l'entrée d'angle sur dalle au niveau 2 remplacée par un tambour rotatif, modification ponctuelle des menuiseries extérieures et grilles de ventilation de châssis de désenfumage du rez-de-chaussée au R + 2 sur dalle. Surface démolie : 242 m². Surface créée : 1 106 m². S.T.: 8 644 m². Modificatif au PC n° 075-115-12-V-0031 délivré le 08-01-2013. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

15° arr. (PC-075-115-18-V0030). — 20, rue Emeriau, 20, rue du Docteur Finlay, quai de Grenelle. — Pét.: M. MARCOVICI David, S.A. HERTEL INVESTISSEMENT. — Arch.: M. LE BŒUF Jean-Philippe, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Restructuration du bâtiment de bureau Castor de 4 étages sur sous-sol partiel avec extension à tous les niveaux, modification de l'ensemble des façades, création d'un patio, réaménagement des jardins, patios et accès extérieurs, création et déplacement de trémies d'escaliers, d'ascenseurs et techniques en vue d'aménagement d'une école de commerce. Surface à démolir : 805 m². Surface créée : 819 m². — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

15° arr. (PC-075-115-18-V0031). — 7, rue Leriche. — Pét. : M. LANGE Guillaume, S.A.S. GLOBALSTONE IV. — Arch. :

Mme BIDEGARAY Céline, 1, rue de la Buffa, 06000 NICE. — Fermeture de 2 courettes à rez-de-chaussée et du rez-de-chaussée au 5° étage. Surface créée : 23 m². — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

15° arr. (PC-075-115-18-V0032). — 4, rue Frédéric Mistral, 11 B au 13, rue Félix Faure. — Pét. : Mme GUYOT Victoire, S.A.S. SADSI. — Arch. : M. SALIBA Joël, 137, boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS. — Transformation d'un garage en commerce avec création d'une devanture au nu de la façade. Surface créée : 49,16 m². — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

15° arr. (PC-075-115-18-V0033). — 150, avenue Emile Zola, 107, rue du Théâtre. — Pét. : Mme COUVIDAT Céline, IMAGERIE MEDICALE TOURVILLE. — Arch. : M. ZALDO FURTADO Carlos, 11, rue de l'Arrivée, 95880 ENGHIEN LES BAINS. — Changement de destination d'un commerce en bureau en vue d'aménagement d'un cabinet de radiologie avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-15-V0064-M01). — 36 au 38, avenue Kléber, 39 au 45, rue Lauriston. — Pét.: M. LECALLO Loïc, S.A. GMF VIE. — Arch.: M. BRETAGNOLLE Alain, 10, rue Lacuée, 75012 PARIS. — Aménagement d'un accès secondaire avec démolition partielle de plancher au 1er étage pour création d'un hall double hauteur, remplacement d'une menuiserie extérieure à rez-de-chaussée sur rue et aménagement d'une salle polyvalente en salle accessible au public à rez-de-jardin. Surface supprimée: 199 m². Surface créée: 492 m². Modificatif au PC n° 075-116-15-V-0064 délivré le 17-05-2017. — Date d'enregistrement: 05-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0033). — 19, rue de la Pompe. — Pét.: Mme PLISSON Karen, S.A.S. CABINET PLISSON. — Arch.: M. MILOTIC Olivier, 12, avenue du Général de Gaulle, 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE. — Extension du 1° au 7° étage d'un bâtiment de 10 étages sur 1 niveau de sous-sol d'habitation et commerce à rez-de-chaussée avec modification de la façade à rez-de-chaussée et de la devanture, création de balcons du 1° au 7° étage, extension de la terrasse au 8° étage et ravalement des façades du 8° au 10° étage sur rue. Surface créée: 118 m². — Date d'enregistrement: 04-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0034). — 23, rue Boissière. — Pét.: M. TRANCHANT Romain, S.C.I. DU 23. — Arch.: M. MEGIAS Pascal, 116, rue des marchands, 30220 AIGUES MORTES. — Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment à usage de bureau de R + 2 sur cour et changement du revêtement du sol de la cour. Surface créée: 84 m². S.T.: 471 m². — Date d'enregistrement: 15-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0035). — 24, avenue de New York, 1, rue de la Manutention. — Pét. : S.N.C. NEW YORK-TOKYO. — Arch. : M. LE PRIOL Patrick, 30, rue des Gantelles, 35700 RENNES. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureau de 2 étages sur un niveau de sous-sol et d'un bâtiment d'habitation en fond de parcelle avec réfection des toitures, réfection de la verrière du bâtiment sur rue et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-15-V0044-M01). — 50 au 52, rue Mstislav Rostropovitch, 52, boulevard Berthier. — Pét.: M. PICHOT Lionel, S.N.C. ICADE PROMOTION TERTIAIRE. — Arch.: Mme DECQ Odile, 11, rue des Arquebusiers, 75003 PARIS. — Modification des éléments techniques en toiture, accessibilité d'une partie de la toiture, changement du dispositif de sécurité incendie, réaménagement du parc de stationnement et modification de la façade et du mur pignon. Surface créée: 62 m². Modificatif au PC n° 0756-117-15-V-0044 autorisé le 08-04-2016. — Date d'enregistrement: 13-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-17-V0015-T01). — 5 au 5 B, rue Jadin. — Pét. : M. BEMBARON Bruno, S.A.R.L. BARTONE. —

Arch.: M. HINTZY Alban, 20, rue Dulong, 75017 PARIS. — Création d'une mezzanine dans le volume du 4° étage. Surface créée: 22,50 m². — Date d'enregistrement: 12-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-18-V0038). — 48 au 50, boulevard des Batignolles. — Pét.: GMF ASSURANCES. — Arch.: M. GODE Arnaud, 9, rue Boileau, 78000 VERSAILLES. — Changement de destination partiel d'un commerce en habitation à rez-dechaussée sur rue et cour en vue d'aménagement d'un hall d'accès aux logements avec modification de la devanture et de la façade à rez-de-chaussée sur rue et remplacement d'une fenêtre par une porte à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement: 08-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-18-V0039). — 16, rue Truffaut, 7, rue de Bizerte. — Pét.: M. LEPINE Jérôme. — Arch.: M. GARCIA Alejandro, 8, rue Carnot, 93100 MONTREUIL. — Surélévation partielle d'un niveau avec terrasse et toiture-terrasse d'un bâtiment d'habitation d'un étage sur sous-sol partiel avec déplacement d'une trémie d'escalier au 1er étage et ravalement de la façade sur rue. Surface créée: 48 m². Hauteur du projet: 10 m. — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

18° arr. (PC-075-118-18-P0030). — 38, rue René Clair. — Pét. : M. COUTANT Luc, EPIC DIRECTION REGIONALE PARIS NORD/AXE TGV NORD SNCF. — Arch. : S.A.R.L. MAPS ARCHITECTURE, 31, rue Montéra, 75012 PARIS. — Aménagement d'une zone de maintenance avec construction d'un bâtiment d'un étage. Surface créée : 45 m² — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

19° arr. (PC-075-119-15-V0032-M01). — 4, rue du Docteur Potain. — Pét. : M. COURANT Didier, SCPA COURANT DEMANGEON. — Arch. : M. DEMANGEON Jean-Baptiste, 54, avenue Lénine, 94250 GENTILLY. — Modification de l'ensemble des baies de portes et fenêtres, redistribution des locaux, suppression de la verrière et création d'un châssis désenfumage en toiture du bâtiment R + 2 et déplacement des trémies d'escaliers à rez-de-chaussée et 1° étage des 2 maisons sur cour. Surface supprimée : 228 m². Surface créée : 585 m². S.T. : 382 m². Modificatif au PC n° 075-119-15-V-0032 délivré le 01-02-2016. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

19° arr. (PC-075-119-18-P0029). — 30, avenue Corentin Cariou. — Pét.: M. CURIS Hervé, UNIVERSCIENCE EPPDCSI. — Fermeture d'une trémie au niveau 2 du bâtiment musée. Surface créée : 53 m². — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

19° arr. (PC-075-119-18-V0030). — 9, rue de l'Egalité. — Pét. : S.A.R.L. BW GROUPE. — Arch. : S.A.R.L. TEAM 3 ARCHITECTES, 100, avenue de Saint-Mandé, 75012 PARIS. — Transformation d'une cave du bâtiment sur rue en pièce secondaire et agrandissement du bâtiment sur cour. Surface créée : 27 m². Surface supprimée : 2 m². — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

19° arr. (PC-075-119-18-V0031). — 28, villa Sadi Carnot, 29, villa des Lilas, 23 au 23 B, rue de Bellevue. — Pét.: M. HENRIQUET Gérard. — Arch.: SETAU ARCHITECTES, 22, rue Emeriau, 75015 PARIS. — Construction d'une maison de ville d'un étage et combles sur 2 niveaux de sous-sol sur rue. Surface créée: 277 m². S.T.: 117 m². Hauteur du projet: 13 m. — Date d'enregistrement: 12-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-13-V1062-M02). — 76, rue Julien Lacroix. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, S.I.E.M.P. — Arch. : M. PILLAUD Laurent, 41, rue du Moulin de la Pointe, 75013 PARIS. — Transformation d'un local d'habitation en commerce à rez-de-chaussée sur cour et redistribution des locaux au sous-sol. Surface créée : 288 m². Modificatif aux PC n°s 075-120-13-V1062 et 075-120-13-V1062-M01 délivrés les 04-11-2014 et 07-02-2017. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

### Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1er juin et le 15 juin 2018.

6° arr. (PD-075-106-18-V0005). — 3, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : M. FERY Frédéric, S.N.C. MARIE LISE. — Démolition d'un appentis sur cour. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

7° arr. (PD-075-107-18-V0004). — 31, boulevard de la Tour-Maubourg. — Pét. : M. CARRICANO Sébastien, S.A.R.L. IMMOBILIERE DU TRONCQ. — Démolition partielle d'une toiture-terrasse plantée en vue de création d'un patio à rez-dechaussée. (Dossier lié à la DP 075-107-18-V-0191). — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

11° arr. (PD-075-111-18-V0005). — 14, avenue de Bouvines. — Pét. : Mme HURET Florence. — Démolition partielle de la couverture avec création de trémies aux 1°, 2° et 3° étages. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

13° arr. (PD-075-113-18-P0004). — 47 P, boulevard de l'Hôpital. — Pét. : Mme KERMOAL-BERTHOME Mariane, EPS ASSISTANTCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS. — Démolition totale de plusieurs bâtiments. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

15° arr. (PD-075-115-18-V0007). — 74, rue du Commerce. — Pét. : Mme CLERC Eva. — Démolition partielle de la toiture versant cour. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

15° arr. (PD-075-115-18-V0008). — 13, rue Béatrix Dussane. — Pét. : Mme PARACHOU. — Dépose d'une demiferme de la charpente en bois du bâtiment en vue de création d'une mezzanine. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

17° arr. (PD-075-117-18-P0015). — 145, rue Cardinet. — Pét.: M. PEYNOT Jacques, SNCF. — Démolition partielle de la toiture et des façades de l'extension de la gare de 1975. — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

17° arr. (PD-075-117-18-V0016). — 1, rue Jouffroy d'Abbans, 143 au 145, rue Cardinet. — Pét. : M. VANNUCCCHI Paolo, S.A.R.L. VV PLUS ARCHITECTURE. — Dépose d'un bardage, démolition d'un WC commun et dépose d'un abri poubelle. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

### Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 1er juin et le 15 juin 2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0112). — 4 au 6, rue Cambon, 23, rue du Mont Thabor. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radio-téléphonie mobile en toiture sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0113). — 204, rue de Rivoli. — Pét.: M. FARGEON Léon, S.A.S. RECUPOR. — Modification de la devanture d'une bijouterie avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement: 06-06-2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0114). — 3, rue du Jour. — Pét. : M. MILON Stéphane, S.A.R.L. NOVOTIM. — Ravalement des façades sur la courette, de deux murs pignons et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0115). — 144, rue Saint-Honoré. — Pét.: Mme MOINEVILLE Pascale, S.A.S. HELMUT NEWCAKE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement: 08-06-2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0116). — 12, rue des Pyramides. — Pét. : Mme BROCARD Sylvie, S.A.R.L. GBEP. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0117). — 274, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. ECHAUDEMAISON Daniel, S.A.S. COSMETIC

CREATIONS COLORS CONSULTANT. — Extension de la toiture au 5° étage sur cour. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0118). — 5, rue du Louvre. — Pét. : M. ORSELLI Stéphane, S.A.S. MICHELON NITZEL. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0119). — 5, rue des Déchargeurs.
Pét. : M. GEORGES Christophe, S.A.S. BEAUTY
SUCCESS. — Modification de la devanture d'un institut de beauté. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

1er arr. (DP-075-101-18-V0120). — 267, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. GAUTIER Philippe, S.A.S. MAJE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-àporter. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0171). — 32, rue du Caire. — Pét.: M. OUSSADON Claude, S.C.I. RDC. — Changement de destination de locaux commerciaux en deux hébergements hôteliers au 2° étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0172). — 90, rue Montmartre, 33 au 35, rue d'Aboukir. — Pét. : Mme LAGIER Stéphanie, S.A.R.L. ZOR ECARLATE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0173). — 24, rue de la Paix. — Pét.: Mme ZANNIER Emilie, S.A. TARTINE ET CHOCOLAT. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un magasin de vêtements d'enfants. — Date d'enregistrement: 05-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0174). — 60 au 62, rue du Louvre. — Pét.: M. LOISEAU Nicolas, SEFAL PROPERTY. — Pose de garde-corps en périphérie d'une toiture-terrasse et d'une échelle à crinoline d'accès. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0175). — 12, rue Léopold Bellan. — Pét.: M. RUBEN Nataf, S.C.I. RINT. — Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier à rezde-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0176). — 13, boulevard Saint-Denis. — Pét.: M. MAGLIOCCO Franky, S.A.R.L. FT FOOD. — Modification de la devanture d'une sandwicherie avec rentoilage du store et déplacement d'un escalier. — Date d'enregistrement: 07-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0177). — 16, rue Etienne Marcel, 13, rue Tiquetonne. — Pét. : M. ASTRUP Pierre, S.A.R.L. HENRAT ET GARIN. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0178). — 19, boulevard Saint-Denis. — Pét.: S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0179). — 29, boulevard Poissonnière. — Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0180). — 19, rue Monsigny. — Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0181). — 249, rue Saint-Denis. — Pét. : M. BELHOCINE Anis, S.A.S. CABINET CMB. — Réfection de la couverture, des souches de cheminée et des fenêtres de toit d'un immeuble en fond de cour. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0182). — 38, rue Etienne Marcel. — Pét. : M. DA SILVA Antonio, S.A.S. SEVADLIS & ASSOCIES. — Ravalement des façades sur rue, cour et courette. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0183). — 13 au 15, rue des Petits Carreaux. — Pét. : M. DELATTRE Philippe, S.A.S. SOCIETE

SUPERMARCHE DELATTRE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0184). — 89, rue Réaumur. — Pét. : M. HAN Seokjoo, S.A.S. NAVER FRANCE. — Remplacement de 10 fenêtres et installation de 2 climatiseurs sur balcon versant rue. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0186). — 13, rue Daunou, 15, rue de la Paix. — Pét. : M. DUMETZ Laurent, S.A. DAUCHEZ ADB. — Remplacement des menuiseries des fenêtres situées au 4° étage, donnant sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0187). — 23, rue de la Lune. — Pét.: M. NUTU Adrian, S.A.R.L. CABINET PIIC. — Ravalement des façades sur cour et de deux murs pignons avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement: 14-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0188). — 11, rue Notre-dame-de-Bonne-Nouvelle. — Pét. : Mme NENERT Claire, MAIRIE DE PARIS — DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES. — Création d'une fresque de street art sur les contremarches des escaliers et le mur de la rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0189). — 59, rue de Richelieu. — Pét. : Mme MURAGUCHI Teruo, S.A.R.L. TOFUYA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-P0198). — 22, rue de la Perle, 86 au 86 B, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. LE BON Laurent, EPA MUSEE NATIONAL PICASSO – PARIS. — Rénovation des façades Nord et Est de la courette. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0191). — 55, rue des Archives. — Pét. : M. ACAR Pierre-Eloi. — Création de trois fenêtres de toit en toiture du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0192). — 3, boulevard des Filles du Calvaire, 1, rue Froissart. — Pét. : M. HIETIN Jean-Dominique, S.A.S. JCDECAUX FRANCE. — Création d'une fresque de Sempé sur le mur pignon droit d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0193). — 64 au 68, rue Beaubourg, 25, rue Chapon. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – DEVVE. — Abattage de 2 arbres situés dans une école. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0194). — 16, rue de Picardie. — Pét. : M. MORGADO Manuel, S.A.R.L. MJ MORGADO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0195). — 41, rue Beaubourg. — Pét. : M. GARNIER Sébastien. — Agrandissement de deux portes situées sur un mur porteur à l'intérieur d'un appartement au 5° étage. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

 $3^{\circ}$  arr. (DP-075-103-18-V0196). — 2 T, rue au Maire. — Pét. : M. NIZARD Philippe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS. — Création d'une passerelle de liaison au  $1^{\rm er}$  étage d'un foyer logement dépendant du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0197). — 242, rue Saint-Martin. — Pét. : M. BAUER Georg, SYNDIC CABINET HABRIAL. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0199). — 21, rue de Poitou. — Pét. : M. AYMARD Patrick. — Pose d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0200). — 71, rue des Gravilliers. — Pét. : M. SEEMULLER Pierre, S.A.R.L. FENDLER SEEMULLER ARCHITECTES. — Ravalement de l'ensemble des façades

sur rue et cour, réfection de la couverture et ravalement des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0201). — 27, rue de Bretagne. — Pét.: M. TADRES Raphaël, S.A.S. CLAIRE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement: 07-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0202). — 74 B, rue des Tournelles, 2, rue Saint-Gilles, 67, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement des façades sur cour et pignon en héberge et réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0203). — 20, rue des Coutures Saint-Gervais. — Pét.: S.A.S. ORALIA – NICOLAS et Cie, S.A.S. ORALIA – NICOLAS & CIE représentant le SDC DU 20, RUE DES COUTURES SAINT-GERVAIS. — Réfection des couvertures avec pose de lignes de vie. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0204). — 28, rue Meslay. — Pét.: M. PASQUIER DOUMER Francis, S.C.I. DU 28, RUE MESLAY. — Changement de destination d'une loge au rez-de-chaussée sur cour en extension d'un commerce et de locaux de bureau au 1° étage sur rue en habitation. — Date d'enregistrement: 07-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0205). — 46, rue Chapon. — Pét. : Mme SOLER Isabelle. — Changement de destination d'un local commercial en habitation au 1° étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0206). — 15, place de la République. — Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0207). — 14, rue Portefoin. — Pét.: Mme SCIOT Catherine. — Changement de destination d'un local d'artisanat en habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0208). — 58, rue de Turbigo. — Pét.: Mme BOUDET Valérie, S.A.R.L. GREEN WOOD INVEST. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0209). — 43, rue de Turenne. — Pét.: M. DUCREUX Bertrand, S.A. JEAN CHARPENTIER SOPAGI. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0210). — 41, rue Meslay. — Pét. : M. MARTIN Frédéric. — Arch. : M. Pascal MAZZACANE, 176, boulevard de la Villette, 75019 PARIS. — Changement de destination de locaux d'habitation sur 3 niveaux de sous-sol sur cour en commerce. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0211). — 11, rue Pastourelle. — Pét. : Mme SOLAKOGLU Stéphanie, CABINET PICHET. — Ravalement du mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

3º arr. (DP-075-103-18-V0212). — 64, rue de Saintonge. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, S.C.I. BP – MIXTE. — Mise en place de garde-corps et création d'un accès en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0213). — 11, rue des Gravilliers. — Pét.: M. SCIARD Geoffroy, S.C.I. 11, RUE DES GRAVILLIERS. — Modification d'une souche de cheminée. — Date d'enregistrement: 13-06-2018.

3º arr. (DP-075-103-18-V0214). — 75, boulevard Beaumarchais. — Pét. : Mme GUILLERMIN Laurence, COPROPRIETE DU 75, BOULEVARD BEAUMARCHAIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

 $3^{\rm e}$  arr. (DP-075-103-18-V0215). — 6, rue Rambuteau. — Pét. : Mme HIDALGO Marie-Hélène, VILLE DE PARIS –

- DCPA. Installation de garde-corps sur la toiture-terrasse d'une crèche. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 3° arr. (DP-075-103-18-V0216). 2, rue du Pas-de-la-Mule, 33, boulevard Beaumarchais. Pét. : M. DORR Garry, S.A.S. VOGINA. Modification de la devanture d'un restaurant après suppression de la terrasse fermée avec remplacement des stores. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 3° arr. (DP-075-103-18-V0217). 65, rue des Gravilliers. Pét. : M. MICHOT Vincent, S.A.S.U. MICHOT BATIMENT FACADES SUR RUE. Ravalement de la façade et du mur pignon sur rue. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 3° arr. (DP-075-103-18-V0219). 27, rue de Saintonge. Pét. : M. BONNET Léo, S.A.S. BNBLORD. Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier à rezde-chaussée sur cour. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 3° arr. (DP-075-103-18-V0220). 62, rue Meslay. Pét. : M. CHEN Wenya, S.A.R.L. FUUGAYA. Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0129). 14, rue de Birague, 7, impasse Guéménée. Pét. : M. GIROMINI Claude, S.A.S. MARPIERRE & CIE. Ravalement partiel de la façade sur cour. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0130). 20, rue de Rivoli, 13, rue du Roi de Sicile. Pét. : M. BERGER Christian, S.A.R.L. CABINET IMMOBILIERE ILE DE FRANCE. Sondages sur une partie de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0131). 39, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Pét. : M. POSTIC Philippe, CABINET PHILIPPE POSTIC. Ravalement partiel des façades sur cour et réfection du sol de la cour. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0132). 43, rue des Blancs Manteaux. Pét. : M. KOUM AURELIEN, S.A.S. CABINET LEVY GROUP EXCOGIM. Ravalement du mur mitoyen sur cour. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0133). 15 au 15 B, rue Jean Beausire. Pét. : Mme RODRIGUES CAROLINE, S.A.R.L. ALCATINE. Ravalement des façades sur cour. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0135). 14, rue du Temple, 32 au 42, rue de la Verrerie, 13, rue des Archives. Pét. : M. WINTERMALTER Roland, IMMOBILIERE DU MARAIS. Ravalement des façades sur cour et restauration de deux porches. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0136). 11, rue de Sévigné. Pét.: M. LEFRANC Eric, S.A.S. ALTESSE. Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter pour un commerce de vente de bijoux. Date d'enregistrement: 11-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0137). 76, rue de Rivoli. Pét. : Mme SONET Nadège, CABINET JUNEGE. Ravalement des 5° et 6° étages de la façade sur rue, réfection de la couverture et ravalement des souches versant rue. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0138). 32, quai Henri IV. Pét.: M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE. Réfection de la couverture. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0139). 71, rue Rambuteau. Pét.: M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE. Réfection de la couverture. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 4° arr. (DP-075-104-18-V0140). 100, rue Saint-Antoine. Pét. : M. GAUTIER Philippe, S.A.S. MAJE. Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-àporter. Date d'enregistrement : 15-06-2018.

- 5° arr. (DP-075-105-18-V0173). 2 au 22, rue Santeuil, 6 au 12, rue du Fer-à-Moulin, 19 au 29, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, OPH PARIS HABITAT DTSE. Modification de la devanture d'une librairie. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0174). 20, rue des Fossés-Saint-Jacques. Pét. : M. ABAD Jean-Louis, S.A.S.U. SOGECAPIMMO c/o FONCIA IPM. Ravalement de la façade sur cour. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0175). 17, rue Frédéric Sauton. Pét. : M. VALEAU Carl, S.A. AXIMO. Modification de menuiseries extérieures au 4° étage sur rue et cour. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0176). 10 au 14, rue Ortolan, 5 au 15, rue Saint-Médard, 1, passage Jaillot. Pét. : M. HIETIN Jean-Dominique, S.A.S. JCDECAUX FRANCE. Installation de sanitaires publics. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0177). 3, rue Lagarde. Pét. : M. GICQUEL Marc, S.A.R.L. MARC GICQUEL ENTREPRISE (MGE). Ravalement de la façade et réfection des souches de cheminées et des lucarnes sur rue. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0178). 73, rue Monge. Pét. : Mme CADOSCH Emilie, S.A.R.L. POINT SMOKE. Modification de la devanture d'un commerce. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0179). 34, rue Daubenton, 21 au 27, rue de la Clef, 93 au 95, rue Monge. Pét. : M. POTERLOT Gérard, S.A.S. BALMA GESTION. Création d'un portail à deux vantaux au rez-de-chaussée sur rue. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0180). 31, place Maubert. Pét.: M. HUANG Xiaoru, S.A.R.L. GAO THOM. Modification de la devanture en vue d'installation d'un traiteur. Date d'enregistrement: 04-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0181). 33, place Maubert. Pét.: M. HUANG Xiaoru, S.A.R.L. MY TAY. Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. Date d'enregistrement: 04-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0182). 3, rue Mouffetard. Pét.: M. HORRENBERGER Michel, S.A.S. HORRENBERGER. Réfection de la couverture sur rue. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0183). 3, passage des Patriarches. Pét.: Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage d'un arbre. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0184). 7, rue des Chantiers. Pét. : Mme MEYER Nathalie, S.A.R.L. CABINET HOME DE FRANCE. Réfection de la toiture du bâtiment sur cour avec création d'une verrière. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0185). 24 au 26, boulevard de l'Hôpital, 7 au 11, rue Nicolas Houel. Pét. : PARIS HABITAT. Installation d'une clôture en périphérie d'un ensemble immobilier. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0186). 24, rue des Fossés Saint-Jacques. Pét.: M. CLEDAT François-Xavier. Création d'un escalier extérieur entre le R + 7 et le R + 9. Date d'enregistrement: 07-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0187). 18, boulevard Saint-Germain. Pét. : M. BOUCHAIB Nour Eddine, S.A.R.L. MENEL. Remplacement de la porte d'une boulangerie. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- $5^{\rm e}$  arr. (DP-075-105-18-V0188). 34, rue des Ecoles. Pét. : M. DIACRE Bruno, S.A.R.L. ARCHITECTURES 2. -

Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

- 5° arr. (DP-075-105-18-V0189). 49 au 51, rue Monge. Pét. : Mme BALOUKA, S.A.S. HOTEL DES ARENES. Ravalement de la façade sur rue et réfection de la toiture versant rue. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0190). 28, rue Censier. Pét. : M. MARTIN ROUX Pierre, S.A.S. HÔTEL MAXIM QUARTIER LATIN. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0191). 1, rue du Puits-de-l'Ermite, 9, rue Larrey. Pét. : M. LORIA Harry. Changement de destination de bureau en habitation au 1er étage sur rue (1 logement créé). Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0192). 45, rue Censier. Pét. : Mme FOHANNO Mégane, S.A.S.U. 5 SQUARED. Remise en peinture de la devanture d'un restaurant. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0193). 38, rue Gay-Lussac. Pét. : M. BROUSSAIL Rémi, S.A. ENTREPRISE GUY BROUSSAIL. Ravalement des façades sur rues. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0194). 66, rue Claude Bernard. Pét. : SYNDIC DE COPROPRIETE CAISSE IMMOBILIERE DE GERANCE. Réfection de l'étanchéité des balcons aux 2°, 4° et 5° étages sur rue. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0195). 6, rue Blainville. Pét. : M. CHARMOILLE Marc. Remplacement de 4 fenêtres au 4° étage sur rue. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0196). 46 au 48, rue Daubenton. Pét.: M. JEANNIN Maxime, S.A.R.L. OLLIADE. Ravalement de l'ensemble des façades. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0197). 26, rue Soufflot, 63, boulevard Saint-Michel. Pét.: M. SANCHEZ Fabien, FRANCE QUICK. Remplacement de stores. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0198). 43, boulevard Saint-Germain. Pét. : M. Papin BAPTISTE, S.A.S. DELAMARE MERESSE. Réfection de la couverture et remplacement d'une fenêtre de toit. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0199). 44 au 46, rue Descartes. Pét.: M. BERTALOT Jean-Philippe, S.A.R.L. FRANCILIENNE DE MIROITERIE. Remplacement des menuiseries extérieures du 1er au 4e étage sur rue. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0201). 15, rue Malebranche. Pét.: M. VINOT Antoine, ANDRE GRIFFATON. Ravalement des façades sur cour et réfection partielle de la couverture sur cour. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- $5^{\circ}$  arr. (DP-075-105-18-V0202). 7, rue Lagarde. Pét. : Mme VIGNEAU Nathalie. Remplacement de la porte d'un local à rez-de-chaussée sur rue. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0203). 12, rue Lagrange. Pét. : M. SARFATI Simon Fabrice, S.A.S. V.D.T. Modification de la devanture d'un commerce. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0204). 84, boulevard Saint-Germain. Pét.: M. DEJAX Dominique, GMF ASSURANCES. Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence d'assurances. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0205). 33, rue de Poissy. Pét. : M. FERREIRA François, S.A.S. BATTECH. Ravalement

- des façades sur rue, cour et courette. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0206). 5, rue Daubenton. Pét.: Mme COMBEL Florence. Changement de 4 fenêtres de toit. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0207). 36, rue de la Montagne Sainte-Geneviève. Pét. : M. PLISSON Pierre, SYNDIC CABINET PIERRE PLISSON. Ravalement des façades sur cour et réfection des couvertures. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 5° arr. (DP-075-105-18-V0208). 263, rue Saint-Jacques, 21, rue des Feuillantines. Pét. : M. RUBENS, S.A.S. GERALPHA GESTION. Arch. : CABINET ATTEA, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 22, rue de Paris, 77220 TOURNAN EN BRIE. Ravalement de la façade sur rue, du pignon et du mur de clôture, et réfection des souches de cheminée. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-P0185). 11, rue des Beaux-Arts. Pét. : M. LAMBERT Denis, EPIC CROUS DE PARIS. Remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0172). 24, rue de Seine, 2 au 4, rue Visconti. Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, OPH PARIS HABITAT DTSE. Ravalement des façades sur rue, cour et courette avec remplacement des menuiseries extérieures. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0173). 43, rue de Rennes. Pét. : M. BRUN THIERRY, S.A. D.E.V.E.RNOIS. Modification de la devanture d'un commerce avec retrait du store. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- $6^{\rm e}$  arr. (DP-075-106-18-V0174). 7, rue des Canettes. Pét. : M. BOUTINARD ROUELLE Michel, S.A.S. LIBELLA. Ravalement de la façade avant du bâtiment sur cour. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0175). 4 au 6, rue de Furstemberg. Pét. : Mme BEAUBOIS Léonora, S.A.R.L. C&C PARIS. Rentoilage des stores d'un magasin de tissus d'ameublement. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0176). 47 au 49, rue du Four. Pét. : M. NEGRA Pietro, S.A.S.U. L.C. FAUBOURG SAINT-HONORE. Modification d'une devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0177). 9, rue Casimir Delavigne. Pét. : M. MOISAN Raoni. Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0178). 11 au 13, rue de l'Abbaye. Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER RAVALEMENT. Réfection du mur de la loge en façade sur rue. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0179). 33, rue de Seine. Pét.: M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. Arch.: M. BESAGNI Franck, 9, rue Parrot, 75012 PARIS. Ravalement des façades sur cour et du pignon arrière. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0180). 125, rue de Rennes. Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. Installation d'un kiosque presse. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 6° arr. (DP-075-106-18-V0181). 8, rue Servandoni. Pét.: M. BORREL François-Emmanuel, S.A. CABINET ANDRE GRIFFATON. Arch.: M. MORY Pascal, 22, rue Vaneau, 75007 PARIS. Ravalement de la contre-façade sur cour. Date d'enregistrement: 12-06-2018.
- $6^{\circ}$  arr. (DP-075-106-18-V0182). 3, rue Jean Bart. Pét. : M. GRIFFATON Thierry, THIERRY & MICHEL GRIFFATON. —

Réfection des balcons situés au 5° étage donnant sur rue. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0183). — 59, rue de Sèvres. — Pét. : M. FRIES Olivier, S.A.S. ZARA FRANCE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0184). — 14, rue de l'Abbaye. — Pét.: M. GUERRAND HERMES Patrick, S.C.I. LE REFECTOIRE DE L'ABBAYE. — Remplacement d'une marquise par une véranda sur jardin. Surface créée : 15 m². — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0186). — 8, rue Jacob. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement du pignon en limite séparative du n°10 de la rue. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0187). — 83, rue du Cherche-Midi, 1, rue Jean Ferrandi. — Pét. : Mme LOCKHART Olivia, BATISTELLI ET ASSOCIES. — Ravalement partiel de la façade sur rue au 4° étage. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0188). — 19, rue Mazarine. — Pét.: M. SPEK Hanspeter. — Modification de deux fenêtres au 2° étage sur cour. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0189). — 43, rue de Rennes. — Pét.: M. BESAGNI Franck, S.A.R.L. BESAGMI ET FILS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0190). — 10, rue de l'Abbaye. — Pét. : M. DEL VECCHIO Giovanni, SPA GIORGETTI. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0191). — 31, boulevard de la Tour Maubourg. — Pét. : M. CARRICANO Sébastien, S.A.R.L. IMMOBILIERE DU TRONCQ. — Création d'un patio planté à rez-de-chaussée en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0192). — 3, impasse de Valmy. — Pét. : M. POULAIN Thierry, S.A. CAGE THOUARD ET FILS. — Ravalement des façades, de la courette et du pignon Nord-Est. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0193). — 30, rue de Bourgogne. — Pét. : M. PIEL Yvon, S.A.S. SOCOTRA. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0194). — 18, rue de l'Université. — Pét. : M. BECHET Hugues, S.A.S. BECHET. — Ravalement de la façade sur cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0195). — 114, rue du Bac. — Pét. : M. MARTINS BATISTA Bernado, BATI MODERNE. — Ravalement des façades sur cour des deux bâtiments, murs de clôture et retour pignon. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0196). — 48, rue des Saints-Pères, 177, boulevard Saint-Germain. — Pét. : CABINET LARBOULLET IMMOBILIER. — Ravalement du pignon en limite séparative du 179, boulevard Saint-Germain. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0197). — 40, rue de l'Université. — Pét. : M. GRONDIN COLAS Michel, S.A. CABINET DAUCHEZ. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0198). — 93, rue du Bac. — Pét. : Mme FAILLOUX STEPHANIE Mareva. — Changement de destination d'un local commercial en habitation à rez-dechaussée sur cour (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0199). — 9, rue Vaneau. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0200). — 5, Cité de Varenne. — Pét. : M. PANNIER Dominique. — Création d'un balcon, pose d'un garde-corps et d'une porte-fenêtre au dernier étage. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0201). — 13, rue de Verneuil. — Pét. : M. VAN DEN BROEK Charles. — Création de deux terrasses paysagères sur cour aux 1° et 3° étages d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0202). — 6, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. BOUCHAIB Nour-eddine, S.A.R.L. MENEL LA FICELLE. — Modification de la devanture d'un salon de thé. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0203). — 27, rue de l'Université. — Pét. : M. DANANT Claude, S.C.I. BAC UNIVERSITE. — Arch. : FARCOT & ASSOCIES, M. Alain FRANÇOIS, 60, rue La Boétie, 75008 PARIS. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation au 1° étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0204). — 14, rue Edmond Valentin, 23, avenue Rapp. — Pét.: M. MANIETTE Olivier, CRPCEN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement: 15-06-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0205). — 21 B, rue de la Comète. — Pét. : M. BESAGNI Franck, S.A.R.L. BESAGMI ET FILS. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0219). — 105, boulevard Haussmann. — Pét. : Mme KALIFA Ghislaine, S.A.S. GUY HOQUET. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0220). — 62, avenue des Champs-Elysées . — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELS Laurent, S.A.S. MATHIAUD BRITO. — Ravalement de la façade sur cour et du mur pignon arrière. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0221). — 8, place de l'Europe, 2 B au 2 W, rue de Constantinople, 54, rue de Miromesnil. — Pét. : M. FONSECA Eric, S.A.S. MV VALORISATION. — Ravalement des façades sur cour et courette. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0222). — 8, place de l'Europe, 2 B au 2 W, rue de Constantinople, 54, rue de Miromesnil. — Pét. : M. FONSECA Eric, S.A.S. MV VALORISATION. — Réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0223). — 6, rue du Cirque. — Pét.: M. DE ALMEIDA Mickaël, S.A.S. MDA+A. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement: 01-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0224). — 12, rue de Rome. — Pét. : M. BOURENS François, S.A. GROUPE FLO. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0225). — 38, rue du Colisée. — Pét.: M. SALLE Philippe, S.A.S.U. FINELLAS. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un immeuble à usage de bureaux. — Date d'enregistrement: 05-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0226). — 5 au 7, rue Chambiges. — Pét. : Mme ZENG Yangjing, S.A.R.L. HOAYI INTERNATIONAL CO. — Pose de lambrequins sur trois fenêtres au 1° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0227). — 108, rue de Miromesnil. — Pét. : M. KATZ Emmanuelle. — Création de deux châssis de toit et modification d'une porte et de quatre fenêtres

sur cour à rez-de-chaussée et au 1er étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0228). — 12 au 14, rue La Boétie, 2, rue d'Argenson. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.A. GGVIE représenté par GROUPAMA IMMOBILIER. — Création d'une verrière en toiture. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0229). — 58, avenue Montaigne. — Pét.: M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement: 07-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0230). — 43, avenue de Friedland. — Pét.: M. PORCEDU Thierry, S.A.S.U. GECITER. — Réhabilitation d'un immeuble de bureau avec réfection de la couverture, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, création de trois fenêtres sur cour, création d'une échelle à crinoline entre le R + 1 et le R + 5, d'un escalier entre le rez-de-chaussée et le R + 1 et rentoilage des stores au R + 5 sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0231). — 7, rue d'Edimbourg. — Pét. : M. Kim KWANG-ROCK, S.A.R.L. MANDOOBAR. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0232). — 51, rue de Naples. — Pét.: M. DE SAINT-QUENTIN Thibaud, S.C.I. AVEN 51. — Pose de stores verticaux à enroulement au 4° étage sur cour. — Date d'enregistrement: 08-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0233). — 4, Cours Albert 1°, 3, rue François I°. — Pét. : M. DUBOIS Pascal, S.A. SETRAB. — Réfection des balcons aux 5° et 6° étages sur rue. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0234). — 24, rue Tronchet, 33, rue Vignon. — Pét.: Mme BENICHOU Sarah, S.A.R.L. OPTIC VIGNON. — Modification de la devanture et remplacement de la toile des stores d'un commerce d'optique en remplacement d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0235). — 47, boulevard Malesherbes. — Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0236). — 125, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. FURIO, ETUDE SAINT-LOUIS. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation (2 logements créés) au 7° étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0237). — 36, avenue des Champs-Elysées . — Pét. : Mme CLARK Rachael, S.A. GAP FRANCE. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0238). — 84, rue du Rocher. — Pét. : M. MAUBERT Bernard, S.A. GERANCE DE PASSY. — Déplacement de l'escalier d'accès à l'escalier de service, remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre et création d'un perron. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0239). — 15, rue de Vézelay. — Pét.: M. LORGNIER Christopher, IMMOBILIERE EUROPE SEVRES. — Ravalement du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement: 12-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0240). — 8, rue La Boétie. — Pét. : M. MOTEL Antoine, CABINET MASSON. — Ravalement des souches de cheminée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 12-06-2018

8° arr. (DP-075-108-18-V0241). — 71 au 73, avenue des Champs-Elysées . — Pét. : M. SALZEDO Yves PASCAL, S.A.S. BISTROT ELYSEES BV & CIE. — Réfection de l'étanchéité des balcons du 6° étage, remplacement partiel des menuiseries

extérieures du R + 5 au R + 7 et ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0242). — 22, rue Murillo. — Pét. : Mme VANDERDONTH Marjorie, S.A.S. CABINET J. SOTTO. — Ravalement des façades sur rue et jardin et réfection de l'étanchéité de la terrasse. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0243). — 2 au 4, rue Rabelais, 19, avenue Matignon. — Pét.: M. CAILLARD D'AILLIERES Eric, S.A. JOCKEY CLUB. — Création d'une ouverture pour l'accès au toit terrasse d'un bâtiment R + 1 et installation d'une marquise et d'un garde-corps sur cour au niveau du 1er étage. — Date d'enregistrement: 13-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0244). — 134, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A. ALLIANZ VIE. — Rénovation des menuiseries extérieures des fenêtres donnant sur cour et courette d'un logement situé au 3° étage. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0245). — 23, rue La Boétie. — Pét.: M. PETIT Frédéric, CABINET ATELIER 11, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE. — Ravalement du pignon mitoyen avec la parcelle du 8, rue de Penthièvre ainsi que du pignon en limite séparative de l'immeuble du 21, rue La Boétie. — Date d'enregistrement: 13-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0246). — 134, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A. ALLIANZ VIE. — Modification de deux fenêtres à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0247). — 86, boulevard Malesherbes. — Pét.: S.A. GERANCE DE PASSY. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0248). — 24 au 26, place de la Madeleine. — Pét. : M. GIRAULT Michel, S.A.S. FAUCHON. — Création d'un édicule technique sur cour intérieure entre le R + 2 et la toiture. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0249). — 23, rue de Moscou. — Pét.: S.A.S. ADS MAITRISE D'ŒUVRE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement: 14-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0250). — 71, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. MUGNIER Philippe. — Remplacement d'une fenêtre par une porte à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0251). — 4, rue de Surène, 9, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. GIBRAT Raphaël, S.A.S.U. INNI. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0252). — 25, boulevard de Courcelles. — Pét. : M. CORMOT Michel. — Changement de destination de commerce en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0253). — 41 au 41 T, rue Marbeuf, 49 au 53, avenue des Champs-Elysées . — Pét. : M. PICARD Arnaud, S.A.S. ELYSEE CONSULT. — Pose d'un store en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0217). — 26, rue de Rochechouart, 39 au 41, rue de Bellefond. — Pét. : M. VALEAU Carl, S.A. AXIMO. — Modification d'une fenêtre au 2° étage sur cour. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0218). — 30, rue Lamartine, 12, rue de Maubeuge. — Pét. : M. BONNET Johan, S.A.S. PEMZEC. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement des stores. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0219). — 183 au 185, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. CAZALIERES Olivier, S.A.R.L. CONCORDE IMMOBILIER INVESTISSEMENT. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

- 9° arr. (DP-075-109-18-V0220). 22, rue Victor Massé, 24, cité Malesherbes. Pét. : M. DE ALMEIDA Mickaël, S.A.S. MDA+A. Réfection de la couverture. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0221). 18 au 20, rue de la Tour d'Auvergne. Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage d'un arbre situé dans une crèche. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0222). 32 B, boulevard Haussmann. Pét. : M. KUO Youliang, L ET K COMMERCE INTERNATIONAL. Modification de la devanture d'un commerce. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0223). 6, rue de l'Agent Bailly. Pét. : Mme BOCHKOVITCH Sandrine, CABINET ORALIA/MEILLANT & BOURDELEAU. Ravalement des façades. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0224). 87, rue Saint-Lazare. Pét. : Mme CABRET Anne, STE S.E.L.A.R.L. DU COQ. Modification de la devanture d'une pharmacie. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0225). 30, rue Richer, 25, rue de Trévise. Pét. : M. STUDER Armand, S.A.S. SINGTIME. Modification de la devanture d'un commerce bar karaoké avec pose d'un store. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0226). 15, rue Gérando. Pét. : M. PIMPANINI Franck, E.U.R.L. FRANCK PIMPANINI. Ravalement de 2 façades sur cour. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0227). 18, rue Cadet. Pét. : M. BOULILA Malik, S.A.S. VISSOUARN. Réfection de l'étanchéité de la terrasse avec remplacement des garde-corps au dernier niveau sur rue. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0228). 62, rue de Clichy. Pét. : M. LEGENDRE Jean-Christophe, S.A.S. PLURITECH COUVERTURE. Réfection d'un balcon au 2° étage sur rue. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0229). 18 au 24, rue de la Chaussée d'Antin, 21 au 23 B, boulevard Haussmann. Pét. : M. TOUBOUL Cyril, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN. Pose de stores sur les devantures d'un commerce. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0230). 48, rue de Rochechouart. Pét. : M. DUBOIS Pascal, S.A. SETRAB. Ravalement des façades sur cour. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0231). 113, rue du Faubourg Poissonnière. Pét. : M. DUBOIS Pascal, S.A. SETRAB. Ravalement des façades sur deux courettes. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0232). 62, boulevard Haussmann. Pét.: S.A.S. MEDIAKIOSK. Installation d'un kiosque presse. Date d'enregistrement: 11-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0233). 78, rue de Dunkerque. Pét.: Mme, M. PLANCHON MALTHILDE, S.C.I. CHAT DOC. Modification de la devanture d'un cabinet de pédiatrie avec pose d'une rampe amovible et rénovation de la toiture sur courette. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0234). 41 au 47, rue des Martyrs. Pét. : M. CHEZAUBERNARD Valentin, S.A.R.L. CABINET CORRAZE. Abattage de 3 arbres dans un espace vert protégé. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0235). 37, rue de Bellefond. Pét. : M. PILLOD Denis. Fermeture d'une courette au rez-de-chaussée. Surface créée : 7 m². Date d'enregistrement : 11-06-2018.

- 9° arr. (DP-075-109-18-V0236). 24, rue Saint-Lazare, 33, rue Saint-Georges. Pét. : M. DOGUE Jean Robert. Création d'un conduit d'extraction du haut du rez-de-chaussée jusqu'en toiture. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0237). 8, rue du Faubourg Montmartre. Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, REGIS IMMOBILIERE VILLE DE PARIS R.I.V.P. Ravalement de l'ensemble, réfection de la couverture, remplacement de 12 fenêtres à l'identique sur cour, pose de corniches sur rue et cour et remplacement des châssis de toits à l'identique. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0238). 51, avenue Trudaine. Pét. : M. ARAUJO LOPES Ricardo, S.A.S. BOTECO VILA MADA. Pose d'un store-banne. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0239). 14, rue de Bellefond. Pét.: Mme LENORMAND Armelle, S.A.S. G.I.D. Réfection de la couverture. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0240). 34, boulevard des Italiens. Pét. : M. POIDTAZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. Installation d'un relais de radiotéléphonie en toiture. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0241). 29, avenue Trudaine. Pét.: M. ZEITOUN Frank-David, S.N.C. SPANK. Modification de la devanture d'un commerce. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 9° arr. (DP-075-109-18-V0242). 2, rue Buffault. Pét. : S.A.R.L. ZHANG. Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 10° arr. (DP-075-110-18-V0237). 24, rue Louis Blanc. Pét. : M. GIROMINI Claude, S.A.S. MARPIERRE & CIE. Ravalement des façades sur cour et courette. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 10° arr. (DP-075-110-18-V0238). 6, passage des Marais. Pét.: M. CASSE Daniel, S.A.R.L. CABINET 11. Ravalement des façades sur rue et courette avec isolation thermique par l'extérieur et réfection de la couverture. Date d'enregistrement: 01-06-2018.
- 10° arr. (DP-075-110-18-V0239). 8, boulevard Saint-Denis. Pét.: Mme FLOTTES Anne. Changement de destination d'une habitation au 4° étage sur cour en commerce. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 10° arr. (DP-075-110-18-V0240). 8, boulevard Saint-Denis. Pét. : Mme FLOTTES Anne. Changement de destination d'un local commercial en habitation situé au 3° étage. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 10° arr. (DP-075-110-18-V0241). 8, boulevard Saint-Denis. Pét. : Mme FLOTTES Anne. Changement de destination d'un commerce au 3éme étage sur rue et cour en habitation (un logement créée). Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- $10^{\rm e}$  arr. (DP-075-110-18-V0242). 8, boulevard Saint-Denis. Pét. : Mme FLOTTES Anne. Changement de destination d'une habitation en commerce au 2° étage sur cour. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 10° arr. (DP-075-110-18-V0243). 50, boulevard de Strasbourg. Pét. : M. ALAM Mehmud, S.A.R.L. MADIBA. Modification de la devanture après dépose de la terrasse fermée. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 10° arr. (DP-075-110-18-V0244). 9, rue Vicq d'Azir. Pét. : M. BENMIMOUN Jamel, S.A.R.L. EL BARAKA FOOD. Installation d'un conduit d'extraction pour un établissement de restauration rapide en façade sur cour. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 10° arr. (DP-075-110-18-V0245). 6, rue Civiale. Pét. : Mme BLOURDE Emilie, SYNDIC CABINET BERARD. —

Ravalement des façades sur la cour et sur la courette. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

 $10^{\rm e}$  arr. (DP-075-110-18-V0246). — 28, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. BOEGNER Didier, S.A.R.L. C.B.M.C. — Ravalement de deux murs pignons sur cour. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0247). — 36, rue de l'Echiquier, 9 au 9 B, rue d'Hauteville. — Pét. : M. LONCHAMPT Loïc, VILLIERS IMMOBILIER. — Remplacement de la verrière au 1° étage dans la cour et ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0248). — 15, rue de Mazagran. — Pét. : M. BONNET Léo. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0249). — 16 au 16 B, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. AUDUGE Julien, S.A.S. MB PEINTURE. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0250). — 36, rue Yves Toudic, 1, rue de Marseille. — Pét. : M. DUBOIS Pascal, S.A. SETRAB. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0251). — 20, rue Cail. — Pét. : M. POURTAU Christophe, S.A. CABINET CRAUNOT RIVE GAUCHE. — Ravalement des façades sur cour, courette et murs pignons. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0252). — 37, rue d'Enghien. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0253). — 8, rue Gabriel Laumain. — Pét. : Mme VEESLER Nella, S.C.I. VEESLER VIOLET. — Réfection de la couverture sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0254). — 11 au 13, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. BRUN Thomas, S.A. ROBERT ET RENE. — Modification de la devanture, pose de stores et redistribution d'une boucherie charcuterie. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0255). — 26 au 28, rue Jean et Marie Moinon, 36 au 38, rue de Sambre-et-Meuse, 25 au 31, rue Sainte-Marthe. — Pét. : M. GREGOIRE Victor, S.A.R.L. RENARD. — Modification de la devanture d'un bar. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0256). — 186 au 192, quai de Jemmapes, 103 au 107, boulevard de la Villette. — Pét. : M. REUX Christophe, S.A. ORANGE ILE-DE-FRANCE. — Pose de grilles de clôture, d'un portail et de rideaux métalliques à rezde-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0257). — 90, rue d'Hauteville. — Pét. : M. BARATTE Alain, SYNDIC DE COPRO SGIC-COPRO. — Ravalement des façades de la courette. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0258). — 18, rue de Mazagran. — Pét. : Mme XU Long Feng, S.A.R.L. LONG NORTON. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0259). — 37, rue d'Enghien. — Pét. : M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0260). — 99, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. DE COUPIGNY Rodolphe. — Changement de destination d'un cabinet médical en hébergement hôtelier au 1° étage sur cour. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0261). — 99, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. DE COUPIGNY Rodolphe. — Changement de destination d'un cabinet médical en habitation au 1° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0262). — 29, rue du Château-Landon. — Pét. : M. LAHA Kiti. — Changement de destination de locaux de bureau à rez-de-chaussée et 1er étage en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0263). — 6 au 6 B, rue Chaudron, 247, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : Mme GUILLOTIN Carine, S.A.R.L. SYNDIC DE COPROPRIETE FA G PERENNE. — Ravalement des façades sur cour, isolation thermique par l'extérieur de deux pignons sur cour et réfection de couverture du bâtiment C. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0298). — 9, passage Alexandrine. — Pét. : Mme DALI-YAHIA Setti. — Création de quatre châssis de toit. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0299). — 97, avenue Philippe Auguste. — Pét.: M. SLAOUTI Mohand, S.A.S. LE NOUVEAU CARILLON. — Modification de la devanture et rentoilage du store existant après dépose de la terrasse fermée d'un restaurant. — Date d'enregistrement: 01-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0300). — 121, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét.: M. ABEADE Nino, S.A.R.L. INGENCIA REAL ESTATE. — Arch.: CABINET PIERRE & MARCHANT, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 28, rue Henri Barbusse, 75005 PARIS. — Ravalement des façades de la cour principale ainsi que de son mur mitoyen avec le 123, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Date d'enregistrement: 01-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0301). — 79, boulevard Voltaire. — Pét.: Mme DUBIEF-FERRANDO Hermeline, S.A.R.L. COLIS SEND SERVICE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce, remplacement de la toile de store, remplacement d'une fenêtre et réfection d'une grille de protection à rezde-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0302). — 7, rue la Vacquerie. — Pét. : Mme PEYRO Joëlle, R.I.V.P. DIVISION NORD DE LA GERANCE. — Création d'un second accès pour personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0303). — 7 B, rue Duranti. — Pét. : Mme PEYRO Joëlle, R.I.V.P. DIVISION NORD DE LA GERANCE. — Modification de l'entrée de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0304). — 69 au 71, rue du Chemin Vert, 17 au 17 B, avenue Parmentier. — Pét. : Mme SALVANES Marie-Madeleine, BASTTISTELLI ET ASSOCIES ARCHITECTES. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

 $11^{\rm e}$  arr. (DP-075-111-18-V0305). — 4, impasse Questre. — Pét. : M. BENNOIN Claude, S.A.R.L. BENNOIN. — Ravalement des façades et du mur de clôture sur impasse. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0306). — 18 au 20, rue de la Petite Pierre, 152, rue de Charonne, 21 au 23, rue de Nice. — Pét.: M. BOUDON Olivier, S.A.S. S2IB. — Réfection de la couverture avec ravalement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement: 07-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0307). — 103, avenue Parmentier, 21, rue des Trois Bornes. — Pét.: M. OUARDA Hedi, S.A.S. LES SAVEURS DE PARMENTIER. — Modification de la devanture d'une boulangerie avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement: 08-06-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0308). — 293, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. ZANA Gilles, S.A.R.L. ADVISORING. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

- 11° arr. (DP-075-111-18-V0309). 42 B, rue Sedaine. Pét. : M. LOSSET Julien, S.C.I. RUBRIQUE A BRAC. Reconstruction après démolition d'un appentis à rez-de-chaussée sur cour. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0310). 2 au 4, passage Turquetil, 93 au 93 B, rue de Montreuil. Pét.: Mme ENCREVE Sylvie. Agrandissement de 2 fenêtres de toit sur rue. Date d'enregistrement: 08-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0311). 90, boulevard Richard Lenoir. Pét.: Mme MUNOZ AROCHA Mercedes. Création de deux fenêtres sur cour et courette. Date d'enregistrement: 08-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0312). 7 au 9, passage Salarnier. Pét. : M. KNAPIK Claude, S.A. BATIGERE ILE-DE-FRANCE. Isolation thermique des façades, réfection de l'étanchéité des terrasses, pose de persiennes et stores, remplacement des menuiseries extérieures et création d'une grille de clôture avec portillon. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0313). 14, avenue de Bouvines. Pét. : Mme HURET Florence. Surélévation partielle d'un niveau d'un bâtiment de 3 étages avec création de toitures-terrasses. Surface créée : 11,93 m². Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0314). 96 au 98, rue de Montreuil. Pét. : Mme ROUSSEAU Cécile. Création d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 18,25 m². Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0315). 61, rue Oberkampf, 1, rue de Nemours. Pét.: M. ABOURMAD Julien, THE FRENCH BASTARDS OBERKAMPF. Modification de la devanture d'une boulangerie avec changement du store. Date d'enregistrement: 08-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0316). 82, boulevard Richard Lenoir. Pét. : M. FREIXE Guy. Réfection de l'étanchéité du balcon du 5° étage sur boulevard. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0317). 38, rue Oberkampf, 54, rue de la Folie-Méricourt. Pét. : M. APRILE Franck, S.A.S. AGENCE IMMOBLIERE DES ENFANTS ROUGES. Modification de la devanture d'un local à rez-de-chaussée donnant sur rue en vue d'installation d'un restaurant. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0318). 18, avenue de la République. Pét. : Mme KHATUN Feroza, S.A.S. RF CREPES. Rentoilage du store-banne d'un commerce. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0319). 125 T, rue Oberkampf. Pét. : Mme PEYROT Joëlle, S.E.M. R.I.V.P. Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures d'un immeuble d'habitation. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0320). 15 A, rue Godefroy Cavaignac. Pét. : M. PICARD Frédéric. Pose de deux volets roulants au 2° étage sur cour. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0321). 7, rue du Dahomey. Pét. : Mme LUPI Camille, CABINET JOURDAN. Ravalement de la façade sur cour et des souches de cheminée du bâtiment B. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- $11^{\rm e}$  arr. (DP-075-111-18-V0322). 122, rue du Chemin Vert. Pét. : Mme COHEN Mélinda, S.A.S. RIVE DROITE IMMOBILIER. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0323). 2, avenue de la République, 8, place de la République. Pét. : M. GILLARD Laurent, S.A.S. SE2C REPUBLIQUE. Modification de la

- devanture et rentoilage des stores-bannes d'un restaurant. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0324). 76, boulevard Richard Lenoir. Pét.: M. HUMBERT Etienne, LAPEYRE. Modification de la devanture d'un commerce. Date d'enregistrement: 13-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0325). 11, rue de la Fontaine au Roi. Pét. : M. LE GOFF. Création de trois châssis de toit, versant cour. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 11e arr. (DP-075-111-18-V0327). 4 B, rue Camille Desmoulins, 2, place Hubertine Auclert, 17 au 19, cité Industrielle. Pét. : Mme ROUTIER-PUCCI Jeannine. Pose de grilles de protection sur deux fenêtres donnant sur rue d'un appartement situé au rez-de-chaussée. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0328). 278 au 280, boulevard Voltaire. Pét.: M. POTOT Fabrice, S.A. JEAN CHARPENTIER SOPAGI. Remplacement de portes cochères. Date d'enregistrement: 13-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0329). 13, passage Saint-Sébastien. Pét. : S.N.C. VIROT LUDOVIC. Création d'une fenêtre de toit. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0330). 149, rue Amelot. Pét.: Mme LAURENT Marion. Remplacement de cinq menuiseries extérieures au 2° étage d'un local d'habitation. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 11e arr. (DP-075-111-18-V0331). 58, rue de la Fontaine au Roi. Pét. : Mme CLEMENT DELZEUX Emmanuelle. Changement de destination d'un commerce au R 1 en extension d'une habitation existante sur cour. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0332). 11, rue Jean-Pierre Timbaud. Pét. : M. NOGUERA Oscar, S.A.S. OSCAR SELECT. Pose d'un store-banne en devanture d'une épicerie fine. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0333). 52, passage du Bureau. Pét.: Mme DEFFORGE Diane, SYNDIC CABINET DEFFORGE IMMIBILIER. Ravalement de la façade sur cour avec isolation thermique par l'extérieur. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0334). 53 au 53 B, rue Jean-Pierre Timbaud. Pét. : Mme HUGUET Libera. Pose de garde-corps sur trois fenêtres au rez-de-chaussée sur rue. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0335). 4 au 8, rue de l'Asile Popincourt, 4 au 24, rue du Marché Popincourt, 16, rue Ternaux. Pét. : Mme YANG Xiumei. Changement de destination d'un local artisanal en habitation au rez-de-chaussée sur cour. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0336). 39, rue de Charonne. Pét.: M. TOUGOURDEAU Mathieu, S.A.R.L. ALTERMUNDI. Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. Date d'enregistrement: 15-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0337). 38, rue Sedaine. Pét.: M. POUILLART Gauthier, S.A.R.L. COCOPARIS AGLP. Modification des menuiseries extérieures d'un commerce au rez-de-chaussée sur rue. Date d'enregistrement: 15-06-2018.
- 11° arr. (DP-075-111-18-V0338). 4, rue du Pasteur Wagner. Pét. : M. SALIJAJ Bekim, S.A. BOZAR-S. Ravalement sur la façade côté rue. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0198). 54, quai de la Râpée. Pét. : M. PROGEAS Stéphane, S.A. SEDP. Traitement des façades et des châssis vitrés sur la façade quai de la Râpée et rue Van Gogh. Date d'enregistrement : 01-06-2018.

- 12° arr. (DP-075-112-18-V0199). 10, avenue de Corbera. Pét. : M. TIBI Stéphane, CABINET TIBI. Ravalement des façades sur rue et cour. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0200). 146, avenue Daumesnil, 17, rue Dubrunfaut. Pét. : M. MOREL Thierry, S.A.R.L. MTC. Réfection de la couverture et remplacement des fenêtres de toit sur rue et cour. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0201). 4, rue du Rendez-Vous. Pét. : M. QUATREHOMME Maxime. Modification de la devanture d'une fromagerie avec changement de la toile du store. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0202). 4, rue Gabriel Lame. Pét.: Mme RUAN Daofen, S.A.S. FRUITY KING. Pose d'un store-banne en devanture d'un restaurant. Date d'enregistrement: 05-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0203). 4, rue Crozatier. Pét.: Mme DEMANGEON Jane, S.A.S. JADINE. Modification de la devanture d'un restaurant avec rentoilage du store. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0204). 34, boulevard de la Bastille. Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. Arch. : CABINET REMY. B. BERNADAC, 53, rue Sainte-Anne, 75002 PARIS. Ravalement de la façade sur le boulevard. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0205). 12, rue de Prague, 76 au 78, rue Traversière. Pét.: M. MARCHAND Olivier, CABINET MARCHAND IMMOBILIER. Ravalement des façades sur cour. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0206). 120, avenue du Général Michel Bizot. Pét. : M. REZLAN Gilles. Modification d'une baie pour un garage à rez-de-chaussée sur rue. Date d'enregistrement : 06-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0207). 10, rue Gossec. Pét. : M. LEBON Jean-Marie, S.A.S. STRAVICINO. Ravalement des façades sur la courette. Date d'enregistrement : 06-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0208). 32, rue Claude Tillier. Pét. : M. LIVET Stéphan, S.A.S. LIVET. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 12e arr. (DP-075-112-18-V0209). 29, avenue Ledru-Rollin. Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. Création d'une station-relais de radiotéléphonie mobile en toiture-terrasse avec modification des garde-corps sur rue. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0210). 14 au 20, rue Gabriel Lame, 54 au 58, rue François Truffaut. Pét. : Mme MARCETTEAU DE BREM Valérie, ELOGIE S.I.E.M.P. Réfection des toitures-terrasses d'un ensemble immobilier avec remplacement des garde-corps existants. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0211). 33, rue de Wattignies. Pét. : M. CLEM ARNAUD, S.A.S.U. CLEM. Réfection d'une couverture. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0212). 5, rue Legraverend. Pét. : Mme VAIL, CABINET JUNEGE. Ravalement des façades sur la courette de gauche et création d'une verrière. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0213). 94 A au 96 A, boulevard Diderot, 7 au 7 A, rue Rondelet. Pét. : Mme PACHAS CENTTY Brenda, Mme PACHAS CENTTY Brenda. Modification de la devanture d'un restaurant avec pose d'un store. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 12e arr. (DP-075-112-18-V0214). 1 au 19, rue du Charolais, 1 au 5, rue Jorge Semprun. Pét.: Mme QUEMERE Véronique, S.A. ICF HABITAT LA SABLIERE. Pose de grilles

- de protection sur des fenêtres en rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0215). 155 au 159, avenue Daumesnil, 1 au 3, rue Antoine-Julien Hénard. Pét. : M. FOUILLAND François, S.A.S.U. FONCIERE VESTA. Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse avec mise en place d'une isolation thermique, remplacement des menuiseries extérieures et ravalement de l'ensemble des façades. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0216). 18, rue de Wattignies, 72, rue des Meuniers. Pét. : M. DUFOSSE Cyril, S.A.S. SEVDALIS. Isolation thermique par l'extérieur de la façade sur cour. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0217). 2 au 8, rue Changarnier, 74 au 80, boulevard Soult, 1 au 5, avenue Courteline. Pét.: S.E.L.A.R.L. PHARMACIE COURTELINE. Modification de la devanture d'une pharmacie. Date d'enregistrement: 13-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0218). 16, rue Edouard Robert. Pét.: M. RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT. Modification de la devanture d'un local associatif Paris Habitat avec création d'une trémie au 1° étage et pose de menuiseries extérieures à rez-de-chaussée et 1° étage sur cour. Date d'enregistrement: 14-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0219). 146, rue du Faubourg Saint-Antoine. Pét. : M. ELBAZ Gilles, S.A.R.L. SOGIL. Remplacement d'un conduit d'extraction et mise en peinture. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0220). 1, rue Théophile Roussel, 17, rue de Cotte. Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. Ravalement de la façade sur cour. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0221). 98 au 98 B, cours de Vincennes. Pét. : M. CHARVET Franck, SEML R.I.V.P. Ravalement de l'ensemble des façades. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0222). 100, quai de la Râpée. Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. GMF VIE. Modification de la devanture et agrandissement des menuiseries extérieures sur cour d'une agence d'assurances. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0223). 141, rue de Picpus. Pét. : Mme CLERET Soisick, S.C.I. LEA. Modification des menuiseries extérieures de locaux de bureau en façade sur cour. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0224). 28 au 34, rue de Montempoivre, 51 au 67, boulevard Soult, 29 au 37, rue Rottembourg. Pét. : M. JARRY Benjamin, S.A. COURS MOLIERE. Modification de la devanture d'une école privée. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0225). 21 T, boulevard Diderot, 1, rue Emile Gilbert. Pét.: LCB HOLDING, S.A.S. AUX CADRANS DU P.L.M. Rentoilage d'un store d'un restaurant. Date d'enregistrement: 15-06-2018.
- 12° arr. (DP-075-112-18-V0226). 20, avenue Armand Rousseau. Pét. : Mme CHEVALET Brigitte, LYCEE POLYVALENT ELISA LEMONNIER. Remplacement d'une baie vitrée en porte-fenêtre sur jardin. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 13° arr. (DP-075-113-18-V0210). 120, rue du Moulindes-Prés. Pét. : M. FIDEL Antoine. Remplacement d'une fenêtre au 2° étage sur rue et de 4 fenêtres au 2° étage sur cour. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 13° arr. (DP-075-113-18-V0211). 67, boulevard Auguste Blanqui. Pét. : M. ROUQUET Olivier, S.A.S. KLESIA IMMOBILIER. Arch. : M. RABU Rémi, 3, avenue des Lys,

77340 PONTAULT COMBAULT. — Ravalement des façades et des pignons, avec isolation thermique du pignon Ouest, et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0212). — 6 S1 au 16, avenue Joseph Bédier, 6 au 6 B, place du Docteur Yersin, 31 S1 au 51, avenue Boutroux. — Pét.: M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture-terrasse sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0213). — 52, rue de Domrémy, 2, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0214). — 80, boulevard Vincent Auriol. — Pét.: M. QUACH Xavier, S.N.C. QUACH. — Rentoilage d'un store-banne. — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0215). — 11, boulevard de Port-Royal. — Pét.: M. LECLERC Frédéric, ISAMBERT ARAGO GESTION. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0216). — 10 au 12, rue de Reims, 41 au 45, rue de Domrémy. — Pét. : M. DE PONCHEVILLE François, SYNDIC CBT MAVILLE IMMOBILIER. — Réfection de toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0217). — 10, place de Rungis. — Pét. : M. MUNIR Anam, S.A.R.L. AZIZ. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0218). — 2 au 12, rue du Docteur Victor Hutinel, 162 au 164, rue Nationale, 77 au 79, rue Jeanne d'Arc. — Pét.: M. VANLAER Damian, S.E.M. R.I.V.P. — Ravalement des façades sur rue et cour, remplacement partiel des garde-corps sur rue et cour et installation d'un garde-corps sur une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement: 14-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0219). — 66, rue Pascal. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – SLA 5/13 D.P.A.. — Restructuration d'une crèche. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0220). — 64, rue du Moulin de la Pointe. — Pét. : M. BONNET François, STE S.C.I. DU MOULIN DE LA POINTE. — Ouverture de deux jours de souffrance sur jardin, modification partielle de la façade à rez-de-chaussée en coeur d'îlot et création d'une mezzanine. Surface créée : 18 m². — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0221). — 22 au 30, rue du Disque, 2 au 70, rue du Javelot, 15 au 23, rue Nationale. — Pét.: M. CAZALIERES Antoine, S.A.R.L. CONCORDE IMMOBILIER INVESTISSEMENT. — Modification de devantures de commerce. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0216). — 60 au 64, rue Rémy Dumoncel, 51, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. HABIB Sébastien. — Pose de 3 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0217). — 2 au 24, rue Méchain, 14 au 32, rue de la Santé, 23 au 37, rue du Faubourg Saint-Jacques. — Pét. : M. MACAIGNE Richard, S.A. ORANGE UPR IDF. — Création d'un relais de téléphonie mobile en toiture-terrasse sur cour. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

 $14^{\rm e}$  arr. (DP-075-114-18-V0218). - 2 au 12, avenue de la Porte de Montrouge, 124 au 126, boulevard Brune, 29 au 31, avenue Ernest Reyer. - Pét. : M. DOYEN Jean-Philippe, SIXT. - Modification de la devanture d'un commerce. - Date d'enregistrement : 01-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0219). — 120 au 120 T, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. CASSE Daniel, S.A.R.L. CABINET

11. — Ravalement de la façade sur rue et de la courette. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0220). — 25 au 25 B, villa d'Alésia. — Pét. : M. CHEVANCHE Marc. — Création d'un plancher dans le volume d'un appartement en duplex et remplacement de 2 châssis fixes par 2 châssis ouvrants en verrière. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0221). — 168, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. MONMONT Pascal, E.U.R.L. CABINET ADUXIM. — Ravalement de la façade côté boulevard. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0222). — 81, rue Vercingétorix, 1, rue Després. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, S.E.M. R.I.V.P. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0223). — 30, rue Paul Fort. — Pét. : Mme DODELIER Jacqueline, SYNDIC DODIM IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur cour et du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0224). — 91 B, rue d'Alésia. — Pét. : M. RAAD Dany, S.A.S. PAULEM. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0225). — 12 au 16, rue Danville, 21 B au 25 B, rue Gassendi. — Pét. : Mme BLADOU Agnès, ASSOCIATION FONDATION DE MME JULES LEBAUDY. — Modification des devantures de quatre commerces à rez-dechaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0226). — 64, avenue Jean Moulin. — Pét.: M. DALLE Mathieu. — Création de 3 fenêtres de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0227). — 85, rue de la Tombe Issoire, 1, cité Annibal. — Pét. : S.A.R.L. DODIM IMMOBILIER. — Ravalement des façades côté cité Annibal. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0228). — Place des Droits de l'Enfant. — Pét. : Mme NENERT Claire, MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES. — Installation d'une statue dans un espace vert. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0229). — 52, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. MICHAU Olivier, S.A.S. CABINET MICHAU. — Ravalement des façades sur rue, cours et courettes et réfection de l'étanchéité des balcons sur rue. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0230). — 10, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : M. GOLTZMANN Franck, S.C.I. DOGODENT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un cabinet dentaire. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

 $14^{\rm e}$  arr. (DP-075-114-18-V0231). — 21, rue Gazan. — Pét. : Mme ORS Véronique, S.A.S. G.I.D. — Réfection de la couverture et ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0232). — 15, avenue René Coty. — Pét.: VILLE DE PARIS – D.V.D. – SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE SUD. — Fermeture du terre-plein central avenue René Coty entre la rue de la Tombe-Issoire et la rue du Couëdic, création d'un passage piétons surélevé au droit du 21 bis, avenue René Coty et d'un plateau surélevé au droit du terre-plein central entre les rues Dareau et Tombe-Issoire. — Date d'enregistrement: 07-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0233). — 62 au 68, rue de l'Amiral Mouchez. — Pét. : ELOGIE – S.I.E.M.P. — Pose de grilles et de portails devant l'entrée d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

- 14° arr. (DP-075-114-18-V0234). 12, rue Ernest Cresson. Pét. : S.A.R.L. DODIM IMMOBILIER. Ravalement de l'ensemble des façades et réfection de la couverture avec pose d'une isolation thermique extérieure sur les façades des 2 courettes. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0235). 103, boulevard Jourdan. Pét. : M. MAREE Akram, S.A.S. LE SOLEIL. Modification de la devanture en vue d'installation d'un établissement de restauration rapide avec pose d'un store. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0236). 115, rue d'Alésia. Pét. : Mme CIVIL Céline, S.A. CABINET ROUMILHAL-JOURDAN. Extension à rez-de-chaussée sur cour d'une loge de gardienne. Surface créée : 10 m². Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0237). 18, avenue du Général Leclerc, 2 au 4, rue Ernest Cresson. Pét. : CABINET GRAND SYNDIC DE COPROPRIETE. Réfection de la couverture. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0238). 23, rue Sarrette. Pét. : M. DA SILVA Antonio, S.A.S. SEVADLIS & ASSOCIES. Ravalement sur la façade côté rue. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0239). 206, boulevard Raspail, 2, rue Huyghens. Pét. : M. LEGENDRE Jean-Christophe, S.A.S. PLURITECH. Réfection d'un balcon au 2° étage sur rue. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0240). 118, avenue du Général Leclerc. Pét. : Mme DODELIER Jacqueline, S.A.R.L. DODIM IMMOBILIER. Ravalement des façades sur les deux courettes. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0241). 72, rue Hallé. Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. Ravalement de la contre-façade sur cour. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0242). 5, rue de la Cité Universitaire. Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. Ravalement des façades sur la cour en début de parcelle. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0243). 14 au 14 B, rue Mouton-Duvernet. Pét.: Mme ROUSSEAU Florène, CABINET MICHAU. Ravalement sur la façade côté rue. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0244). 16, passage Montbrun, 5 au 7, villa d'Orléans. Pét. : M. VELASQUEZ Julien, S.A.S. CENTRAL PEINTURE. Ravalement des façades sur rue. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 14° arr. (DP-075-114-18-V0245). 94, rue de l'Amiral Mouchez. Pét. : M. LIODRA Serge, S.A.S. BSL DISTRIBUTION. Modification de la devanture d'une supérette. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-P0308). 2 au 10, rue Jean Rey, 1 au 19, rue de la Fédération. Pét. : Mme FERGUSON Leanne, AMBASSADE D'AUSTRALIE. Installation d'un monte-personnes au rez-de-chaussée sur cour. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0282). 14, rue Alexandre Cabanel, 40, rue du Laos. Pét. : Mme GUERITTE DAUCE Murielle, S.A. FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PARIS. Ravalement des façades du bâtiment, du mur mitoyen et du local poubelles sur cour. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0283). 25 B, rue Saint-Lambert, 29, rue Eugène Millon. Pét. : Mme GUETARI Henda, S.A.S.U. CABINET CHASSAIGNE GUETARI. Réfection de l'étanchéité du balcon au 5° étage sur rue et des appuis de

- fenêtres sur rue et sur une partie de la cour. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0284). 8 au 12 T, rue de l'Ingénieur Robert Keller. Pét. : M. BEGUE Franck, S.A. BEGUE FRANK. Réhabilitation d'un immeuble à usage d'habitation avec modification des façades, remplacement des menuiseries extérieures et création de rampes PMR. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0285). 27, rue de l'Avre, 43, rue Letellier. Pét. : M. MORGADO Manuel, S.A.R.L. MJ MORGADO. Ravalement des façades sur rues. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0286). 16 au 20, rue Cépré. Pét. : M. MORGADO Manuel, S.A.R.L. MJ MORGADO. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0287). 6 au 12, rue Bargue. Pét. : M. BROUSTRA Jérôme. Pose d'un store et d'une pergola au 5° étage sur rue sur une terrasse existante. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0288). 125, rue Castagnary. Pét.: M. FOUILLAND François, S.A.S.U. FONCIERE VESTA. Réhabilitation d'un ensemble immobilier avec isolation thermique par l'extérieur et création d'un local de tri sélectif. Surface créée: 7 m². Date d'enregistrement: 05-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0289). 16, rue du Commerce. Pét. : Mme ALLOUCH Isabelle, S.A.S. CLAUDIE PIERLOT. Modification de la devanture et rentoilage du store d'un magasin de prêt-à-porter. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0290). 48, rue Castagnary. Pét. : M. BRENNA Gérard, SYNDIC CABINET ISM. Ravalement du mur pignon gauche. Date d'enregistrement : 06-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0291). 12, rue de la Croix Nivert. Pét. : Mme GAIARDO Laurence, CABINET MILLON SAINT-LAMBERT. Déplacement de la porte de l'immeuble au nu de la façade. Date d'enregistrement : 06-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0292). 15, rue Ernest Renan. Pét. : M. MICHEL Eric. Pose de volets sur 2 baies de fenêtres aux 2° et 3° étages sur cour. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0293). 6 au 6 B, place du Commerce, 11 au 15, passage des Ecoliers. Pét. : M. VALENTE Patrick, S.A. SOCATEB. Ravalement partiel des façades sur rue et cour et du mur pignon. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0294). 140, rue Saint-Charles, 23, rue des Bergers. Pét. : M. PASQUIER Sylvain, S.A.S. SERGIC. Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses sur rue et cour. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- $15^{\rm e}$  arr. (DP-075-115-18-V0295). 53, rue Gutenberg. Pét. : M. LAMIRAND Olivier, S.A.R.L. CABINET LAMIRAND ET ASSOCIES. Ravalement des façades sur rue, cour et réfection de la couverture. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0296). Rue Lucien Bossoutrot. Pét. : M. DUQUENNE Eric, S.A.R.L. AUX 3 PRESIDENTS. Création d'une pergola en extension d'un restaurant. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0297). 57, place Saint-Charles. Pét. : M. YANG Fan Qi. Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0298). 334, rue de Vaugirard. Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. Installation d'un kiosque presse. Date d'enregistrement : 11-06-2018.

- 15° arr. (DP-075-115-18-V0299). 330, rue Lecourbe. Pét. : Mme GOUNEL Laurence. Surélévation partielle d'un niveau d'une maisonnette en fond de parcelle. Surface créée : 14 m². Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0300). 48, avenue de La Motte-Picquet. Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. Installation d'un kiosque presse. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0301). 74, rue du Commerce. Pét. : Mme CLERC Eva. Création d'une loggia sur cour. Surface créée : 12 m². Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0302). 2 B, rue Pétel. Pét. : M. BESSON Claude, S.A.S. ARMANDIE. Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'un restaurant. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0303). 105, boulevard Lefebvre. Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT. Abattage de 14 arbres et plantation de 128 arbres au sein d'un ensemble immobilier de Paris Habitat. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0304). 17, avenue Félix Faure. Pét. : M. RICHARD Arnaud, S.N.C. LA MASURE. Rénovation des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour d'un local d'habitation. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0305). 83 au 85, rue Lecourbe. Pét.: S.A.R.L. FRANCHE. Réfection de la couverture du bâtiment sur rue et de l'appentis. Date d'enregistrement: 13-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0306). 160, rue de la Convention, 3, rue du Commandant Léandri. Pét. : M. LIVET Stéphan, S.A.S. LIVET. Ravalement des façades sur rues. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0307). 13, rue Béatrix Dussane. Pét. : Mme PARACHOU. Création d'une mezzanine et pose de deux châssis de toit. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0309). 51, boulevard de Vaugirard. Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. Ravalement de la façade sur cour. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0310). 16 au 18 B, rue Daniel Stern, 19 au 25, rue George Bernard Shaw. Pét.: M. MARIE Thomas, SNI AGENCE PARIS CENTRE. Arch.: S.A.S. DESCAMPS ARCATURE, 21, rue Fondary, 75015 PARIS. Ravalement des façades sur rues. Date d'enregistrement: 14-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0311). 12, rue de l'Arrivée. Pét. : M. ZAGOUR Jacques, S.A.S. DOMUS ROME. Ravalement sur la façade côté rue. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0312). 2, rue Humblot, 63, boulevard de Grenelle. Pét. : Mme CORDIER Chrystelle, CABINET REGY. Réfection de la couverture. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0313). 79, rue des Entrepreneurs. Pét. : M. CHANNESSIAN Martin, S.A.S. LE PETIT BALLON. Modification de la devanture en vue d'installation d'une épicerie. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 15° arr. (DP-075-115-18-V0314). 13, avenue Félix Faure. Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. Arch. : M. JACOB Pierre-François, 8, rue Victor Hugo, 92240 MALAKOFF. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-P0334). 8 au 18, rue du Docteur Blanche, 5 au 11, boulevard de Montmorency. Pét. :

- M. PECOUT Gilles, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE-RECTORAT DE PARIS D.P.C.U. Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée haut et rez-de-chaussée bas sur rue et cour, déplacement et modification des 2 escaliers et passerelle sur jardin, réaménagement des espaces paysagers et remplacement de 2 fenêtres par des portes à rez-de-chaussée sur jardin. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0317). 11 au 13, avenue du Colonel Bonnet. Pét. : M. GIROMINI Claude, MARPIERRE & CIE. Ravalement des façades sur cour et des souches de cheminées. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0318). 2, rue de la Cure, 2 au 18, rue Serge Prokofiev, 58 au 64, avenue Mozart. Pét. : M. MACAIGNE Richard, S.A. ORANGE UPR IDF. Création d'un relais de téléphonie mobile en toiture-terrasse sur rue et cour. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0319). 34, avenue de Versailles. Pét. : M. ZEITOUN Alexandre, S.A.S. ALEXANDRE. Modification de la devanture d'une boulangerie. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0320). 183 au 185, avenue de Versailles, 1, rue Claude Terrasse. Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS D.P.A. SLA 16/17. Remise en peinture de la porte d'entrée et du portail. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0321). Square Henri Collet. Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage de 4 arbres le long d'un mur. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0322). 6, rue Saint-Didier. Pét. : M. HENNEQUIN Gilles, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. Modification de la devanture d'un supermarché. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0323). 20 B, rue Dufrénoy, 27 au 63, boulevard Flandrin, 155, rue de Longchamp. Pét.: Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Réaménagement de l'aire de jeux du square Doornik et installation d'abris pour les conteneurs poubelles. Date d'enregistrement: 05-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0324). 26, rue de la Tour. Pét. : Mme CIARDI Laure, S.A.S. BOULANGERIE ANGELIS. Modification de la devanture d'une boulangerie avec remplacement du store. Date d'enregistrement : 06-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0325). 2, rue Paul Saunière, 15, rue Eugène-Manuel. Pét. : M. LACOSTE Philippe, SYNDIC CABINET LANCE. Ravalement des façades sur rue et cour. Date d'enregistrement : 06-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0326). 83, rue de Passy. Pét.: M. CAHN Olivier, S.A.S. S.A.S. MAUBOUSSIN. Modification de la devanture et rentoilage du store d'une bijouterie. Date d'enregistrement: 06-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0327). 7, rue Erlanger. Pét. : Mme GIONG Nelly. Modification de la devanture d'un local artisanal. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0328). 2 B, rue de Varize. Pét. : Mme CHMILEWSKY Olga, S.A. CABINET CRAUNOT. Ravalement des façades sur cour. Date d'enregistrement : 07-06-2018
- $16^{\circ}$  arr. (DP-075-116-18-V0329). 5, rue Mesnil. Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 16° arr. (DP-075-116-18-V0330). Boulevard Emile Augier, rue Verdi, rue Octave Feuillet. Pét. : Mme SPEICH Rose, MAIRIE DE PARIS D.V.D. Aménagement du carrefour des rues Octave Feuillet, Verdi et boulevard Emile Augier. Date d'enregistrement : 07-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0331). — 21, avenue des Sycomores. — Pét.: S.C.I. DES SYCOMORES. — Installation d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 19,74 m². — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0332). — 3, rue de Chaillot. — Pét. : Mme RONGE Catherine. — Installation d'un caisson de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0333). — 39, avenue Marceau. — Pét.: Mme BROCARD Sylvie, CABINET G.B. ET P. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0335). — 16, rue de Bassano. — Pét.: M. DUBOIS Pascal, S.A. SETRAB. — Ravalement des façades sur deux courettes. — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

 $16^{\rm e}$  arr. (DP-075-116-18-V0336). - 2, place Victor Hugo. - Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. - Installation d'un kiosque presse. - Date d'enregistrement : 11-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0337). — 61, rue de Passy. — Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0338). — 25, rue Erlanger. — Pét.: Mme CARRON Anne. — Création d'une verrière pour recouvrement d'un puits de lumière sur jardin. — Date d'enregistrement: 11-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0339). — 74, rue Lauriston. — Pét. : M. FORYCKI Maciej, ACADEMIE POLONAISE DE SCIENCES. — Ravalement de la façade sur rue et mise aux normes des garde-corps. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0340). — 12, rue de Lota. — Pét. : M. SCHMIDT Vincent, S.C.I. FINANCIERE COBALT. — Agrandissement d'une cour à l'anglaise et pose de trois parevues en verre sur les trois fenêtres en rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0341). — 16, rue Jasmin. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Ravalement des deux pignons en héberge sur le square Jasmin. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0342). — 49, rue Chardon-Lagache. — Pét.: M. GIOVANNI Bianco, S.A.S.U. GIOVANNI. — Modification de la devanture d'un boulangerie. — Date d'enregistrement: 13-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0343). — 3, rue Paul Saunière. — Pét. : M. BENNOIN Claude, S.A.R.L. BENNOIN. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0344). — 74, rue Chardon-Lagache, 40, boulevard Exelmans. — Pét. : M. BELGHITI Ahmed, S.C.I. MEDICIMA. — Modification de l'entrée principale d'un cabinet médical. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0345). — 23, rue Mesnil. — Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée de l'Espace Solidarité. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0346). — 35, rue Vineuse. — Pét.: M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0347). — 44, rue du Ranelagh. — Pét. : M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE. — Réfection d'un balcon au 5° étage versant rue. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0348). — 35, rue Vineuse. — Pét.: M. CHAULIAC. — Remplacement de 4 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0349). — 6, rue de l'Annonciation, 8, place du Père Marcellin Champagnat. — Pét. : Mme SPEICH

Rose, MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DE LA VOIRIE SECTION SUD OUEST. — Requalification de la place. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0350). — 8 au 10, rue Félicien David. — Pét. : Mme ZAHLAN DE CAYETTI Caroline, S.A. SAINT-JAMES ET ALBANY. — Changement de destination de locaux d'habitation en hébergement hôtelier (3 logements créés). — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0351). — 5, rue Guy de Maupassant. — Pét. : M. GRATADE Yves, SYNDIC GRATADE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0352). — 27, rue Octave Feuillet. — Pét. : M. ARNAULT Antoine. — Abattage d'un arbre et replantation. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0353). — 3, rue Charles Lamoureux. — Pét.: M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch.: S.A.R.L. FENDLER SEEMULLER ARCHITECTES, 84, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Ravalement des façades sur la petite courette en début de parcelle et sur la grande courette mitoyenne du 1 bis, de la rue. — Date d'enregistrement: 15-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0307). — 145, rue Cardinet. — Pét.: M. PEYNOT Jacques, SNCF. — Accessibilité des quais et création d'un escalier fixe par quai vers le Pont Mère Thérésa. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0291). — 18, boulevard Bessières. — Pét. : M. DERHY Joseph, S.E.L.A.R.L. DOCTEUR DERHY. — Modification de la façade d'un cabinet dentaire. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0292). — 1, rue Nollet. — Pét. : M. PETIT Frédéric, S.A.R.L. CABINET 11. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 01-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0293). — 17, rue des Ternes, 31, rue Guersant. — Pét.: Mme NOUHAUX Nathalie, S.A.R.L. PAIN'HOUILLES. — Arch.: Mme PROT Sophie, impasse du Chaudron, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES. — Modification de la devanture et remplacement de la toile de store d'une boulangerie. — Date d'enregistrement: 01-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0294). — 51 au 59, boulevard Bessières, 91 au 97, rue Pouchet. — Pét. : M. BELLAICHE Simon, SOCIETE CIVILE FONCIERE EVE. — Agrandissement d'une baie sur terrasse au R + 5 avec création d'une sortie de secours. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0295). — 16, rue de Chazelles. — Pét. : M. LISSICHAROV Filip. — Fermeture d'une courette aux 3° et 4° étages avec création d'une verrière. Surface créée : 13,46 m². — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0296). — 75, rue de Saussure. — Pét. : Mme RODRIGUEZ Anaïs, CABINET HABRIAL. — Réfection des sous-faces, nez et étanchéité des balcons et remplacement des garde-corps sur cour. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0297). — 15, boulevard Pereire. — Pét. : M. PIMPANINI Franck, E.U.R.L. FRANCK PIMPANINI. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0298). — 68, rue des Dames. — Pét.: M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Isolation thermique des façades sur rue et cour et ravalement des murs pignons. — Date d'enregistrement: 07-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0299). — 10, avenue de Verzy. — Pét. : Mme SCHULTZ Régis. — Création de deux vérandas en terrasse, d'une mezzanine intérieure, réfection de la verrière et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 07-06-2018.

- 17° arr. (DP-075-117-18-V0300). 90, boulevard Bessières. Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage de 3 arbres dans la cour de l'école. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0301). 221, boulevard Pereire. Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage d'un arbre dans la cour de l'école élémentaire. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 17e arr. (DP-075-117-18-V0302). 221, boulevard Pereire. Pét.: Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage d'un arbre dans la cour de l'école maternelle. Date d'enregistrement: 08-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0303). 4, rue Fernand Pelloutier. Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage d'un arbre dans la cour du jardin d'enfants. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0304). 12 B, rue Fourcroy. Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage de 2 arbres dans la cour de l'école élémentaire. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0305). 44, rue des Epinettes. Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS D.E.V.E. Abattage d'un arbre dans la cour de l'école maternelle. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0306). 14, rue des Batignolles. Pét. : M. JOSSERAND Dominique, BRED BANQUE POPULAIRE. Modification de la devanture d'une agence bancaire. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0308). 124, boulevard Pereire. Pét.: Mme ROUX Marie-Emmanuelle, S.A.S. HABRIAL. Ravalement des façades côté cour. Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0309). 12, rue Alphonse de Neuville. Pét. : Mme MADER Florence. Extension au 3° étage sur cour. Surface créée : 4 m². Date d'enregistrement : 12-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0310). 12, rue Jean-Baptiste Dumas. Pét. : M. JOSSE Emmanuel, SYNDIC ADEXTRA. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- $17^{\rm e}$  arr. (DP-075-117-18-V0311). 13 au 15, rue Eugène Flachat. Pét. : SDC 13-15, RUE EUGENE FLACHAT, 75017 PARIS, S.N.C. CABINET LAVIGNE ET ZAVANI. Abattage d'un arbre. Date d'enregistrement : 13-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0312). 30, rue Pouchet. Pét.: M. BARRE Eric, S.A.R.L. CABINET PRESTIGERE. Ravalement des courettes avec isolation thermique par l'extérieur et des murs pignons. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0313). 56, rue Nollet. Pét. : M. CAMIZON Henri Pierre, S.A.S.U. CABINET DUTHOIT. Ravalement des façades sur cour. Date d'enregistrement : 14-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0314). 15, rue Beudant, 93, rue des Dames. Pét.: Mme CHANET Laëticia. Modification des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée sur rue. Date d'enregistrement : 15-06-2018.
- 17° arr. (DP-075-117-18-V0315). 3, rue de Monbel. Pét.: M. BESAGNI Franck, S.A.R.L. BESAGMI ET FILS. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 15-06-2018
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0312). 29 au 31, rue du Capitaine Madon, 65 au 67, rue Ganneron. Pét.: M. GIROMINI Claude, S.A.S. MARPIERRE & CIE. Ravalement des façades sur rues et cour. Date d'enregistrement: 01-06-2018.

- 18° arr. (DP-075-118-18-V0313). 18, rue Gabrielle. Pét.: Mme VIGNALS Isabelle. Suppression d'un châssis de toit et remplacement d'un autre par une verrière. Date d'enregistrement: 01-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0314). 62 au 64, boulevard de Rochechouart, 1, passage Briquet. Pét. : M. BAYOUMI Chihab, S.A.R.L. SMART MANAGEMENT & SERVICES. Ravalement de la façade sur rue et remise en peinture de la porte à rez-de-chaussée. Date d'enregistrement : 01-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0315). 150, avenue de Saint-Ouen. Pét. : Mme YESILDAG Hélène, S.A.R.L. EMALEA. Modification de la devanture d'un commerce avec rentoilage du store. Date d'enregistrement : 04-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0316). 35, rue Saint-Vincent. Pét. : M. FRIEDRICH Christian, CCOD-RENOV S.A.S. Ravalement de la façade sur rue et des murs pignons. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0317). 12, rue de la Fontaine du But. Pét. : M. FRIEDRICH Christian, CCOD-RENOV S.A.S. Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0318). 2, rue Ernestine. Pét.: M. BESAGNI Franck ARCHITECTE. Ravalement des façades sur rue et cour avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0319). 41, rue du Mont Cenis. Pét. : M. DE LA VAISSIERE Hugues, E.U.R.L. CABINET HUGUES DE LA VAISSIERE. Ravalement de la contre-façade sur cour. Date d'enregistrement : 05-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0320). 1, impasse du Tertre, 3, rue Norvins. Pét. : M. HOLLAND Thomas, LA BELLE GABRIELLE. Réfection de couverture. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0321). 75, rue Marcadet. Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, S.E.M. R.I.V.P. Ravalement des façades d'un ensemble immobilier. Date d'enregistrement : 07-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0322). 6 au 6 B, passage Lepic. Pét.: M. DERMER Frédéric. Création d'une fenêtre de toit sur cour. Date d'enregistrement: 07-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0323). 39, rue André Antoine. Pét. : Mme MERCEREAU Marie-Hélène. Création de deux châssis de toit sur l'immeuble sur cour. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0324). 12, rue du Square Carpeaux. Pét. : Mme BECK Anne-Marie. Création d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 8,76 m². Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- $18^{\rm e}$  arr. (DP-075-118-18-V0325). 2, square Caulaincourt. Pét. : M. NADRI Abdaslem. Ravalement de la façade sur rue. Date d'enregistrement : 08-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0326). 42, rue de Clignancourt. Pét. : M. DUBOIS Pascal, S.A. SETRAB. Ravalement des façades sur cour. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0327). 144, avenue de Saint-Ouen. Pét. : M. RECEVEAU Jean-Marc. Modification de la devanture d'un cabinet de podologie. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0328). 21, rue Doudeauville. Pét. : M. MUBARACK André. Création d'une mezzanine et de 4 châssis de toit. Date d'enregistrement : 11-06-2018.
- 18° arr. (DP-075-118-18-V0329). 17, rue Labat. Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. Ravalement des façades sur cour. Date d'enregistrement : 11-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0330). — 7, villa Saint-Michel. — Pét. : M. OHANA Emmanuel. — Aménagement des combles avec modification et création de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0331). — 40, rue Berthe. — Pét. : Mme LUPI Camille, CABINET JOURDAN. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon droit. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0332). — 4, rue Championnet. — Pét.: M. AGREBI Saad, S.A.R.L. MAISON AGREBI. — Remise en peinture de la devanture d'une boulangerie et changement du store. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0333). — 122 au 124, rue Lamarck. — Pét. : Mme TUBIANA Alison. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0334). — 2, rue Burq, 48, rue des Abbesses. — Pét. : M. MONGAUZE Philippe, S.A.R.L. ARCHITECTURAL FACTORY. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0335). — 189, rue Ordener. — Pét. : PARIS HABITAT. — Remplacements des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0336). — 29 B, rue Hermel. — Pét.: M. PERRONNO Mael, MAIRIE DE PARIS. — Aménagement d'un carrefour, création d'une oreille (rue Ramey/rue Hermel). — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0337). — 39, boulevard Ney. — Pét.: Mme BACHELIER Margaux. — Création d'une porte-fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0338). — 19, rue Simart. — Pét. : M. GENTI Laurent, S.A.R.L. GENTI. — Ravalement des façades sur la courette. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0339). — 2, rue Polonceau. — Pét.: Mme NENERT Claire, MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES. — Création d'une fresque de street art sur le mur du 2 au 10, rue Polonceau. — Date d'enregistrement: 14-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0340). — 3, rue Etienne Jodelle. — Pét. : M. BESAGNI Franck, S.A.R.L. BESAGNI ET FILS. — Ravalement du mur pignon droit. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0341). — 18, rue Duhesme. — Pét.: M. GAUCHER François, S.A.R.L. BARAT CAPITAL. — Arch.: M. COHUET Wilfried, 17, rue Honoré d'Estienne d'Orves, 92150 SURESNES. — Ravalement de la façade Sud et remplacement de ses menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement: 15-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0176). — 40, rue Bouret. — Pét. : M. LE MENTEC Sébastien, S.A.R.L. SIMMOGEST. — Remplacement d'un portail et installation d'une grille séparative en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0177). — 150, avenue de Flandre. — Pét. : M. COMBEAU Thomas, S.A.S. COMBEAU COUVERTURE. — Réfection de la toiture versant sur cour du bâtiment A. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0178). — 38 B, rue Manin. — Pét. : Mme FERRAND Audrey, MAISON MATERNELLE MANIN. — Installation d'un climatiseur en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 04-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0179). — 20, boulevard d'Algérie. — Pét. : Mme PEYRO Joëlle, R.I.V.P. DIVISION NORD DE LA GERANCE. — Remplacement de la porte d'entrée de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0180). — 52, avenue de Flandre. — Pét.: Mme PEYROT Joëlle, S.E.M. R.I.V.P. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des façades sur rue, cour et courette et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement: 06-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0181). — 31, quai de la Seine. — Pét. : M. SCHOCH Marc, S.A.S.U. SYNDIC GESTION ACTIVE. — Réfection de l'étanchéité d'une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0182). — 30, avenue de Laumière. — Pét. : M. IAZZA Abdullah. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0183). — 17, rue de Lorraine. — Pét. : M. FAUCHER Yves. — Fermeture d'une loggia au 4° étage sur rue. Surface créée : 11,80 m². — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0184). — 32, avenue Corentin Cariou, 87 B, boulevard Macdonald. — Pét.: M. MIZRAHI Jean, S.A. YMAGIS. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0185). — 8 au 14, passage des Mauxins, 67, rue de Romainville. — Pét. : M. LEPERE Nicolas, FONCIERE MEDICALE N° 1. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0186). — 2, rue du Tunnel. — Pét. : M. LE MENTEC Sébastien, S.A. SIMMOGEST. — Ravalement du mur pignon Ouest. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0197). — 36, rue Planchat. — Pét.: M. SAFAR Patrick, S.A.S. CABINET SAFAR. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement: 01-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0199). — 40, rue du Télégraphe. — Pét.: M. TONIN Michel, VILLE DE PARIS. — Création de sanitaires publics et d'un local de stockage dans l'enceinte du cimetière de Belleville. Surface créée: 17,94 m². — Date d'enregistrement: 04-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0200). — 324, rue de Belleville. — Pét.: M. HAROSCH Rudy, S.C.I. EMETY. — Changement de destination d'un commerce en local d'habitation à rez-dechaussée sur cour. — Date d'enregistrement: 05-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0201). — 41, rue des Maraîchers. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Ravalement de la façade sur rue ainsi que du pignon en limite séparative du 39 bis, de la rue. — Date d'enregistrement : 05-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0202). — 138, boulevard de Charonne. — Pét. : M. MEDIANA Aziz, S.A.R.L. CLIMA THERM. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0203). — 7, rue de Pali-Kao. — Pét.: Mme LYAZID Maryvonne, AYYEM ZAMEN ASSOCIATION LOI 1901. — Modification de la devanture d'un établissement associatif. — Date d'enregistrement : 06-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0204). — 52, rue de Buzenval. — Pét. : M. PŒUF Benoît. — Création de quatre châssis de toit. — Date d'enregistrement : 08-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0205). — 13, rue Fernand Léger. — Pét. : M. BOUCHEMOUSSE Raphaël – ID-WAD – ARCHITECTES, S.A. CASTIN-GILLES-VILLARET. — Ravalement des façades de la cour intérieure. — Date d'enregistrement : 11-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0206). — 5 au 5 B, rue des Prairies. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, S.E.M. R.I.V.P. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0207). — 26 au 30, rue du Surmelin. — Pét. : M. PAGIRAS Elvin, S.C.I. MODULOR. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0208). — 9, rue de la Dhuis. — Pét. : Mme BOILEAU de CASTELNAU Aurélie, S.A.S. UTILE ET AGREABLE. — Fermeture et couverture d'une terrasse et d'un balcon aux 1° et 2° étages sur rue. Surface créée : 18,80 m². — Date d'enregistrement : 12-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0209). — 34, rue Julien Lacroix. — Pét.: M. OSSIPOVSKI Alexis, S.A.S. SAINTE-CATH'. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement: 13-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0210). — 4, rue du Volga. — Pét. : Mme MONNIER Sylvie. — Remplacement d'une baie en pavés de verre par une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 13-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0211). — 20, rue des Rasselins. — Pét. : Mme KUON Molika. — Changement de destination d'un commerce en habitation au rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0212). — 15, rue du Repos. — Pét. : Mme MUNCKE Alice. — Dépose d'un châssis de toit existant et création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 14-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0213). — 77 au 79, rue de la Mare. — Pét.: M. BECUE Franck, S.A. D'.H.L.M. COOPERATION ET FAMILLE. — Ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et des volets roulants. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0214). — 10, rue Philidor. — Pét.: M. VERGNE Yohann, LA PLANETE DES ENFANTS. — Changement de destination d'un commerce en crèche à rez-dechaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 15-06-2018.

# Liste des demandes de permis d'aménager autorisés entre le 1° juin et le 15 juin 2018.

2° arr. (PA-075-102-17-V0001). — Rue Méhul, Rue des Petits Champs, Rue Vivienne. — Pét. : VILLE DE PARIS — D.V.D. – STV CENTRE. — Recalibrage de la chaussée et élargissement des trottoirs de la place des Victoires à l'avenue de l'Opéra. — Date de la décision : 05-06-2018.

5° arr. (PA-075-105-18-V0001). — Place du Panthéon. — Pét.: Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Aménagement d'espaces publics de voirie Place du Panthéon. — Date de la décision : 13-06-2018.

10° arr. (PA-075-110-18-V0001). — Rue La Fayette. — Pét.: Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Réaménagement du carrefour La Fayette-Valmy-Stalingrad. — Date de la décision : 12-06-2018.

19° arr. (PA-075-119-18-V0002). — Place de Stalingrad. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Réaménagement du carrefour La Fayette-Valmy-Stalingrad. — Date de la décision : 12-06-2018.

# Liste des permis de construire autorisés entre le 1er juin et le 15 juin 2018.

1er arr. (PC-075-101-15-V0019-M02). — 48, rue Croix des Petits Champs. — Pét.: M. ALEXIS Philippe, S.A.R.L. PETITS CHAMPS. — Arch.: ATELIER ROLAND CASTRO SOPHIE DENISSOF ET ASSOCIES, 32, boulevard Ménilmontant, 75020 PARIS. — Modification d'aspect extérieur de la façade et des écrans pare-vue en toiture, reconstruction du plancher

au R + 4 et agrandissement du local vélo. Modificatif aux PC  $n^{os}$  075-101-15-V-0019 et 075-101-15-V-0019-01 délivrés les 20-11-2015 et 10-08-2016. — Date de la décision : 11-06-2018.

1er arr. (PC-075-101-17-V0032-M01). — 38, rue du Mont Thabor. — Pét.: M. SFEDJ Michaël, S.A.R.L. GROUPE ARCANGE. — Arch.: O'ZONE ARCHITECTURES, M. MOULLIN Philippe, 42, rue Sedaine, 75011 PARIS. — Mise aux normes des performances énergétiques et environnementales. Modificatif au PC n° 075-101-17-V-0032 autorisé le 29-01-2018. — Date de la décision: 06-06-2018.

2° arr. (PC-075-102-17-V0030). — 90 au 92, passage Choiseul, 23, rue Saint-Augustin, 89 au 91, passage Choiseul. — Pét.: S.A.R.L. GRAIN DE MOUTARDE. — Arch.: M. DEGAS Antoine, 22, rue de Terre Neuve, 75020 PARIS. — Modification de la devanture d'un café restaurant sur rue et passage Choiseul, rentoilage du store-banne, remplacement des menuiseries extérieures du 1° étage sur rue et passage et réouverture d'une fenêtre sur le passage. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date de la décision: 13-06-2018.

4° arr. (PC-075-104-10-V0018-M04). — 2 B, quai des Célestins, 1, rue des Lions Saint-Paul, 1 au 7, rue du Petit Musc. — Pét.: ASSOCIATION ECOLE MASSILLON. — Arch.: Mme TORDJEMAN Marielle, 9, villa Poirier, 75015 PARIS. — Réaménagement de la cour de récréation, création d'un portillon rue du Petit Musc, modification de la hauteur du portail d'accès piétons rue des Lions Saint-Paul, intégration d'une grille de rejet d'air avec tôle décorative en façade côté rue des Lions Saint-Paul, création d'une couverture à la coursive du 3° étage et diminution du nombre de places de stationnement en sous-sol. Modificatif aux PC n°s 075-104-10-V-0018, 075-104-10-V-00018 M01, 075-104-10-V-00018 T02 et 075-104-10-V-00018 M03 délivrés les 25-04-2011, 13-03-2012 et 12-04-2017. — Date de la décision : 12-06-2018.

6° arr. (PC-075-106-13-P0003-M01). — 1 au 3, rue de Seine, 11 P au 111 P, quai de Conti, 25 au 27, place de l'Institut. — Pét. : M. DARCOS Xavier, INSTITUT DE FRANCE. — Arch. : M. BARANI Marc, 27, boulevard Joseph Garnier, 06000 NICE. — Diminution de la capacité d'accueil de l'auditorium (350 places au lieu de 380), des salles de réunion (49 places au lieu de 80), modification et déplacement de l'édicule et des équipements techniques de traitement d'air, modification des verrières, déplacement de 3 exutoires en toiture-terrasse, remplacement des matériaux en façade Ouest sur la cour n° 3 et redistribution des locaux (local vélos, local poussettes, local déchets). Modificatif au PC n° 075-106-13-P-0003 délivré le 25-07-2013. — Date de la décision : 08-06-2018.

6° arr. (PC-075-106-17-V0036). — 2, rue Rotrou, 8, place de l'Odéon, 29, rue de Condé. — Pét. : M. DE MORIN Arnaud. — Arch. : M. NEBOUT Stéphan, 47, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée et sous-sol (niveau 1 et 2) sur rue et cour en extension du local d'habitation au 1er étage (niveau 3) avec modification des façades sur rue et cour, création d'une trémie d'escalier et d'ascenseur et démolition partielle d'un mur porteur à rez-de-chaussée. Surface démolie : 9 m². — Date de la décision : 06-06-2018.

8° arr. (PC-075-108-16-V0047-T02). — 26 au 32, rue François I°r, 5, impasse Bourdin. — Pét.: Mme BENSIMON Stéphanie, S.N.C. FRANCISFIRST. — Arch.: CALQ S.A.S., M. Jean-Philippe LE BŒUF, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Transfert des PC n°s 075-108-16-V-0047 et M01 délivrés les 04-05-2017 et 15-05-2018 à EUROPE 1 IMMOBILIER (Pascale RUS) à FRANCISFIRST SNC (Stéphanie BENSIMON). — Date de la décision: 11-06-2018.

8° arr. (PC-075-108-16-V0048-M01). — 8, rue de Penthièvre. — Pét. : LA MONDIALE. — Arch. : M. CHIAMBARETTA Philippe, 56-58, rue Vieille du Temple, 75003 PARIS. — Suppression de 2 édicules en toiture-terrasse

du R + 8 remplacé par une terrasse accessible, intégration des installations secondaires relatives à la VMC en toiture-terrasse du R + 10, remplacement des vitrages double peau en vitrages simples à isolation thermique et contrôle solaire renforcé sur toutes les façades, modification de la finition de surface en aluminium sur toutes les façades, adjonction d'un portail au droit du sas d'entrée principale sur rue, disposition d'un équipement complémentaire lié à la sécurité incendie au SS1 du patio, rétrécissement de l'escalier nº 7, et réaménagement du rez-dechaussée au 2º sous-sol. — Date de la décision : 15-06-2018.

8° arr. (PC-075-108-16-V0064-T01). — 66, avenue des Champs-Elysées, 128, rue La Boétie. — Pét. : M. VAN WINGERDEN Reinier, S.C.I. CITIZENM PARIS CHAMPS-ELYSEES PROPERTIES. — Arch. : M. PETIT Jean-Noël, 13, rue Washington, 75008 PARIS. — Transfert total du PC n° 075-108-16-V-0064 délivré le 23-11-2017 pour le compte de SOCIETE IMMOBILIERE FAURE ET CIE au profit de la S.C.I. CITIZENM PARIS CHAMPS ELYSEES PROPERTIES. — Date de la décision : 05-06-2018.

9° arr. (PC-075-109-17-V0029). — 22, boulevard Poissonnière. — Pét. : S.C.I. POISSONNIERE. — Arch. : CADENCE ARCHITECTES ASSOCIES, 3, cité Paradis, 75010 PARIS. — Surélévation de 1 niveau d'un immeuble de 4 étages + combles sur 2 niveaux de sous-sols (2 logements créés), à usage de commerce à rez-de-chaussée, de bureau et de logements avec ravalement de la façade du rez-de-chaussée au R + 4, prolongement de l'escalier du R + 4 au R + 6, création d'un hall d'entrée et d'un ascenseur intérieur, de lucarnes et de terrasses accessibles côté cour. Surface créée : 261 m². Surface supprimée : 24 m². — Date de la décision : 12-06-2018.

9° arr. (PC-075-109-17-V0040). — 3, rue Rossini. — Pét.: S.C.I. 3 ROSSINI. — Arch.: M. MIROUFLE Alain, 26, rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment sur rue et cour avec changement de destination partiel de locaux d'habitation à rez-de-chaussée, 1er étage, 2e étage, 4e et 5e étages et de commerce à rez-de-chaussée en locaux de bureaux, démolition ponctuelle et reconstruction de plancher, création de trémies d'escalier et d'ascenseurs, prolongement d'un escalier au dernier étage, remplacement de la verrière sur cour, surélévation de la verrière sur rue, modification d'une lucarne pour l'édicule d'ascenseur, réaménagement et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 552 m². Surface créée : 527 m². S.T. : 1 379 m². — Date de la décision : 12-06-2018.

9° arr. (PC-075-109-17-V0063). — 2, place Diaghilev, 4, place Jacques Rouche, 2 au 8, rue Gluck. — Pét.: S.A.S. SOCIETE IMMOBILIERE DU 29, BOULEVARD HAUSSMANN. — Arch.: M. BEAUTEMPS Didier, 5, villa du Bois d'Orme, 75019 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de 5 étages sur 5 niveaux de sous-sol de bureaux et commerce à rez-de-chaussée avec redistribution de l'ensemble des locaux, création de locaux techniques, de trémies d'ascenseurs et de gaines techniques du rez-de-chaussée au 5° étage, d'une double hauteur au rez-de-chaussée, remplacement des menuiseries extérieures sur rues et au 5° étage sur cour, remplacement et création de châssis de toit sur rue et cour et création d'un édicule d'ascenseur en toiture sur rue. Surface créée: 207 m². Surface à supprimer: 448 m². Bâtiment Historique inscrit le 30-12-1977. — Date de la décision: 11-06-2018.

10° arr. (PC-075-110-16-P0005-M01). — 1, avenue Claude Vellefaux. — Pét.: UNIVERSITE PARIS DIDEROT. — Arch.: JAKOB+MACFARLANE, 13, rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS. — Suppression de la zone « formation » au soussol, aménagement d'une salle de réunion en lieu et place du local « groupes froids » au niveau du rez-de-chaussée et déplacement de ce dernier au sous-sol, modification légère de la façade Nord-Est, modification de l'habillage de l'escalier extérieur et suppression du palier d'arrivée de l'ascenseur au niveau bas du sous-sol avec création d'une rampe reliant le niveau bas et

le niveau haut du sous-sol. Modificatif au PC n° 075-110-16-P-0005 délivré le 08-07-2016. — Date de la décision : 04-06-2018.

10° arr. (PC-075-110-16-V0027). — 30, rue de l'Aqueduc, 23, rue du Château Landon. — Pét.: S.A.S. CL23. — Arch.: M. BASTIE Vincent, 109, avenue de Paris, 94160 SAINT-MANDE. — Construction d'un hôtel de tourisme de 91 chambres, de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, avec toitures-terrasses végétalisées, après démolition totale d'une ancienne fabrique à caractère patrimonial composée d'un logis de maître, remise et immeuble d'ateliers à destination actuelle de bureaux. Surface supprimée: 1 582 m². Surface créée: 3 375 m². S.T.: 695 m². — Date de la décision: 12-06-2018.

10° arr. (PC-075-110-17-V0018). — 44, rue des Vinaigriers. — Pét. : S.A.R.L. ESPACE EXIMIUM. — Arch. : BENZONI/THUILLIER Cristiano/Sophie, 55, rue de Bretagne, 75003 PARIS. — Démolition partielle du bâtiment R + 1 côté rue avec création d'une nouvelle façade sur rue, modification de la façade sur cour, réfection totale de la toiture, création d'un sous-sol avec installation d'une cuve de rétention, démolition totale de l'appentis R + 1 sur cour pour création d'une cour végétalisée, réhabilitation des locaux en fond de cour avec réfection de 2 verrières, changement partiel de locaux d'artisanat en bureau, habitation (3 logements créés) et commerce. — Date de la décision : 01-06-2018.

arr. (PC-075-110-17-V0025). - 2, rue de Valenciennes, 147, rue du Faubourg Saint-Denis. - Pét. : R.I.V.P. - REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. -Arch.: M. MONCHECOURT Bertrand, 80, rue de Turenne, 75003 PARIS. - Réhabilitation d'un ensemble immobilier à destination de bureau, à R + 1, R + 2, R + 3 sur 1 niveau de soussol, sur rues et cour, avec changement de destination en habitation pour création de 15 logements sociaux et 1 commerce, avec démolition de la coursive couverte à rez-de-chaussée sur cour, redistribution intérieure, déplacement de l'escalier menant du rez-de-chaussée au sous-sol, transformation des réserves en caves et locaux techniques, implantation de locaux vélospoussettes et tri sélectif dans le volume du rez-de-chaussée, ravalement de l'ensemble des façades avec isolation intérieure et remplacement des menuiseries extérieures, modification des façades et devanture à rez-de-chaussée, réfection des couvertures avec modification des châssis de toit et aménagement paysager de la cour avec implantation d'une rampe d'accès. Surface supprimée: 603 m². Surface créée: 4 m². — Date de la décision: 15-06-2018.

10° arr. (PC-075-110-17-V0032). — 5 au 7, place Franz Liszt, 107, rue La Fayette, 1, rue d'Abbeville. — Pét. : SOCIETE GENERALE. — Arch. : M. ROUX Philippe, 33, square Saint-Charles, 75015 PARIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire, côtés rue et cour, avec réaménagement intérieur. Monument Historique inscrit en date du 09-04-1998. — Date de la décision : 12-06-2018.

10° arr. (PC-075-110-18-P0004). — 4, place du Onze Novembre 1918, 2 au 4, rue du Huit-Mai-1945, 11, place du Onze Novembre 1918. — Pét. : M. PONT Jean-François, SNCF. — Arch. : LRA, 8, rue Bobillot, 75013 PARIS. — Aménagement d'un bar-restaurant saisonnier sur le toit-terrasse au niveau R + 1 de la gare de Paris-Est, d'une durée de 4 mois, de juin à septembre 2018. — Date de la décision : 06-06-2018.

11° arr. (PC-075-111-17-V0050). — 97, rue Jean-Pierre Timbaud, 45, boulevard de Belleville. — Pét.: Mme THIBAULT Maud. — Arch.: Mme BROUT Suzel, 68, rue de la Folie Méricourt, 75011 PARIS. — Surélévation par création d'un 5° étage partiel avec toiture-terrasse accessible en partie centrale d'un bâtiment de 4 étages, en extension des 3 locaux à usage d'habitation au 4° étage sur rue et cour, avec chacun une terrasse accessible côté cour, et démolition partielle de plancher pour création d'escaliers intérieurs. Surface créée: 71 m². S.T.: 1 967 m². — Date de la décision: 05-06-2018.

12° arr. (PC-075-112-17-V0004-M01). — 127, boulevard Diderot. — Pét.: M. SADOUN Eric, S.N.C. DIDEROT. — Arch.: ALPHA DESIGN ARCHITECTURE Françoise FLEURY, 20, rue Sadi Carnot, 92000 NANTERRE. — Création d'un local vélos à rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-112-17-V-0004 délivré le 29-11-2017. — Date de la décision: 05-06-2018.

12° arr. (PC-075-112-17-V0037). — 2, sentier Briens, 52 au 54, boulevard de Picpus, 37 au 39, rue Sibuet. — Pét.: S.A. IMMOBILIERE 3F. — Arch.: M. BRISSAUD Fabien, 12, rue de Valenciennes, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 3 et 7 étages sur 1 niveau de sous-sol, à usage d'habitation (15 logements sociaux) et de commerce à rez-de-chaussée après démolition d'un appentis. Surface créée: 753 m². — Date de la décision: 06-06-2018.

12° arr. (PC-075-112-17-V0054). — 51, avenue Ledru-Rollin. — Pét.: S.A.S. VPF. — Arch.: M. APPERE Gérald, 132, boulevard de Clichy, 75018 PARIS. — Fermeture de la courette à tous les niveaux d'un bâtiment de 7 étages en vue d'extension des logements, et implantation d'un châssis de désenfumage en toiture créée. Surface créée: 31 m². S.T.: 190 m². — Date de la décision: 04-06-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0007). — 5, place d'Aligre. — Pét.: Mme RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT OPH. — Arch.: E.U.R.L. MARC FITOUSSI, 9, rue Rottembourg, 75012 PARIS. — Réhabilitation lourde du bâtiment A côté rue avec remplacement des planchers existants du R + 1 au R + 5 (16 logements recréés), démolition et reconstruction du mur de refend à rezde-chaussée et ravalement de la façade sur rue du bâtiment A. Surface créée: 591 m². Surface supprimée: 591 m². — Date de la décision: 14-06-2018.

13° arr. (PC-075-113-14-V0056). — 104, boulevard de l'Hôpital, 28, rue Duméril, 2, rue Titien. — Pét. : S.C.I. LA CITADELLE. — Arch. : M. LOPEZ Benoît, 22, rue de Marnes, 92380 GARCHES. — Surélévation de 2 étages, après démolition de la toiture d'un bâtiment de 2 étages, sur rues, à usage d'hôtel de tourisme (9 chambres créées), et de restaurant à rez-de-chaussée partiellement transformé en entrée pour l'hôtel avec implantation d'un ascenseur, après démolition partielle de plancher. Surface supprimée : 19,42 m². Surface créée : 166,81 m². S.T. : 131 m². — Date de la décision : 08-06-2018.

13° arr. (PC-075-113-17-V0049). — 18, rue Watt. — Pét.: SEMAPA. — Arch.: M. THERY François, 24, rue Davy, 59000 LILLE. — Aménagement de 2 espaces situés sous un ouvrage d'art (dits « alvéoles ») avec changement de destination d'entrepôt en cinaspic (création et enseignement artistiques et culturels). Surface créée: 547 m². — Date de la décision: 11-06-2018.

14° arr. (PC-075-114-17-V0060). — 26, rue Liancourt. — Pét.: M. MARSAL Paul Richard. — Arch.: M. NESPOULOUS Eric, 13, rue de la Clef, 75005 PARIS. — Surélévation et rénovation d'une partie de la toiture du bâtiment sur cour après démolition partielle de celle-ci. Surface créée: 4,74 m². — Date de la décision: 04-06-2018.

15° arr. (PC-075-115-11-V0062-M03). — 32, rue Dombasle, 1 au 3, avenue Sainte-Eugénie. — Pét.: M. BOKOBZA Olivier, S.N.C. PARIS 15. — Arch.: M. LECLERCQ François, 39, rue du Repos, 75020 PARIS. — Modification d'aspect extérieur des façades, des menuiseries extérieures, des circulations verticales, de distribution des locaux au sous-sol et modification de la typologie et du nombre de logements (40 au lieu de 41). Modificatif aux PC n°s 075-115-11-V-0062 et 075-115-11-V-0062-T01 délivrés les 24-05-2012 et 26-08-2013 et PC n° 075-115-11-V-0062 M 02 rejeté le 12-01-2018. — Date de la décision : 04-06-2018.

15° arr. (PC-075-115-12-V0052-M01). — 12, rue de Lourmel. — Pét.: M. JOHNNY Ah-Line. — Arch.: M. CHAPELA Modeste, 6, boulevard de l'Etivallière, 42000 SAINT-ETIENNE. — Remplacement des bureaux prévus à rez-de-chaussée par de

l'hébergement hôtelier avec conservation des logements dans les étages, déplacement de l'entrée du bâtiment, création de balcons côté rue de Lourmel et modification du revêtement de façade et des teintes des menuiseries extérieures et gardecorps. Modificatif au PC n° 075-115-12-V-0052 délivré le 13-12-2013. — Date de la décision : 12-06-2018.

15° arr. (PC-075-115-18-V0013). — 115 au 117, rue des Morillons. — Pét. : M. VANLAER Damien, HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Arch. : TEAM 3 ARCHITECTES, Mme Fériane LEMLOUM, 100 ter, avenue de Saint-Mandé, 75012 PARIS. — Transformation de places de stationnement à rez-de-chaussée sur rue, en 3 logements sociaux, avec démolitions partielles de murs porteurs pour l'aménagement intérieur et démolition d'une partie du toit du rez-de-chaussée côté arrière pour création d'un puits de lumière, suppression de la porte de garage et des ouvertures pour création de fenêtres, ravalement des façades avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur côté arrière et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec remplacement d'un châssis de désenfumage et pose de garde-corps de sécurité. Surface de plancher créée : 128,20 m². S.T. : 251 m². — Date de la décision : 12-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-15-V0013-M03). — 86 au 88, rue de la Tour. — Pét. : INSTITUT LA TOUR. — Arch. : CAZENOVE ARCHITECTES & ASSOCIES, 10, rue du Président Wilson, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Création d'une mezzanine dans le volume du sous-sol. Surface de plancher créée : 23 m². Modificatif aux PC n°s 075-116-15-V-0013, 075-116-15-V-0013-M01 et 075-116-15-V-0013-M02 délivrés les 24-09-2015, 24-10-2016 et 11-05-2017. — Date de la décision : 05-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-15-V0027-M01). — 5, villa Molitor. — Pét. : M. YEHIA Mahmoud. — Arch. : Mme SAVOIE Marie-Aimée, 14, villa Leblanc, 92120 MONTROUGE. — Création d'un escalier menant du jardin au sous-sol et d'un escalier d'accès à la terrasse, modification de la verrière en toiture, création d'une terrasse suspendue par consoles au niveau du rez-dechaussée, modification de fenêtres en façade arrière sur cour, pose d'un écran acoustique pour les groupes de climatisation en toiture. Modificatif au PC n° 075-116-15-V-0027 délivré le 06-11-2015. — Date de la décision : 05-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-17-V0070). — 14 au 16, avenue de New York, 2, rue de la Manutention, 9, rue Gaston de Saint-Paul. — Pét.: VILLE DE PARIS – DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE. — Arch.: h2o ARCHITECTES, 10, cité d'Angoulême, 75011 PARIS. — Réaménagement du hall du Musée d'Art Moderne avec démolitions partielles de planchers et construction de planchers aux niveaux 1, 2 et 5, redistribution intérieure des bureaux au niveau 5, création d'une passerelle extérieure permettant l'accès au restaurant agrandi au niveau 3 depuis l'avenue du Président Wilson et remplacement des panneaux extérieurs de la passerelle reliant la salle Wilson à la salle H au niveau 4. Surface de plancher supprimée : 658 m². Surface de plancher créée : 895 m². S.T.: 20 981 m². — Date de la décision : 04-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0004). — 59, rue Saint-Didier. — Pét.: M. OBADIA Joseph, S.A.R.L. BEEGEL'S ASSOCIES. — Arch.: M. BRUN Paul, 21 Grande Rue, 92310 SEVRES. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, à rez-de-chaussée sur rue, en restaurant, avec modification de la facade. — Date de la décision: 01-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-14-V0049-M01). — 80, rue Mstislav Rostropovitch. — Pét.: LES 7 BATIGNOLLES. — Arch.: M. MOUTON Olivier, 866, avenue du Maréchal Juin, 30000 NIMES. — Modification des façades et réaménagement intérieur du cinéma. Modificatif au PC n° 075-117-14-V-0049 délivré le 27-07-2015. — Date de la décision: 08-06-2018.

 $17^{\rm e}$  arr. (PC-075-117-17-V0036-M01). — 96, rue Pierre Demours. — Pét. : Mme CORNIER Noelle. — Arch. :

M. BEHM Meredith, 16, rue des Pommiers, 93500 PANTIN. — Modification de la devanture d'un relais maternité. Modificatif au PC n° 075-117-17-V-0036 délivré le 09-11-2017. — Date de la décision : 07-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-18-V0007). — 12, impasse Deligny. — Pét.: M. GRAVIER Guilhem. — Arch.: Mme BENGANA Alia, 13, rue Chapon, 75003 PARIS. — Extension d'un pavillon du rez-dechaussée au 2° étage avec dépose complète de la façade sur l'impasse, démolition et reconstruction des planchers du R + 1 au R + 2, démolition de la toiture et de la verrière avec création d'une terrasse en toiture et d'un jardin d'hiver au R + 2. Surface démolie: 54,60. Surface créée: 67,90 m². S.T.: 62 m². — Date de la décision: 12-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-18-V0015). — 111 au 111 B, rue de Courcelles. — Pét. : M. BENAROC Yohann, CABINET JOURDAN. — Arch. : S.A.R.L. BERNADAC-TOURNOUX, M. Rémy BESNARD-BERNADAC, 53, rue Sainte-Anne, 75002 PARIS. — Fermeture de la courette du 2° au 7° et dernier étage, en extension des locaux d'habitation attenants. Surface créée : 38 m². S.T.: 664 m². — Date de la décision : 08-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-18-V0025). — 75 T, avenue de Wagram, 17, rue des Renaudes. — Pét. : M. BOIS Olivier, ATRIUM GESTION. — Arch. : M. MILLAN Georges, 29, rue de Bellevue, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Fermeture de la courette du 1° au 6° étage en extension des locaux d'habitation. Surface créée : 57 m². — Date de la décision : 13-06-2018.

18° arr. (PC-075-118-17-V0053). — 10, rue Paul Féval. — Pét.: Mme VULDY Noële. — Arch.: M. SIANO Bernard, 6, avenue Jacqueminot, 92190 MEUDON. — Réhabilitation d'un pavillon en cœur d'îlot, avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures à l'exception de 3 baies, réfection de la couverture, création de 3 fenêtres de toit, pose de volets roulants, renforcement de la charpente et des planchers, reprise des fondations en sous-œuvre, aménagement du pavillon en 2 appartements, modification d'aspect du soubassement de la façade et décaissement du sol des caves en vue de création d'un triplex en rez-de-jardin. Surface créée: 47 m². Surface supprimée: 58 m². — Date de la décision: 11-06-2018.

18° arr. (PC-075-118-18-V0006). — 48, rue Caulaincourt. — Pét.: M. MOREAU Thierry, S.A.R.L. FENDLER SEEMULLER ARCHITECTES. — Arch.: M. MOREAU Thierry, 84, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Remise en état d'un panneau décoratif en devanture d'une boulangerie. Monument Historique inscrit le 23-05-1984. — Date de la décision: 13-06-2018.

18° arr. (PC-075-118-18-V0013). — 9, rue Jean Dollfus. — Pét.: M. ROSENBERG Bruno. — Arch.: M. SIBELLE Guillaume, 16, rue Eugène Carrière, 75018 PARIS. — Surélévation d'un niveau et extension d'une maison individuelle en fond de parcelle, après démolition de 2 vérandas, aménagement d'une terrasse accessible et création d'une terrasse végétalisée, pose de panneaux photovoltaïques et abattage et replantation d'un arbre. Surface démolie: 27 m². Surface créée: 102 m². — Date de la décision: 08-06-2018.

19° arr. (PC-075-119-18-V0009). — 33, rue Arthur Rozier. — Pét.: M. LAARMAN Nicolas Arthur. — Surélévation d'un étage avec terrasses végétalisées côtés rue et cour, après démolition de la toiture d'un bâtiment de 4 étages + combles, en vue d'extension du local d'habitation du 4° étage. Surface démolie: 35 m². Surface créée: 66 m². S.T.: 708 m². — Date de la décision: 08-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-10-V0030-M03). — 73, rue de la Mare. — Pét.: M. JOLY Pascal, OGEC SAINTE-LOUISE. — Arch.: CABINET ROUGE BASILIC, M. Grégoire CLAUDEL, 17 bis, rue Froment, 75011 PARIS. — Construction d'une extension de 3 étages, sur pilotis, côté cour, adossée à la cage d'escalier du lycée-collège. Surface créée: 316 m². Modificatif aux PC n°s 075-120-10-V-0030, 075-120-10-V-0030-M01 et

075-120-10-V-0030-M02 délivrés les 25-02-2011, 27-07-2015 et 01-09-2017. — Date de la décision : 12-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-16-V0043-M01). — 4 au 6, rue Lespagnol, 1 S au 5, rue Lespagnol. — Pét. : Mme DARD Nadine. — Arch. : M. MILLORY Félix, 68, rue Léon Frot, 75011 PARIS. — Changement de destination d'un local artisanal à rez-de-chaussée sur rue et cour, en habitation (2 logements créés au lieu de 1), modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue, annulation du jardin d'hiver, conservation du box existant et modification des fenêtres sur cour. Modificatif au PC n° 075-120-16-V-0043 délivré le 16-12-2016. — Date de la décision : 13-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0037-T01). — 248 au 256 B, rue des Pyrénées, 51 au 55, rue de la Chine, 11 au 11 B, passage des Soupirs. — Pét.: M. ABESSERA Terry, IMPACT – PASSAGE SOUPIRS. — Arch.: M. IFRAH Marc, 60, rue du Ranelagh, 75016 PARIS. — Transfert du PC n° 075-120-17-V-0037 délivré le 14-11-2017 à IMPACT PASSAGE SOUPIRS. — Date de la décision: 05-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0051). — 129, rue des Pyrénées, 33, rue Vitruve. — Pét.: L.C.L. — Arch.: M. FRANCOIS Alain, 60, rue La Boétie, 75008 PARIS. — Modification de la façade en vue d'installation d'une agence bancaire avec démolition et reconstruction d'un poteau porteur, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date de la décision: 01-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-18-V0009). — 48, rue de Lagny, 1 au 5, rue Lucien et Sacha Guitry, 47, Cours de Vincennes. — Pét.: Mme MARCETTEAU DE BREM Valérie, ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch.: M. SUBIRA-PUIG, 39, boulevard de Ménilmontant, 75011 PARIS. — Création de deux locaux vélos et de tri sélectif avec végétalisation de la toiture au rez-de-chaussée sur cour, réalisation d'aménagements intérieurs et réfection du mur. — Date de la décision: 13-06-2018.

# Liste des permis de démolir autorisés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juin 2018.

9° arr. (PD-075-109-18-V0004). — 60 au 62, rue de la Victoire. — Pét. : M. MARQUET Julien, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — Démolition d'un édicule technique sur la façade cour, de conduits d'extraction et d'un bardage pour un escalier. — Date de la décision : 05-06-2018.

12° arr. (PD-075-112-18-V0004). — 14, rue des Fonds Verts. — Pét. : M. TOMASZEWSKI Yan. — Démolition de la toiture versant cour. — Date de la décision : 07-06-2018.

15° arr. (PD-075-115-18-V0005). — 7, rue de Pondichéry, 1, rue d'Ouessant. — Pét. : M. GIGON Emmanuel, CAISSE NATIONALE SECURITE SOCIALE. — Démolition de l'abri dans la cour, du volume en saillie de la façade sur courette ainsi que suppression des garde-mangers. — Date de la décision : 14-06-2018.

16° arr. (PD-075-116-18-V0003). — 42 au 48, avenue Paul Doumer. — Pét.: M. DE VILLEMANDY Amaury. — Création d'une porte dans un édicule en toiture versant rue. — Date de la décision: 01-06-2018.

 $17^{\rm e}$  arr. (PD-075-117-18-V0011). — 39, avenue des Ternes. — Pét. : Mme MOSRATI Imen, TERNES 39 – PARIS 17. — Démolition de 2 souches de cheminée sur cour. — Date de la décision : 11-06-2018.

18° arr. (PD-075-118-18-V0005). — 1, rue Moussorgsky. — Pét. : M. DANON Jean-François, PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT SPLA. — Démolition d'entrepôts sur la ZAC Chapelle Charbon. Surface démolie : 13 000 m². — Date de la décision : 04-06-2018.

# POSTES À POURVOIR

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur cadre supérieur en chef d'administrations parisiennes.

Poste : chef de l'Inspection Générale des Carrières (F/H).

Contact : Mme Caroline GRANDJEAN, Directrice de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Tél.: 01 40 28 73 10 — Email: <u>caroline.grandjean@paris.fr</u>.

Référence : IG nº 45486.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.

Poste : Ingénieur à la division de l'espace public.

Contact : Mme LEJEUNE, Chef du SPA ; Xavier BIGNON, adjoint au Chef de la DEP.

Tél.: 01 71 28 51 96 — 01 71 28 51 42.

Email: xavier.bignon@paris.fr; laurence.lejeune@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP nº 45457.

Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.

Poste : Ingénieur·e, chef·fe du secteur du 8° arrondissement.

Contact : Anneli DUCHATEL, cheffe de la SLA 8-9-10. Tél. : 01 80 05 44 30 — Email : <u>anneli.duchatel@paris.fr</u>.

Référence : Intranet IAAP nº 45552.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité architecture et urbanisme.

Poste : Chef·fe de projets (F/H).

Contact : Sébastien DANET, chef du DIF / Dominique HAYNAU, chef du Bureau des ventes.

Tél.: 01 42 76 36 59.

Email: sebastien.danet@paris.fr / dominique.haynau@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP nº 45607.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H). — Ingénieurs et architectes (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.

# 1er poste:

Poste: Acheteur Expert au CSP5.

Contact : Brigitte BEZIAU, acheteuse expert.

Cordula PELLIEUX (Cheffe du domaine) — Emmanuel MARTIN (Sous-direction).

Tél.: 01 42 76 31 21.

Email: cordula.pellieux@paris.fr/emmanuel.martin@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP nº 45544.

# 2e poste:

Poste : Acheteur·se expert·e, adjoint·e au à la·chef·fe du Domaine Entretien de l'Espace Public.

Contact : Jean LECONTE, adjoint à la cheffe de service. Tél. : 01 71 28 56 17 — Email : jean.leconte@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP nº 45628.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de quatre postes de catégorie A (F/H). — Ingénieurs et architectes (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.

#### 1er poste:

Poste : adjoint·e au chef de la Subdivision Prospective et Analyse de la Circulation (F/H).

Contact: Michel LE BARS, chef de Section ou Didier COUVAL, Adjoint.

Tél. : 01 42 34 60 00 — Email :  $\underline{\text{michel.lebars@paris.fr}}$  / didier.couval@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP nº 45506.

#### 2e poste:

Poste : Conducteur de l'opération de restructuration du réseau bus (F/H).

Contact : Daniel GARAUD, adjoint au chef de Service, chargé de la circulation.

Tél.: 01 40 28 74 20 — Email: daniel.garaud@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP nº 45518.

# 3e poste:

Poste : Chef·fe de la Subdivision du 5° arrondissement (F/H).

Contact : Magali CAPPE, cheffe de la Section Territoriale de Voirie Sud.

Tél.: 01 71 28 74 71 — Email: <u>magali.cappe@paris.fr</u>.

Référence : Intranet IAAP nº 45560.

## 4e poste:

Poste : Chef·fe de la Subdivision du  $7^{\circ}$  arrondissement (F/H).

Contact : Magali CAPPE, cheffe de la Section Territoriale de Voirie Sud.

Tél.: 01 71 28 74 71 — Email: magali.cappe@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP nº 45561.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur et attaché (F/H).

Service : Service des Systèmes d'Information (SSI).

Poste : Chef·fe de la Mission Études et Transformations.

Contact : Dominique GAUBERT - Tél. : 01 42 76 62 81.

Référence : nº 45139.

# Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Département du protocole et des salons de l'Hôtel-de-Ville.

Poste: Chef·fe de la cuisine de la Maire.

Contact : Clémentine HEITZLER - Tél. : 01 42 76 63 10.

Référence : nº 45572.

# Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service: Mission Information et Communication

Poste: Chef-fe de la Mission Information et Communication (MIC).

Contact: Mme Bérénice DELPAL - Tél.: 01 42 76 36 37.

Référence : attaché nº 45635.

# Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste de conseiller socio-éducatif (F/H).

Intitulé du poste : Directeur·trice Adjoint·e du Service Familial Départemental situé à Lognes

Localisation:

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Service d'Accueil Familial Départemental

Adresse: 2/4, rue du Suffrage Universel, 77185 Lognes

Contact: Christelle RICHEZ (christelle/richez@paris.fr) -

Tél.: 01 64 11 59 80/93

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/ postes vacants ».

Référence: 45631

Poste à pourvoir à compter du : 1er septembre 2018.

# Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de quatre postes de professeur contractuel des conservatoires (F/H).

Service : Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs.

<u>1er poste</u>: Professeur d'enseignement artistique, contractuel à temps non-complet:

- Spécialité : Art dramatique.

 $\underline{2^{\rm e}\ poste}$  : Professeur d'enseignement artistique, contractuel à temps non-complet :

- Spécialité : Musique - discipline : clarinette.

 ${\bf 3^e~poste}$  : Professeur d'enseignement artistique, contractuel à temps non-complet :

Spécialité : Musique — discipline : clavecin.

<u>**4**e poste</u>: Professeur d'enseignement artistique, contractuel à temps non-complet :

- Spécialité : Musique - discipline : chant lyrique.

Contact: Marie-Caroline CLAVIER - Tél.: 01 42 76 84 91.

Email: dac-recrutementbeapa@paris.fr

Références : PEA NT.

# Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de trois postes d'assistant contractuel spécialisé enseignement artistique (F/H).

Service : Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs.

<u>1er poste</u>: Assistant spécialisé d'enseignement artistique contractuel à temps non-complet:

Spécialité : Danse — discipline : danse contemporaine.

<u>**2**e poste</u> : Assistant spécialisé d'enseignement artistique contractuel à temps non-complet :

Spécialité : Musique — discipline : accompagnement.

<u>**3**e poste</u> : Assistant spécialisé d'enseignement artistique contractuel à temps non-complet :

Spécialité : Musique — discipline : formation musicale.

Contact : Marie-Caroline CLAVIER — Tél. : 01 42 76 84 91.

Email: dac-recrutementbeapa@paris.fr.

Références : ASEA NT.

# Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Fiche de poste :

Corps (grades) : agent de catégorie B.

Poste nº: 45615.

Localisation:

Direction : Direction de la Jeunesse et des Sports.

Service: Sous-direction de la jeunesse / Service des projets territoriaux et des équipements/Bureau des secteurs Nord et Centre, 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Accès : Bastille.

# Description du bureau ou de la structure :

Au sein du service des projets territoriaux et des équipements, le Bureau des secteurs Nord et Centre couvre les 1er, 2e, 3e, 4e, 8e, 9e, 10e, 18e et 19e arrondissements. Il est l'interlocuteur principal des Mairies d'arrondissement pour tous les sujets relatifs à l'action de la Ville en faveur de la jeunesse.

### Nature du poste :

Intitulé du poste : référent jeunesse de territoire des secteurs Centre et Nord (1er, 2e, 3e, 4e, 8e, 9e, 10e, 18e et 19e arrondissements).

Contexte hiérarchique : Le bureau regroupe, en plus du chef de bureau, 5 référents jeunesse de territoire.

Encadrement : Non.

Activités principales :

animation des réseaux jeunesse (échange d'informations, mises en contact des partenaires, accompagnement de projets collectifs, animation de réunions avec, le cas échéant, les élus d'arrondissement en charge de la jeunesse, rédaction de compte-rendus, etc.);

- suivi et mise en œuvre, en liaison étroite avec les Mairies d'arrondissement, des contrats jeunesse d'arrondissement (CJA) lorsqu'ils existent. Un CJA formalise les priorités d'un arrondissement en matière de jeunesse en fonction des spécificités et des priorités politiques de l'arrondissement tout en respectant les grandes orientations de la politique jeunesse parisienne ;
- accompagnement et encouragement des démarches visant à solliciter la parole et les attentes des jeunes et à développer leur participation à la vie de la cité;
- encouragement ou coordination de projets ponctuels portés par les jeunes des arrondissements ou comportant une forte implication de leur part ou favorisant le travail en réseau des acteurs jeunesse des territoires;
- suivi des équipements jeunesse (Centres Paris anim, Espaces Paris jeunes).

Spécificités du poste / contraintes : expérience souhaitée dans l'animation de réseau, la co-construction de projets et dans le travail en équipe / mobilité et disponibilité. Poste basé dans le 10° arrondissement.

# Profil souhaité:

Qualités requises, Connaissances professionnelles, Savoirfaire :

- $\mbox{N}^{\circ}$  1 : Aptitude au travail en équipe, à l'échange et à la co-construction d'initiatives et de propositions, sens des relations humaines. Maîtrise des outils de bureautique (Word, Excel, PWP, etc.) notamment pour l'élaboration de tableaux de suivi des actions engagées.
- $N^{\circ}$  2 : Capacité à formaliser et à transmettre les informations recueillies, à sa hiérarchie comme aux partenaires des territoires. Connaissance du secteur jeunesse
- Nº 3 : Autonomie et sens de l'initiative (recherche d'expériences intéressantes et de bonnes pratiques en vue de leur reproduction, mise). Connaissance de l'organisation et des ressources de la Mairie de Paris.
  - Nº 4 : Capacités rédactionnelles, esprit de synthèse.

#### Contact:

Nicolas RIALAN, chef de bureau - Tél.: 01 42 76 81 30.

Bureau : Bureau des secteurs Nord et Centre.

Email: nicolas.rialan@paris.fr.

Service: Service des projets territoriaux et des équipements, 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Poste à pourvoir à compter du : 4 novembre 2018.

# Caisse des Ecoles du 17<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de cent sept postes d'agent de restauration scolaire (F/H).

- 90 postes de 5 h/j (jours scolaires uniquement), agent de restauration scolaire (F/H).
- 1 poste de 6 h/j (jours scolaires uniquement), agent de restauration scolaire (F/H).
- 10 postes de 7 h 30/j (jours scolaires uniquement), agent de restauration scolaire (F/H).
  - 1 poste à temps complet, chef de centre cuiseur (F/H).
  - 2 postes à temps complet, magasiniers (F/H).
  - 3 postes à temps complet, chauffeur (F/H).

Contact: M. FOUCAT Xavier, Directeur des Ressources Humaines, 20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17.

# Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance de quatre postes (F/H).

<u>1er poste</u>: Directeur·trice de projet « Bulle Solidaire ». — Attaché principal.

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris recherche un·e : Directeur·trice de projet « Bulle Solidaire » — Attaché principal.

#### I. Localisation:

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 5, boulevard Diderot, 75012 Paris.

Métro : Gare de Lyon.

# II. Présentation du CASVP:

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un établissement public municipal qui anime le développement social sur le territoire parisien et une action générale de prévention et de lutte contre l'exclusion. Il met en œuvre la politique municipale de soutien aux Parisiens âgés et/ou en difficulté, par les aides municipales et l'accompagnement social généraliste. Il gère également des établissements ou services à caractère social ou médico-social (établissements pour personnes âgées dépendantes, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...). Il compte plus de 6 200 agents, dispose d'un budget d'environ 640 M€ et assure la gestion de plus de 250 établissements.

Son organisation repose sur:

- trois Sous-directions métiers, chargées des services aux personnes âgées, des interventions sociales et enfin de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion ;
- deux Sous-directions support, l'une concernant les ressources (humaines et financières) et l'autre concernant les moyens : travaux et patrimoine, organisation et systèmes d'information, restauration, achats et logistique, gestion des risques.

# III. Présentation du projet « Bulle Solidaire » :

Engagée de longue date dans les politiques de solidarité, la Ville de Paris a depuis 2014 structuré son intervention, et cherché à mobiliser largement l'ensemble des partenaires publics, associatifs, et privés, mais aussi les parisiens et les personnes accompagnées elles-mêmes. C'est notamment ainsi qu'a été élaboré et mis en œuvre le Pacte de lutte contre la grande exclusion, et le Plan pour l'accueil des réfugiés, dont le Centre de Premier Accueil n'a été rendu possible que par la mobilisation collective de tous les acteurs. En 2018, la Ville a confié au CASVP la chefferie de projet pour l'organisation d'une Nuit de la Solidarité, au cours de laquelle plus de 1 700 professionnels et Parisiens se sont déployés sur tout Paris pour compter les personnes en situation de rue.

La Ville souhaite prolonger l'élan de solidarité suscité par cette Nuit, en proposant aux professionnels, aux citoyens et aux personnes accompagnées un espace de partage, d'échanges et de co-construction d'initiatives et de politiques publiques au service de la lutte contre l'exclusion. Cet espace se situerait physiquement dans la Bulle, mais devrait rapidement trouver un prolongement numérique.

- La « Bulle Solidaire » fédérera les énergies, animera des actions et facilitera des rencontres autour de six axes :
- la Porte de la Solidarité, c'est-à-dire l'information, la formation et la sensibilisation aux problématiques liées à l'exclusion, aux politiques publiques dans le champ, et aux initiatives existantes;
- l'Incubateur de la Solidarité, pour construire et de tester des idées pour lutter contre l'exclusion;
- la Fabrique de la Solidarité, pour soutenir puis rendre opérationnels les projets les plus avancés, en particulier ceux issus du budget participatif;

- la Chaîne de la Solidarité, pour coordonner les appels aux dons, mais aussi pour rendre visible la coordination de la réponse aux besoins fondamentaux;
- le Carrefour de la Solidarité, pour organiser des rencontres et des échanges entre professionnels, citoyens et personnes accompagnées, et donner naissance à des collaborations et des projets partagés;
- la Solidarité en Création, avec des résidences d'artistes, des activités culturelles, des ateliers...

Toute l'action de la Bulle s'inscrira dans une logique coopérative, mobilisant l'économie circulaire, et ouverte à tous.

# IV. <u>Présentation du poste de Directeur-trice de Projet</u> « Bulle Solidaire » :

Le·a Directeur·trice de Projet « Bulle Solidaire » est responsable du bon avancement de la Bulle et notamment du respect des objectifs, des délais, et des coûts. Il·elle assure le reporting et le pilotage des projets, et anime la prise de décision et la validation aux points d'étape.

II-elle est responsable de la conception et de la proposition du projet et de ses composantes.

II-elle est l'interlocuteur de tous les acteurs et partenaires, internes et externes, du projet.

Rattaché à la Direction Générale / au Sous-directeur de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, il·elle travaille en lien avec les Cabinets de la Maire et de Dominique VERSINI, les autres Directions de la Ville concernées, et les Sous-directions du CASVP.

Il s'appuie sur les services supports du CASVP, et anime une équipe de deux personnes pendant la phase de montage du projet.

## V. Activités principales :

Phase de montage du projet :

- Benchmark de positionnement pour connaître l'environnement, les ressources disponibles et les références possibles ;
- animation de la phase d'élaboration et de co-construction;
  - recherche de partenariats pour alimenter le projet ;
- formalisation du projet et de ses différentes dimensions (programme fonctionnel, projet social, budget d'investissement et d'exploitation, équipe) pour validation par le CASVP et la Ville;
  - pilotage de la préparation et du lancement.

Phase de fonctionnement de la structure :

- animation du projet social;
- élaboration de la programmation ;
- encadrement de l'équipe dédiée ;
- coordination des activités sur site ;
- mise en œuvre d.e la politique de communication liée au site.

#### VI. Savoir-faire et savoir-être :

Les qualités attendues sont les suivantes :

- expérience de management de projet complexe et multi-partenarial;
- expérience de montage d'événements et/ou d'équipement culturel;
  - expérience de gestion d'équipement ;
- expérience reconnue de recherche de solutions innovantes;
- connaissance des politiques sociales et de lutte contre l'exclusion :
- connaissance des acteurs associatifs parisiens, dans le domaine social et de l'économie solidaire.

Les personnes intéressées sont invitées à s'adresser à :

Mme Florence POUYOL, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

#### Email: florence.pouyol@paris.fr.

Les candidatures devront inclure un CV à jour, une lettre de motivation et, le cas échéant, une fiche financière.

<u>**2**<sup>e</sup> poste</u> : Chef-fe du Bureau des Services Sociaux — Attaché-e confirmé ou principal.

#### Localisation géographique :

Centre d'action sociale de la Ville de Paris, Sous-direction des Interventions Sociales, Bureau des Services Sociaux, 5, boulevard Diderot, 75012 Paris.

Métro : Gare de Lyon - Quai de la Râpée.

# Présentation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.) est un établissement public municipal qui a pour mission de mettre en œuvre l'action sociale sur le territoire parisien. Il gère des établissements ou services à caractère social ou médicosocial visant à la fois l'accueil et l'hébergement, la restauration, l'animation et la distribution d'aides sociales légales ou facultatives au profit de publics en difficulté. Il emploie 6000 agents et dispose d'un budget global de 679 M €.

#### Présentation du Bureau :

La Sous-direction des Interventions Sociales (SDIS) a pour mission d'assurer la cohérence des dispositifs sociaux mis en œuvre par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées, des familles, de l'enfance, des jeunes et des parisiens en difficulté ainsi que la coordination des activités des 20 C.A.S.V.P. d'arrondissement.

La Sous-direction organise son activité dans 20 C.A.S.V.P. d'arrondissement. En service central, trois Bureaux, le Bureau des Dispositifs Sociaux (BDS), le Bureau des Sections d'Arrondissement (BSA), le Bureau des Services Sociaux (BSS) pilotent l'activité et accompagnent les projets.

Au sein de la Sous-direction des interventions sociales, le Bureau des Services Sociaux est garant de la mise en œuvre du pilotage opérationnel des services sociaux polyvalents. Son rôle consiste à accompagner la mise en œuvre de la politique sociale de la collectivité parisienne par les services sociaux polyvalents.

Le Bureau est composé de 50 agents, répartis en une équipe en central et une équipe sociale d'intervention de 35 agents. Il comprend 5 cadres A (dont le ou la Chef-fe de Bureau et 46 agents de catégorie B et C. Les personnels de ce bureau assument les fonctions suivantes :

- un·e chef·fe de Bureau;
- un·e adjoint·e au chef de Bureau, chargé·e du dialogue de gestion avec les sections d'arrondissements et les services sociaux polyvalents. Il ou elle anime les réseaux métier. Est placé sous son autorité hiérarchique un agent référent·e du dialogue de gestion. Il ou elle remplace le·la chef·fe de Bureau durant son absence;
- un·e responsable chargé·e de l'appui au terrain et des dispositifs (conseiller socio-éducatif d'administration parisienne). Il ou elle encadre à ce titre une équipe de 6 agents ;
- Un·e responsable « développement métier » assisté·e de 2 travailleurs sociaux);
- L'équipe sociale d'intervention, composée de 35 agents, affectés dans les services sociaux en fonction des besoins.

#### Missions confiées :

Placé·e sous l'autorité du Sous-directeur des Interventions Sociales, il·elle a pour mission de :

 s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle de la politique sociale parisienne, notamment de la réforme du Nouveau Paris Solidaire;

- participer à l'animation du dialogue de gestion entre les services centraux et les C.A.S.V.P. d'arrondissement;
- encadrer l'équipe de collaborateurs du bureau, coordonner l'activité des conseillers techniques placés sous sa responsabilité hiérarchique directe et animer le collectif de cadres du bureau.

#### Activités confiées :

II-elle est chargé-e, en étroite collaboration avec les autres bureaux de la Sous-direction et les services du C.A.S.V.P., de :

- proposer la méthodologie d'évaluation et de suivi de l'activité des services sociaux polyvalents (déclinaison des objectifs stratégiques fixés par la DASES en objectifs opérationnels et définition d'indicateurs) ;
- garantir une organisation et des pratiques qualitatives des services sociaux, répondant aux besoins des Parisiens;
- veiller à la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines adaptée aux missions des services sociaux polyvalents: plan de formation, partenariats avec les écoles en travail social, développement d'outils d'appui aux cadres de terrain, accompagnement des parcours des agents...;
- participer aux instances centrales (comités de pilotage, comité d'utilisateurs...) et partenariales relatives à l'activité des services sociaux de proximité;
- assurer un rôle de référent sur les politiques institutionnelles transverses à l'activité des services sociaux de proximité;
- repérer les besoins émergents de la population et proposer des réponses adaptées ;
- assurer la qualité des réponses apportées par les
   C.A.S.V.P. d'arrondissement en matière d'affaires signalées et de recours aux décisions d'aides financières Aide sociale à l'Enfance et Aides Exceptionnelles.

#### Profil souhaité:

# Savoir faire:

- très bonne connaissance des missions des services sociaux polyvalents;
- expérience confirmée en management d'équipes importantes;
  - aptitude à conduire et accompagner des projets ;
  - esprit d'analyse et de synthèse ;
  - organisation, rigueur;
  - bonnes capacités rédactionnelles ;
  - aptitude à gérer des situations de crise ou d'urgence.

#### Savoir-être

- goût prononcé pour la gestion des ressources humaines et le travail en équipe;
  - capacités managériales ;
  - capacités d'écoute et d'analyse ;
  - réactivité ;
  - disponibilité.

#### Contact:

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à envoyer leur CV et lettre de motivation directement à :

 – Mme Anne-Sophie ABGRALL, Sous-Directrice de la SDIS, 5, boulevard Diderot.

Tél.: 01 44 67 16 04 — Email: annesophie.abgrall@paris.fr.

 M. Laurent COPEL, Adjoint à la Sous-directrice, 5, boulevard Diderot.

Tél.: 01 71 21 14 40 — Email: <u>Laurent.copel@paris.fr</u>.

<u>**3**e poste</u>: Chef de projet Maîtrise d'Œuvre (MOE) et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Attaché - Catégorie A.

Présentation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un établissement public dont les missions et le statut sont fixés par le Code de la famille et de l'action sociale. Le C.A.S.V.P. met en œuvre une action sociale générale et des actions sociales spécifiques. Il intervient notamment au moyen d'aides ou de prestations en espèces ou en nature qu'il délivre aux bénéficiaires désignés dans le règlement municipal relative à l'aide sociale facultative adopté par le Conseil de Paris. En outre, le C.A.S.V.P. gère et peut créer des établissements ou services à caractère social ou médico-social.

#### Présentation du service organisation et informatique :

Le service organisation et informatique du C.A.S.V.P. est responsable de la gestion des ressources informatiques, Bureautiques et téléphoniques du C.A.S.V.P.. Il assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des projets applicatifs et techniques, exploite et supervise les systèmes et les réseaux, administre les bases de données, veille à la cohérence de l'architecture technique globale, met en œuvre les dispositifs de sécurité et fournit une assistance aux utilisateurs.

Le SOI comprend 65 agents (agents titulaires et contractuels) répartis au sein de plusieurs entités qui correspondent aux principales activités du service :

- Département études et applications ;
- Département Production ;
- Département architecture et urbanisation ;
- Département service aux utilisateurs ;
- Cellule administrative;
- Mission Gestion de l'Information.

Au sein du DEA, le chef de projet est sous la responsabilité du responsable du Département. Le chef de projet de maîtrise d'œuvre pilote des projets informatiques de la conception au déploiement, en conformité avec les référentiels établis conjointement avec la maîtrise d'ouvrage.

Environnement technique du service organisation et informatique :

# Infrastructure et applications :

Concernant l'infrastructure, le C.A.S.V.P. dispose de 350 serveurs virtualisés sous « Hyper V 2008 R2 » avec un système de centralisation SCCM et des clusters. Le serveur de messagerie est sous « Exchange Server 2010 Entreprise » et le proxy Internet en liaison avec la Ville est sous TMG. Le système de sauvegarde est DPM et les baies de stockage sont de marque « DELL Equallogic ».

S'agissant des applications métiers utilisées, le C.A.S.V.P. a développé un outil spécifique « PIAF » pour gérer sa principale activité qui consiste à attribuer des aides sociales facultatives. Une vingtaine d'autres applications couvrent les autres métiers du C.A.S.V.P. (hébergement, soins infirmiers, gestion des Ehpad, assistance à domicile, restauration collective...).

Il s'agit de progiciels du marché comme Astre pour la gestion financière (budget, comptabilité), Suite 7 (HR Access) pour la gestion des ressources humaines et la paie, Millésime pour les prestations d'aide à domicile, ou le Dossier Informatisé du Résident pour la gestion de l'activité des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Une partie des applications utilise l'environnement Terminal Server. Pour PIAF, une plate-forme de gestion est en place avec un Rack Oracle et des baies de stockage EMC. L'exploitation de PIAF et l'administration de la base de données a été externalisée. Astre et le DIR sont infogérés alors que les autres applications sont exploitées directement par le SOI.

#### Définition Métier:

Le chef de projet de maitrise d'œuvre gère le ou les projets qui lui sont affectés jusqu'à la mise en exploitation et maintenance de l'application concernée avec transfert de compétence et des livrables nécessaires aux Départements DSU, DPROD et DFA

#### Activités principales :

- conduite et pilotage des projets ;
- rédaction des cahiers des charges et suivi des consultations et procédures ;
- choix des solutions SI en liaison avec la maîtrise d'ouvrage (MOA);
- coordination et animation d'un groupe projet (MOA, éditeur et/ou intégrateur, assistant à maîtrise d'ouvrage...);
- conception et intégration technique et fonctionnelle des solutions dans le SI du C.A.S.V.P.;
  - conception et suivi des plans de recette ;
- contrôle de la qualité, des performances, des coûts et des délais des solutions déployées;
  - suivi des prestations externalisées ;
- assure la transition en conditions opérationnelles en lien avec les agents en charges de la maintenance;
  - veille technologique ;
- AMO sur expression des besoins et élaboration des plans de tests.

#### Autres activités :

- reporting au responsable du DEA;
- élaboration et suivi des calendriers projets ;
- suivi des prestations externalisées ;
- veille technologique ;
- suivi administratif et financier des projets (facturation, procès-verbaux).

# Connaissances professionnelles:

- 1 Systèmes d'informations, SGBDn, réseauxn, postes de travail.
  - 2 Méthodologies de projet (Cycle V, agile).
  - 3 Offres informatiques du marché.
  - 4 Marchés publics.
  - 5 Réglementation (RGPD).
- 6 Environnement professionnel et connaissance des métiers du C.A.S.V.P.

## Savoir-faire:

- 1 Conduire un projet informatique.
- 2 Identifier et répondre aux besoins des utilisateurs.
- 3 Construire les spécifications techniques d'un SI.
- 4 Animer et coordonner le travail des équipes internes et externes au C.A.S.V.P.

#### Qualités requises :

- 1 Esprit de synthèse.
- 2 Rigueur et méthode.
- 3 Aptitude au travail en équipe.
- 4 Sens du service.
- 5 Autonomie.

### Outils de travail et moyens techniques :

- logiciels Bureautiques, Internet, Intranet, Outlook, MS Project, outils collaboratifs;
  - applications et logiciels spécifiques.

#### Conditions d'accès :

Niveau école d'ingénieur ou BAC + 3.

### Informations complémentaires :

Le poste est soumis aux astreintes du SOI.

#### Localisation:

Le Département Etudes et Applications se trouve au 88, rue Pixerécourt, à Paris 20° (déménagement prévu début 2019 — 39, rue Crozatier, 75012 Paris).

#### Contact:

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à adresser une lettre de motivation et un CV à :

Mme Claire LECONTE (Adjointe au chef de service & responsable du Département Études et Applications).

Email: claire.leconte@paris.fr.

<u>4º poste</u> : Directeur·trice Adjoint·e à Compétence Administrative (DAA) du Centre d'Action Sociale du 18º arrondissement

Grade: Attaché / Attaché principal.

Poste à pourvoir au 1er septembre 2018.

#### Localisation:

CAS du 18<sup>e</sup> arrondissement, 115 bis, rue Ordener, 75018 Paris.

Métro: Jules Joffrin / Simplon / Marcadet-Poissonniers.

## <u>Présentation du Centre d'Action Sociale de la Ville de</u> Paris :

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un établissement public municipal qui a pour mission, en s'appuyant notamment sur les CASVP d'arrondissement, de mettre en œuvre l'action sociale de la Ville de Paris sur le territoire parisien. Il gère des établissements ou services à caractère social ou médico-social visant à la fois l'accueil et l'hébergement, la restauration, l'animation et la distribution d'aides sociales légales ou facultatives au profit de publics en difficulté. Il emploie 5 600 agents et dispose d'un budget global de 679 M€.

## Présentation du service :

Les Services du CASVP du 18° (200 agents au total) sont répartis sur deux sites : les services supports (Direction, ressources humaines, gestion et régie), les services administratifs délivrant les prestations et une partie du service social de proximité se situent rue Ordener près de la Mairie d'arrondissement. L'autre partie du service social de proximité se trouve avenue Marx Dormoy.

Le CASVP du 18° gère 3 restaurants émeraude, 6 clubs, 8 résidences appartements, 1 résidence soleil ainsi qu'une résidence services.

# <u>Définition Métier</u>:

Placé·e sous l'autorité hiérarchique du Directeur, le·la DAA seconde celui-ci, en collaboration avec le deuxième Directeur adjoint à compétence administrative et la Directrice adjointe à compétence sociale, dans ses missions de responsable d'un établissement d'action sociale et de manager d'équipes pluridisciplinaires composées de personnels administratifs, sociaux et hospitaliers.

#### Activités principales :

II-elle intègre une équipe de Direction et participe, en lien étroit avec la Directrice du CASVP du 18°, à :

- l'organisation et au bon fonctionnement de la structure ;
- la garantie de la qualité des services apportés aux usagers. A ce titre, il·elle est chargé·e du suivi des engagements de qualité de service reconnus par le label Qualiparis, en lien avec la Directrice adjointe à compétence sociale;

- l'encadrement et l'animation des équipes (notamment par l'organisation régulière de réunions associant les responsables de service);
- la participation à la décision, pour certaines catégories de demandes d'aide sociale (aide sociale à l'enfance, allocations exceptionnelles...);
- II-elle a enfin vocation à assurer la représentation du CASVP d'arrondissement et à remplacer le Directeur en cas d'absence ou d'empêchement.

## Les sujets suivants lui sont plus spécifiquement dévolus :

Gestion des 19 établissements à destination des Parisien·ne·s âgé·e·s situés dans le 18e arrondissement, en lien avec la Sous-direction des personnes âgées : résidences appartements, résidence services, restaurants émeraude et clubs séniors.

En mobilisant les différents services du CASVP d'arrondissement et les services partenaires sur le territoire, le Directeur adjoint est chargé de piloter une mission transversale, qui comprend :

- le pilotage de la gestion locative et des relations avec les usagers / résidents ;
  - l'accès aux droits des résidents ;
- la prévention des difficultés sociales ou liées à la perte d'autonomie et la mise en œuvre des actions d'accompagnement nécessaires;
  - la supervision des travaux dans les bâtiments.

Management direct du service de gestion, qui est chargé des fonctions :

- comptables et budgétaires (préparation et suivi du budget de fonctionnement, gestion des commandes, vérification du service fait et facturation des prestations);
- des travaux : définition des besoins éventuels de travaux d'investissement, planification et suivi des travaux de fonctionnement, notamment suite aux contrôles réglementaires;
- de gestion locative des établissements (admission et accueil des résidents, facturation et suivi du paiement des loyers, gestion des situations particulières, suivi des logements bloqués, gestion des sorties).

## Savoir-faire:

- aucun prérequis n'était nécessaire, le poste étant généraliste et polyvalent;
  - intérêt pour les questions sociales ;
  - connaissance générale du droit de la fonction publique ;
  - pratique des outils bureautiques (EXCEL, WORD).

## Savoir-être:

- goût pour la polyvalence / capacité d'adaptation ;
- esprit rigoureux / capacité d'organisation ;
- esprit d'initiative et réactivité.

#### Contact:

Les personnes intéressées par cette affectation sont invitées à s'adresser directement à :

- M. Laurent COPEL, adjoint à la Sous-directrice des interventions sociales <u>laurent.copel@paris.fr</u>;
- Mme Anne-Sophie ABGRALL, Sous-directrice des interventions sociales anne-sophie.abgrall@paris.fr.



Avis de vacance d'un poste de Conseiller·re sécurité de l'établissement public administratif Paris Musées.

#### Présentation de l'Etablissement Public « Paris Musées » :

Paris Musées est un établissement public administratif, créé le 20 juin 2012 par la Ville de Paris, chargé, depuis le 1er janvier 2013, de la gestion des 14 musées de la Ville.

#### Localisation du poste :

Direction des Services Techniques, 27, rue des Petites Ecuries, 75010 Paris.

#### Catégorie du poste :

Catégorie: A.

## Finalité du poste :

Le·La Conseiller·e sécurité apporte son expertise technique et réglementaire sur les sujets liés à la sécurité des personnes, des biens et du bâti pour l'ensemble des services centraux et localisés relevant de Paris Musées au regard de l'ensemble des risques, notamment incendie. La sécurité des œuvres face au risque de vol est un enjeu majeur, qui doit s'appuyer sur un système de surveillance performant et compatible avec les autres objectifs de l'activité muséale. L'objectif est d'atteindre un niveau optimal de sécurité dans les différents sites gérés par l'établissement public.

Profil, compétences et qualités requises :

# Profil:

- auditer des équipements techniques et des organisations humaines;
  - animer des groupes de travail;
  - mettre en œuvre des plans d'actions ;
- règlement de sécurité incendie dans les équipements recevant du public, notamment les équipements de type Y, N et L;
- bonne connaissance des dispositifs techniques de mise en sécurité des musées (incendie et sûreté).

#### Contact:

Dossiers de candidatures (CV et lettre de motivation) à faire parvenir par courrier électronique à Email : <u>recrutement.</u> <u>musees@paris.fr.</u>

Le Directeur de la Publication :

Raphaël CHAMBON